**VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026 -** TERRES DE BOURGOGNE - N° 1903
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

# Terres de Bourgogne

Assurance & protection
Épargne & retraite
abeille ASSURANCES
AGENCE D'AUXERRE & TOUCY
**Mongin-Vignet-Rauxet**
6-8, rue Dampierre 89000 Auxerre
9, rue du marché 89130 Toucy
N°Orias : 22006891 - 22006869 - 22007504
**03 86 72 08 38**
**Les assurances agricoles, essentielles pour protéger votre exploitation**
afer
**Présents à la foire de Ouanne**
**Abeille IARD & Santé :** Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 344 822 425 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes. 306 522 665 RCS Nanterre.

# La fête et les requêtes...




JA

**Du 11 au 13 septembre, la Moselle a servi de cadre aux Terres de Jim, fête nationale de l'agriculture organisée par les Jeunes Agriculteurs. Cet événement est traditionnellement une caisse de résonance pour les revendications du monde agricole. Cela s'est vérifié pour cette édition alors que la crise liée à l'été qui vient de se dérouler pose de multiples questions et que les Terres de Jim s'inscrivaient aussi dans la campagne des présidentielles de 2027. Les JA n'ont pas hésité à interpeller les candidats qui avaient fait le déplacement, mais aussi la ministre de l'Agriculture et le Commissaire européen en charge du secteur.** *Page 03*

Encart : Brochure Formations Chambre d'agriculture 21 (sur certains cantons).



P.11

**PRODUCTIONS** *Élevage*

## Herd-Book charolais : Au Marault, l'année démarre comme une fusée



P.13

**PRODUCTIONS** *Cultures*

## Semis de colza : Après 50 mm de pluie, le colza démarre bien



Polaris

P.16

**DOSSIER** *Machinisme*

## Quads et SSV : Des engins pleins d'atouts pour l'agriculture

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
**03 86 20 17 38**
www.etsbuchez.fr
CERTAINEMENT VOS MEILLEURS ALLIÉS POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE
CONDITIONS MORTE SAISON
Valtra G5 CVT
VALTRA
Presses VB 3 200 - VB 7 100
KUHN



# // SOMMAIRE


## ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 COMMERCIALISATION : UNE ANNÉE 2025 AU DIAPASON DU MARCHÉ POUR LA SICAGEMAC

.05 VENTE DIRECTE : MAISON MANLÈNE OUVRE UNE BOUTIQUE DE PRODUCTEURS LOCAUX

.06 ENSEIGNEMENT AGRICOLE : ILS ONT LA CLASSE

.07 BOVINS : LA FNB A TENU UN CONSEIL FÉDÉRAL DANS LA NIÈVRE

## ACTUALITÉ // RÉGION

.08 ÉCONOMIE : AGRICULTURE ET VITICULTURE EN DIFFICULTÉ CHANGENT D'INTERLOCUTEUR

## PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.09 ÉLEVAGES OVINS : DES ATELIERS QUI SE PÉRENNISENT

.10 BLONDE D'AQUITAINE : À AGEN, PAS POUR DES PRUNEAUX

.11 CONCOURS-VENTE : AU MARAULT, L'ANNÉE DU HBC DÉMARRE COMME UNE FUSÉE

.12 FOURRAGES : APRÈS LA SÉCHERESSE, AJUSTER L'ALIMENTATION ET LES EFFECTIFS

## PRODUCTIONS // CULTURES

.13 SEMIS DE COLZA : APRÈS 50 MM DE PLUIE, LE COLZA DÉMARRE BIEN

.14 RÉCOLTES : LE SOJA AU RAS DES PÂQUERETTES

## PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.15 DÉSHERBAGE MÉCANIQUE : UNE SOLUTION POUR GAGNER DU TEMPS ?

## DOSSIER // MACHINISME

.16 SSV UTILITAIRE : UN ENGIN PLEIN D'ATOUTS POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

.18 QUADS ET SSV : LES NOUVEAUTÉS

## RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.19 FAUNE SAUVAGE : EN QUÊTE DE LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

.20 COMMERCES RURAUX : BISTROTS ET CAFÉS, UN BONHEUR MENACÉ

.21 ESPÈCES RARES : UNE RÉSERVE AU SECOURS D'UNE CHAUVE-SOURIS

## SERVICES

.22 ÉQUIPEMENTS

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

## MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 PRODUCTEURS LOCAUX : UN BRUNCH AU GOÛT DE TERROIR À DIJON

.32 MARÉCHALE-FERRANTE : DES SABOTS JUSQU'AU BOUT DES ONGLES





# // LE DESSIN

# // EN BREF

### **Plan sécheresse** 500 M€ d'économies pour le financer, écologie et énergie premières contributrices

Le gouvernement a annulé 500 millions d'euros (M€) de crédits, ciblant notamment les programmes consacrés à l'écologie et au service public de l'énergie, pour financer le plan d'urgence pour l'agriculture, a annoncé le ministre des Comptes publics David Amiel le 11 septembre. *« Ce matin même, 500 millions d'euros ont été annulés au sein des ministères »*, afin de *« pouvoir financer des aides indispensables face aux crises, je pense évidemment en ce moment aux agriculteurs »*, a déclaré le ministre sur Sud Radio. Parmi les programmes et missions les plus sévèrement touchés figurent ceux dédiés à l'*« écologie, développement et mobilité durables »*, amputés de plus de 157 M€ de crédits, ainsi que celui dédié au *« service public de l'énergie »*, privé de plus de 142 M€, selon un décret publié vendredi au Journal officiel. Le gouvernement a présenté le 4 septembre un plan CASI (canicules, sécheresse, incendies) de soutien pour l'agriculture, massivement touchée cet été par les canicules et la sécheresse, chiffré à 1 Md€ d'aides d'urgence, financées par des efforts budgétaires dans les autres ministères.

### **Engrais** La ministre annonce l'abaissement du seuil d'octroi de l'aide

Lors d'un discours prononcé lors de l'évènement Terres de Jim le 11 septembre à Metz-Magny (Moselle), la ministre de l'Agriculture Annie Genevard a annoncé l'abaissement du seuil d'octroi de l'aide à l'achat d'engrais azotés pour les agriculteurs. *« J'ai entendu vos différentes alertes sur ce seuil trop élevé. C'est fait : j'ai décidé qu'il sera abaissé à 350 € »*, a-t-elle déclaré. Pour rappel, ce seuil correspond au montant d'aide minimum versé par exploitant agricole, calculé en fonction de leurs achats. Bon nombre d'organisations, dans le syndicat des Jeunes Agriculteurs, jugeaient le seuil de 750 € trop élevé, excluant bon nombre de producteurs de l'aide. L'aide d'urgence aux achats d'engrais devient ainsi plus accessible. Rappelons également que la période d'octroi de l'aide a été élargie. Alors qu'elle était originellement attribuée jusqu'à fin septembre, les autorités ont décidé de la porter à fin décembre, période plus conforme aux demandes de la profession agricole. *« Le temps de commander l'engrais, de se le faire livrer et de payer la facture, l'agriculteur n'était plus dans la fenêtre d'octroi de l'aide »*, indiquait par exemple le président Éric Thirouin, président de l'AGPB (producteurs de blé, FNSEA).

### **Budget 2027** À Terres de Jim, Genevard donne des gages à la profession

À l'occasion de sa prise de parole au salon Terres de Jim à Metz, la ministre de l'Agriculture a donné des gages à la profession agricole en vue de la négociation - qui s'annonce difficile - du projet de loi de finances (PLF) pour 2027, qui doit financer le *« plan de rebond »* qui doit faire suite au plan Casi (sécheresse). *« Nous aurons des financements pour le Fonds hydraulique agricole, pour le plan Méditerranée, pour le plan Protéines, pour le plan de Rénovation des vergers, pour les crédits d'impôts HVE et bio »*. Annie Genevard a aussi rappelé la promesse faite par le Premier ministre, il y a quelques semaines, d'inclure un mécanisme de sur-amortissement fiscal dans le PLF 2027. Elle a enfin indiqué que des financements publics-privés, promis par la ministre en ouverture des Conférences de la souveraineté, seraient *« bientôt finalisés »*. Enfin, Annie Genevard a annoncé que de premiers *« contrats d'avenir »*, prévus dans la loi d'urgence, devraient voir le jour *« dans quelques semaines »*. Selon des proches du dossier, la ministre de l'Agriculture envisageait, début août, de flécher, au bénéfice des *« investissements d'avenir »*, 17 millions d'euros (M€) issus de l'enveloppe de reliquats d'aides à la bio non consommées en 2025 et 2026, estimée à 120 M€.

# // EN IMAGE

### **Produit local** Voilà la saucisse 100 % Côte-d'Or !




Dans la gamme des produits 100 % Côte-d'Or, du nom de la marque créée par le Conseil départemental, il manquait une saucisse. Ce vide est désormais comblé : le 11 septembre à Dijon, sur le site des Salaisons Sabatier, elle a été officiellement lancée, en présence de François Sauvadet, le président du Conseil départemental, d'Arnaud Sabatier, dirigeant des salaisons éponymes, mais aussi de deux producteurs de porcs grâce au travail desquels cette saucisse est devenue réalité. Il s'agit de Guillaume Remond (EARL du Serein, à Précy-sous-Thil) et de Nicolas Malnoury (La P'tite Ferme, à Semond), qui représentait son fils, Louis. Guillaume Remond livre ainsi douze porcs chaque semaine aux Salaison Dijonnaises. Le 11 septembre, la saucisse était proposée à la dégustation avec le concours de Guillaume Royer, chef cuisinier de L'Auberge de Guillaume, à Vandenesse-en-Auxois.

Berty Robert

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

**Éditeur :** SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
**Associés principaux :** FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
**Commission paritaire des journaux et publication** 0731 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
**Tirage moyen par numéro :** 6200 ex.
**Abonnement annuel :** 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
**Imprimeries :** Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
**Origine du papier :** France / Belgique
**Taux de fibres recyclées :** 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
**Rédaction :** redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
**Publicité** : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// AUX TERRES DE JIM

# Les JA exigent des actes face aux crises

**La fête nationale de l'agriculture est aussi traditionnellement une caisse de résonance des revendications agricoles. Le président des Jeunes Agriculteurs, Jocelyn Dubost, ne s'est pas privé de rappeler les attentes.**



Capture X

Lors de l'inauguration des Terres de Jim, en présence de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard.

Metz-Magny, en Moselle, a accueilli la 12e édition des Terres de Jim, fête nationale de l'agriculture organisée par les Jeunes Agriculteurs (JA), les 11, 12 et 13 septembre. L'événement, qui a mobilisé 1 000 bénévoles, attiré plus de 100 000 visiteurs et qui a été inauguré par la Patrouille de France, a offert une belle vitrine populaire et festive à la profession à travers ses concours de labour, son pôle d'élevage et son marché de producteurs. Toutefois, cette fête agricole s'est déroulée dans un contexte lourd. En effet, les exploitations sont ressorties exténuées après un été marqué par les épisodes caniculaires et une sécheresse inédite : les pertes de rendement ont touché la quasi-totalité du territoire ainsi qu'un nombre considérable de productions (arboriculture, maraîchage, élevage, grandes cultures, viticulture, etc.). Face aux difficultés de trésorerie et au malaise grandissant, le réseau JA a porté des revendications fermes devant certains candidats à la présidentielle venus tester leurs idées, notamment les deux anciens Premiers ministres, Édouard Philippe et Gabriel Attal.

## Dénonciation de *« mesurettes »*

Par l'entremise de son président, Jocelyn Dubost, JA a jugé le plan d'urgence Climat Adaptation Sécheresse incendies (Casi) agriculture d'un milliard d'euros insuffisant à l'échelle des fermes. Les jeunes agriculteurs ont dénoncé des *« mesurettes »* sans vision de long terme et réclamé des aides concrètes et rapidement versées dans les cours de ferme. Le syndicat s'est indigné de retards de plus de trois mois sur l'aide au gasoil non routier (GNR). Pour sortir de la gestion des crises au coup par coup, l'organisation a présenté son « Livre blanc sécheresse », exigeant une stratégie d'adaptation face au changement climatique. Sur le volet de l'installation, les JA exigent la garantie des moyens de promotion des métiers (Accompagnement à l'installation et la transmission en agriculture Aita), alors que se profile le lancement du guichet unique via France Services Agriculture (FSA) en 2027. Enfin, pour la future Politique agricole commune (Pac), ils réclament un budget sanctuarisé (*« pas un euro de moins »*) avec au moins 10 % des fonds dédiés au renouvellement des générations. La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, présente lors de l'inauguration, a tenté de rassurer les jeunes agriculteurs en apportant plusieurs garanties. Elle a assuré le maintien et le financement, pour 2027, du volet promotion des métiers de l'Aita.

## Attente de plus de flexibilité

Concernant le GNR, elle s'est engagée à ce que tous les agriculteurs éligibles perçoivent leur soutien, reconnaissant des retards d'exécution *« inacceptables de la part de l'administration fiscale »*. La ministre a par ailleurs annoncé l'assouplissement de l'aide à l'achat d'engrais azotés, dont le seuil d'éligibilité par exploitation est abaissé de 750 € à 350 € afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de jeunes installés. Invité aux tables rondes sur la PAC, le commissaire européen à l'Agriculture Christophe Hansen s'est dit favorable à une réglementation plus flexible. Il a ainsi préconisé des dérogations pour cas de force majeure face aux règles climatiques. Considérant la réserve de crise de 450 millions d'euros insuffisante pour les 27 États membres, il entend mobiliser d'autres fonds européens (dépenses rurales, Horizon Europe) pour investir dans la gestion de l'eau, les retenues et l'irrigation de précision. Rappelant que la suppression de la Pac ferait chuter le revenu agricole moyen de 11 %, il propose de porter à 6 % les aides Pac réservées aux jeunes agriculteurs (contre 3 % actuellement), tout en renforçant les aides couplées et les services de remplacement en élevage. Comme l'a souligné Jocelyn Dubost dans son discours d'ouverture : *« les défis sont immenses. Les crises sont nombreuses. Mais nous continuerons à faire face »*. Un coup de pouce serait pourtant le bienvenu.

Christophe Soulard

# Un livre blanc et une demande d'impôt sécheresse




Actuagri

**Au moment où le Gouvernement se réunissait autour de Sébastien Lecornu en grand séminaire pour préparer la rentrée, les Jeunes Agriculteurs tenaient leur conférence de presse. Son président, Jocelyn Dubost et le secrétaire général, Loïc Scalabrino, ont présenté un livre blanc d'une trentaine de pages et d'autant de propositions. Objectif : appliquer un plan d'action à court, moyen et long terme pour adapter les exploitations au changement climatique. L'une des premières demandes consiste à la mise en place d'une *« contribution générale sur l'impôt pour faire face aux effets de la canicule pour indemniser les pertes mais aussi aider et accompagner les investissements structurants comme l'adaptation des bâtiments d'élevage »* Dans un premier temps ciblé sur l'agriculture, cette contribution pourrait être généralisée pour les professionnels de tous secteurs d'activité et pour les particuliers, victimes d'intempéries. Le syndicat agricole a réclamé le déplafonnement de la dotation pour épargne de précaution (DEP), le gel des fermages, le dégrèvement total de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) ainsi que la suspension des contrôles Pac et le versement anticipé des aides de Bruxelles. Les Jeunes agriculteurs savent que les premières années d'installation sont en général déterminantes pour la poursuite de l'activité. Sur les 30 000 à 35 000 exploitations en difficulté *« de nombreux jeunes agriculteurs sont actuellement dans le rouge »*, ont concédé les dirigeants syndicaux. Les JA ne perdent pas de vue les grandes séquences politiques qui vont se rejoindre au printemps 2027 : élection présidentielle en mai, législatives et fin des négociations de la PAC en juin. *« À ce jour, aucun candidat ne porte un programme agricole clair »*, a tranché Jocelyn Dubost qui a averti les politiques : *« Le temps de l'examen du projet de loi de Finances 2027 ne doit pas être celui de la pré-campagne »*. Les JA attendent du *« concret, des actions rapides. On ne veut plus d'annonces mirobolantes »*, a insisté Loïc Scalabrino. Le syndicat dénonce aussi l'incohérence des intentions de la Commission européenne et leur traduction dans les faits sur la PAC, avec un budget en recul de -13 %. Arc-bouté sur une sanctuarisation de 10 % du budget de la PAC pour renouveler les générations, Jocelyn Dubost enjoint les États membres à *« trouver une solution »*, alors que certains pays (Allemagne, Suède, Autriche, Finlande et Danemark) partagent une position commune de stricte rigueur budgétaire.**

// COMMERCIALISATION

# 58 Une année 2025 au diapason du marché pour la Sicagemac

**Le marché au cadran de Corbigny a dressé le bilan de son année 2025 lors de son assemblée générale, le 10 septembre. Les résultats sont bons, à l'image de la bonne tenue des cours de la viande bovine, mais 2026 pourrait être plus difficile.**

Septembre est un mois atypique pour l'assemblée générale de la Sicagemac à Corbigny. Habituellement, cet événement traditionnel se tenait au mois de mai, mais il s'avère que le printemps n'était pas la période la plus propice à la disponibilité des apporteurs du marché au cadran. D'où la décision d'Alexandre Lorré, président de la structure, de décaler ce moment au 10 septembre. De fait, la salle de Corbigny était bien pleine, ce qui prouve la pertinence du choix de calendrier. Il s'agissait avant tout de jeter un œil dans le rétroviseur et de revenir sur l'activité mesurée en 2025. Au diapason de l'embellie observée sur les cours des bovins, l'an passé se sera caractérisé par une amélioration du chiffre d'affaires et ceci, malgré un nombre de bovins commercialisés inférieur à 2024. Nulle bizarrerie dans ce constat mais un prix moyen de 2 124 euros en 2025 à comparer aux 1 529 euros de 2024. Le chiffre d'affaires 2025 culmine donc à presque 21 M d'euros, contre 15,4 M d'euros l'année précédente alors qu'il ne se sera vendu « que » 9 864 animaux contre 10 071 en 2024.

## Des capitaux propres renforcés

Du côté des ovins, le chiffre d'affaires 2025 est là aussi supérieur à celui de 2024, mais l'augmentation est moins spectaculaire (presque 359 000 euros contre un peu moins de 320 000 euros). Le nombre d'animaux vendus est quasiment stable, tournant autour de 1 900, à quelques unités près. Sur le plan des résultats économiques, le chiffre d'affaires global bovins et ovins montre une meilleure valorisation en 2025, qui s'est accompagnée d'une bonne maîtrise des charges. Le résultat courant avant impôt de la Sicagemac atteint ainsi un peu plus de 35 000 euros, à comparer au déficit de 24 000 euros enregistré en 2024. *« Cela contribue à renforcer nos capitaux propres,* souligne Alexandre Lorré, *qui atteignent aujourd'hui un peu plus de 100 000 euros. »* Une consolidation bienvenue alors que la structure va devoir débourser 64 000 euros de frais de notaire pour accéder à la pleine propriété du site qu'elle occupe à Corbigny. La raison ? Une convention de location-vente parvenue à échéance fin 2025 mais qui, à l'époque de sa conclusion, n'avait pas fait l'objet d'un enregistrement auprès d'un notaire. Si cette année 2025 affiche de bons résultats, qu'en est-il pour 2026 ? Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives mais, en comparant sur la même période de 2025, le nombre de bovins commercialisés est en baisse de 1 600 têtes. *« Cette baisse est multifactorielle,* reconnaissait Alexandre Lorré : *il y a des réductions d'effectifs dans les élevages, parfois, des choix de commercialisation différents de la part de certains éleveurs, et il ne faut pas non plus négliger l'impact de la FCO… »* De fait comme le rappelait Romaric Gobillot, président de la Fédération régionale bovine (FRB) présent à l'assemblée générale, la FCO a entraîné une baisse de 7,3 % des naissances dans la Nièvre. Attendons donc pour voir si cette tendance va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.



Décalée de mai à septembre, l'assemblée générale de la Sicagemac s'inscrit dans une période de l'année où les apporteurs sont plus disponibles.

## Initiation à Interbev

L'assemblée générale aura également été l'occasion de renouveler une partie du conseil d'administration de la Sicagemac, avec un administrateur, Sylvain Dameron, qui ne se représentait pas. C'est Yann Denis, éleveur installé en 2020 qui s'est présenté au scrutin à sa place. Il a été élu, ainsi que trois autres administrateurs : Bastien Denise, Jean-François Ducrot et Fabien Loisy. Enfin, les participants à cette assemblée ont pu entendre Jennifer Coullenot, chargée de mission à Interbev, l'interprofession bétail et viande, venue présenter le rôle de cette structure. Un rôle loin d'être négligeable puisque Interbev gère notamment les litiges concernant les classements et les poids des animaux. L'interprofession centralise aussi les données d'abattage et elle a mis en place l'observatoire régional mensuel sur les bovins avec des données très complètes. Elle s'occupe, par ailleurs du Fonds d'assainissement régional (FAR) qui permet d'indemniser les pertes économiques liées aux saisies de carcasses en abattoir, selon un certain nombre de critères. Un dispositif qui reste peu connu des éleveurs.

**Berty Robert**

// ÉNERGIE

# 21 Sous l'autoroute, du biogaz !

**Raccorder au réseau de distribution les unités de production de biogaz réclame parfois la mise en place de chantiers hors normes. Ce fut le cas pour GRDF en Côte-d'Or, qui a fait passer une canalisation sous une autoroute, et sans interrompre la circulation…**

Les chantiers atypiques, GRDF commence à bien connaître en Côte-d'Or. En juin dernier *(Voir Terres de Bourgogne n° 1890)* nous avions consacré un reportage à la pose de 3 km de réseau reliant une unité de méthanisation à Hauteville, près de Dijon, au réseau de distribution, en ayant recours à une technologie innovante et plus respectueuse de l'environnement. Le 8 septembre, c'est à un autre défi que s'est confronté le spécialiste des réseaux de gaz : faire passer une canalisation de biogaz sous l'autoroute A31, sans ouvrir la chaussée ni perturber la circulation, et qui va permettre de raccorder une unité de production de biométhane. Cette prouesse technique s'inscrivait dans le cadre d'un chantier de plus de 25 kilomètres de réseau entre Noiron-sur-Bèze et Varois-et-Chaignot. Les équipes ont eu recours à une technique dite du forage dirigé, opérée sur la commune d'Orgeux. Le forage dirigé est une méthode qui débute par la réalisation d'un tir pilote : une foreuse équipée d'une sonde guide le forage selon la trajectoire définie. Sur une distance de 120 mètres, le forage a atteint une profondeur maximale de 3,50 mètres sous l'autoroute. Après le tir pilote, le passage est ensuite progressivement élargi avant que la canalisation ne soit tirée sous l'autoroute. L'opération a été réalisée par la société Sobecamat.

## Un chantier qui limite les transports

Pour raccorder l'unité de production de biométhane, une première portion de 6 640 mètres, a été réalisée entre Noiron-sur-Bèze et Mirebeau-sur-Bèze. Le chantier se poursuit à présent entre Mirebeau-sur-Bèze et Varois-et-Chaignot avec 18 716 mètres de réseau supplémentaires. Dans sa totalité, ce chantier, qui a recours à la même technologie que celle décrite en juin sur le raccordement d'Hauteville, limite aussi les besoins en matériaux et en transport. Cette technologie utilise une canalisation en polyéthylène pré enrubanné. Protégée par une gaine géotextile hautement résistante, elle peut être enfouie directement dans le sol, sans apport de sable dans la tranchée. Cela favorise la réutilisation des déblais directement sur place, tout en réduisant les besoins en matériaux et les transports liés à leur approvisionnement et à leur évacuation. La canalisation intègre également un fil traceur qui facilite le géoréférencement du réseau. Les travaux, d'un montant total d'un peu plus de 3,4 millions d'euros doivent durer jusqu'à la fin février 2027.

**Berty Robert**



Comme pour le chantier d'Hauteville-lès-Dijon, en juin, GRDF a recours, sur le chantier d'Orgeux, à une technologie qui limite la production de déchets et donc leur transport.

// VENTE DIRECTE

# Une nouvelle boutique de producteurs locaux

**Arnaud et Jean-Christophe Rousselat, fondateur de Maison Manlène ont inauguré, le 5 septembre dernier, une boutique de producteurs à Valravillon.**

Vendredi 4 septembre, à la veille de l'inauguration de la boutique Maison Manlène, Arnaud et Jean-Christophe Rousselat s'activaient à organiser les derniers préparatifs pour accueillir de nombreux visiteurs. Cette exploitation située à Valravillon constitue aujourd'hui la cinquième génération de céréaliers. Tout remonte aux années 1900, lorsque Germaine et Maurice Lheritier, les arrières grands-parents d'Arnaud Rousselat cultivaient une trentaine d'hectares. La première guerre mondiale éclate, emportant Maurice Lhéritier au front et laissant Germaine seule, avec deux filles en bas âge et une exploitation à faire tourner. L'exploitation familiale était entièrement gérée par son arrière-grand-mère, avant que sa fille Madeleine épouse Pierre Rousselat et qu'ils agrandissent ensemble l'exploitation. Madeleine est une dame qui a marqué les esprits des deux fondateurs pour toutes les qualités humaines qu'elles possédaient et également pour sa recette de caramel. D'où le nom *« Maison Manlène »*. *« En lui rendant hommage, nous souhaitons conserver des valeurs importantes : le goût du travail bien fait, l'importance de la famille, le partage et la générosité »*, listait Arnaud. Jusqu'à l'installation d'Arnaud Rousselat en 2012, Jean-Christophe avait repris la ferme familiale en conventionnel. Lorsque son fils le rejoint, c'est l'occasion pour eux de prendre un nouveau départ et de faire une conversion en bio. *« Je me suis formé à l'agronomie, à l'agro-homéopathie, aux micro-organismes. Je voulais comprendre le sol. Le sol n'est pas un substrat, il faut le faire vivre, il faut nourrir cette vie et c'est cette vie qui va nourrir la plante. Si on fait manger des plantes saines aux gens, eh bien ils vont avoir un corps sain »*, informait-il. Son grand-père était dubitatif, le défi était donc lancé. *« Il fallait maintenant lui prouver qu'avec les connaissances, les techniques et le matériel dont nous disposons aujourd'hui, le bio pouvait être non pas un retour en arrière, mais au contraire une agriculture d'avenir »*, manifestait-il. Résultat des courses : en 2024, *« nous avons obtenu une qualité de grain irréprochable »*. Les deux agriculteurs ont ensuite voulu aller plus loin en *« maîtrisant notre filière de la graine jusqu'à l'assiette »*. De nombreux produits sont donc nés : le pop-corn, les caviars de chia déclinés en cinq recettes, la bière, les chips de lentilles.



Arnaud et Jean-Christophe Rousselat, responsables de Maison Manlène à Valravillon ont ouvert une boutique de producteurs.

## À la quête de sens

Le père et le fils ont donc poursuivi leur quête de sens, en décidant d'ouvrir une boutique de producteurs à Valravillon, le 5 septembre dernier. *« L'idée c'est de redynamiser le centre de notre village, on veut se positionner comme une boutique qui ferait des cadeaux. C'est un cadeau qui a du sens, qui peut-être original tout en étant sain. Pour ce faire, nous avons voulu faire une boutique avec nos produits, les produits des amis, et uniquement des produits bons et gourmands »*, avouait Arnaud. Quarante ans en arrière, *« nos villages étaient remplis de vie : des boulangeries, des épiceries, des commerces où les gens se connaissaient, se parlaient et se retrouvaient. Puis les habitudes ont changé. Nous ne sommes pas là pour refaire le monde, mais nous aimerions simplement contribuer à notre échelle, à faire revivre quelque chose de précieux : un endroit où l'on vient acheter des bons produits, mais aussi où l'on se rencontre, où l'on discute et où l'on prend le temps »*, envisageait-il. Pour concrétiser cette idée, Maison Manlène a donc ouvert ses portes à des producteurs passionnés : les farines, huiles et pâtes des Fermes du Ravillon, les biscuits de Julie Breuillé alias les Biscuits Paysans, le miel de sa cousine Florence, le cidre de Théo Hotte, les vins d'Olivier Morin et de son cousin Benoît ou encore les confitures de la Trinquelinette. Ces partenariats s'inscrivent dans une volonté particulière : *« nous sommes convaincus qu'ensemble, nous sommes plus forts pour faire vivre notre territoire. Nous voulons partager notre passion »*. Ce projet s'engage dans de nombreuses valeurs : passion, valeur, transmission, bio, éthique, santé et convivialité, tout en permettant aux producteurs *« de vivre dignement de leur travail »*.

Charlotte Sauvignac

*Rendez-vous 28 grande rue à Valravillon pour découvrir de nombreux produits locaux.*

// ALIMENTATION DE DEMAIN

# Les acteurs du territoire se réunissent autour des enjeux

**La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise, le 24 septembre prochain, une conférence intitulée « Alimentation de demain : enjeux, transitions et réponses territoriales » à partir de 14 heures.**

Mangez local en restauration collective est une démarche désormais bien admise. Dans l'Yonne, les différents acteurs (producteurs, gérants de restaurations collectives et commerciales, responsables de collectivités, distributeurs ou encore consommateurs), sont parfois confrontés à de nombreux enjeux partagés. Dans ce cadre, une conférence les rassemblera le 24 septembre prochain, à partir de 14 h 30 à la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour explorer des initiatives concrètes, partager des expériences de terrain et identifier des leviers permettant de renforcer durablement la place des productions locales. Parmi eux, nous retrouvons Gisèle Maury, responsable des « Fermes du Ravillon », qui regroupe quatre exploitations agricoles bios pour transformer et commercialiser une partie des récoltes. Pour elle, fournir la restauration *« pourrait être un débouché économique important pour nos exploitations. Cela pourrait nous apporter des volumes réguliers de vente permettant notamment d'amortir nos investissements »*. Toutefois, cela comporte des défis. *« Nous voulons rendre le produit local accessible économiquement. Aujourd'hui, nous sommes capables de répondre aux contraintes de la restauration collective et aux exigences sanitaires. Mais nos fermes ne peuvent pas, à elles seules, supporter le surcoût économique lié à ces marchés »*.




Nicolas Peretti, responsable de la transition écologique au sein de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais et de la Ville de Sens, interviendra notamment sur les questions de planification écologique, d'énergie, de mobilités et de biodiversité. Fort de 30 années d'expérience dans la fonction publique territoriale, il a contribué avec son équipe à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial du Grand Sénonais et plus récemment du Projet alimentaire territorial (PAT) sous la supervision des élus. Dans le cadre de la table ronde, il apportera son regard sur la démarche d'une collectivité territoriale, à partir de son expérience de pilotage de projet.

UFC-Que choisir sera également présent le 24 septembre prochain, représenté par Gérard Groux, son président départemental. « *Notre activité est très large, de la défense des consommateurs aux représentations dans les instances, enquêtes, actions de formation et d'information et, de plus en plus, actions publiques et lobbying* », explique-t-il. Pour lui, le frein à l'achat du local relève de *« la paresse naturelle du vivant ; nous sommes construits sur la recherche du moindre effort comme tous les êtres vivants, et intègre pour nous le moindre prix. L'organisation sociale et les médias la favorisent sans le dire et parfois sans y penser au profit de quelques-uns. D'où l'importance de l'information, de l'éducation et plus généralement de la relation humaine, nos seules armes ! »*.

À ses côtés, Bruno Canat, responsable de la cuisine centrale d'API Restauration viendra échanger avec les autres acteurs pour former potentiellement de nouveaux partenariats pour accompagner les acteurs du territoire. Entreprise à mission, API Restauration a la *« volonté d'agir au cœur de notre région, ce qui nous permet de préserver une véritable proximité et d'offrir un accompagnement personnalisé. Notre métier repose sur une exigence simple : travailler des produits frais, en valorisant systématiquement les produits de saison. Pour y parvenir, nous privilégions nos approvisionnements auprès des acteurs agricoles locaux. Nous préparons 4 500 couverts par jour à destination des élèves du primaire. Les produits locaux occupent une place importante dans nos menus, et nous souhaitons la développer davantage »*.

Enfin, Nicolas Grasset, chef cuisinier au collège Denfert-Rochereau viendra témoigner de son expérience avec la plateforme Agrilocal. *« À ce jour, nous devons produire 390 repas par jour et travaillons avec 19 producteurs locaux. Je suis plus soucieux de la qualité des produits et de leur provenance. C'est important pour les convives de connaître le produit qui leur est servi et de savoir d'où il vient. Et comme la plateforme est facilement accessible à tous, j'ai pu conseiller à des producteurs de s'inscrire pour leur permettre de travailler avec nous »*.

Charlotte Sauvignac

## // Infos pratiques

**Rendez-vous jeudi 24 septembre de 14 h 30 à 17 h**
**Chambre d'agriculture de l'Yonne, 14 bis rue Guynemer, 89 000 Auxerre**
**Contact : Déborah Colard au 06 08 91 02 87**
**Inscriptions : Utilisez le QR code ci-dessous avec votre smartphone ou rendez-vous à l'adresse suivante : forms.cloud.microsoft/e/YCMKXkMAkX**

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21

# Ils ont la classe

**Les BTS Acs'Agri du lycée de Châtillon-sur-Seine ont repris le chemin des cours. Leur professeur principal nous en dit le plus grand bien…**

Depuis un an, on ne dit plus BTS Acse mais BTS Acs'Agri. Il faudra s'y faire, d'autant que cette formation bac + 2 revient assez régulièrement dans nos colonnes. Plus loin que ce simple changement de nom, ce brevet de technicien supérieur s'organise désormais en différents semestres. *« Des épreuves ont lieu tous les six mois, il y en a 26 au total sur deux ans. Ce contrôle continu permettra aux jeunes de décrocher leur diplôme, il n'y a plus d'épreuves terminales dans cette nouvelle formule »*, informe Samuel Baroni, qui enseigne l'agronomie et la zootechnie au lycée La Barotte.



Le groupe de 1re année, entouré de Samuel Baroni et Marie-Laure Lavier.

## Étudiants et apprentis réunis

Une autre nouveauté est observée à Châtillon-sur-Seine, comme l'indique le professeur principal de celles et ceux qui ont fait leur rentrée le 1er septembre : *« depuis un an également, nos classes de BTS sont composées d'étudiants et d'apprentis. Cela n'était jamais arrivé ! Quand certains partiront vers leurs maîtres d'apprentissages, les autres resteront chez nous et participeront à d'autres travaux souvent en lien avec le terrain. Les épreuves restent les mêmes pour tout le monde, tout comme le diplôme de cette formation »*. La classe de première année est ainsi constituée de 11 étudiants et 14 apprentis : *« nous sommes donc 25, soit le maximum de nos capacités d'accueil. Cette mixité est très intéressante, nous avons un très bon groupe, aussi dynamique que motivé ! Le recrutement a été excellent ces derniers mois. Nos participations à différents forums et autres évènements agricoles portent leurs fruits. Nous avons vu très large cette année avec des jeunes venant de la Haute-Marne, de l'Yonne et du Loiret, en plus bien sûr de la Côte-d'Or. Une fille vient même de Guadeloupe et une autre arrive du Sénégal ! Une majorité d'entre eux sont internes et se plaisent à La Barotte, la présence d'un centre équestre est un facteur d'attractivité pour certains : ils peuvent monter des chevaux le soir, après les cours »*.

## Très « agri »

Les trois quarts de cette classe sont composés de jeunes issus du milieu agricole. Une forte proportion *« plus que logique »* selon Samuel Baroni : *« le BTS Acs'Agri est la formation la plus adaptée pour s'installer en agriculture. Il s'agit de la plus généraliste, celle qui ouvre le plus d'horizons. Nous ne faisons pas des spécialistes en deux ans, mais des bons gestionnaires d'exploitations de polyculture-élevage, capables de s'adapter et de faire évoluer des fermes. Certains deviennent aussi techniciens ou travaillent dans le conseil après les études »*. De l'économie et de la gestion sont notamment au programme, ces cours sont d'ailleurs dispensés par Marie-Laure Lavier, épouse d'agriculteur en Côte-d'Or. *« Il y a beaucoup de diagnostics et de conduite de projets dans toutes les productions agricoles. De nombreuses visites dans des élevages bovins viande, laitiers, de volailles et en grandes cultures sont calées et vont bientôt commencer. Bref, il y a tout pour bien se former »*, ajoute Samuel Baroni.

AG

// ENVIRONNEMENT

58

# La ressource en eau en débat

**Le 3 septembre a eu lieu à Moulins-Engilbert une rencontre avec le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Dragne pour discuter de solutions concrètes afin de préserver et garantir un partage des ressources en eau dans le territoire.**

Lors de cette réunion avec le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Dragne, destinée à aborder la question sensible du partage de la ressource en eau, des agriculteurs avaient fait le déplacement, ainsi que la FDSEA 58, le représentant nivernais du réseau Suez, Jocelyne Guérin, présidente de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan, la sous-préfète et Laurent Kompf, directeur de la DDT de la Nièvre. Lors de ces échanges, il a été question du besoin et de l'utilisation en eau des agriculteurs sur le territoire. Le syndicat d'eau compte une grosse part de professionnels sur son secteur, dont 95 % sont des agriculteurs. Ainsi, les agriculteurs présents pour la plupart ont expliqué ne jamais être totalement sur les compteurs du syndicat. Mais avec la sécheresse de ces derniers mois, ils ont dû plus régulièrement se relier au réseau. Certains ont expliqué auprès du directeur de la DDT qu'ils souhaitaient augmenter les réserves d'eau, créer des retenues collinaires ou des forages. Avec ces sécheresses, le besoin en eau est un réel souci.

## Monter des dossiers

Laurent Kompf a répondu qu'il comprenait l'urgence et le besoin vital du bétail d'avoir accès à de l'eau. Il a noté que pour les travaux demandés, il est possible de monter des dossiers auprès de la DDT, neuf de ces dossiers ont déjà été acceptés. En revanche, il est à noter le peu de demandes de projets. Les agriculteurs présents ont exprimé leur ras-le-bol des papiers, et de la lourdeur administrative pour monter des projets tels que ceux-ci. La DDT comprend, mais la réglementation est à respecter (loi sur l'eau de 1992 par exemple) et il faut concilier tous ces aspects. Certains ont indiqué leurs souhaits de remettre en état les nombreux étangs présents sur le territoire, notamment pour la question des réserves d'incendie. En effet, les étangs sont très importants sur ces sujets. Malheureusement, la plupart sont privés et par conséquent non entretenus. Un étang a un coût d'entretien, il se gère, se pêche etc. Lors de cette réunion, l'historique a été rappelé, et un point a été fait sur le barrage de Rangère. Celui-ci a été construit après-guerre, et tient encore à ce jour, ce qui est exceptionnel ! Il est à noter que la quantité d'eau y est très bonne.

FDSEA 58



La réunion de Moulins-Engilbert aura rassemblé beaucoup d'agriculteurs.

// TÉLÉ

# L'Amour est dans le Pré cherche ses candidats

**L'émission de M6, devenue une véritable institution, lance un casting pour sa prochaine saison. Vous laisserez-vous tenter ?**

Un peu de légèreté, c'est toujours bienvenu dans un contexte agricole qui incite rarement au sourire. Alors, ne boudons pas notre plaisir : L'Amour est dans le Pré lance un casting afin de trouver les candidates et candidats qui se livreront au parcours désormais bien connu de cette émission emblématique de M6 : portrait-ouverture des lettres-speed dating-séjour des postulantes ou postulants chez les candidats, avant, peut-être la confirmation du grand amour enfin trouvé… Le casting en question est prévu pour la réalisation de la 22e saison de l'émission, alors que la 21e est actuellement sur les écrans. Le principe est simple : vous êtes agriculteur·trice et célibataire âgé entre 25 et 70 ans ? Votre isolement géographique complique votre recherche amoureuse ? Vous ne vous retrouvez pas dans les sites et applications spécialisés et ne parvenez pas à faire LA rencontre ? Vous êtes seul·e de longue date ou depuis toujours et ne savez plus comment mettre un terme à cette solitude ? Vous connaissez un proche dans l'une de ces situations et pensez que l'aide de l'émission pourrait lui être bénéfique ? Vous remplissez donc les critères pour contacter l'équipe responsable de l'émission. Elle se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations sur le programme. Vous pouvez postuler au casting en vous rendant sur le lien suivant : www.lamourestdanslepre.fr Vous pouvez également téléphoner au 01 46 62 38 91 ou envoyer un mail sur l'adresse suivante : lamourestdanslepre@m6.fr. Vous pouvez enfin postuler en envoyant un courrier classique à : L'Amour est dans le Pré, TSA 21234-75070 Paris Cedex 02.

D'après communiqué




Philippe Quaisse-Pasco and Co-M6

S'embarquer dans la prochaine saison de L'Amour est dans le Pré, ça vous tente ?

// BOVINS

# 58 La FNB a tenu un conseil fédéral dans la Nièvre

**La FDSEA de la Nièvre a accueilli le conseil de rentrée de la Fédération nationale bovine (FNB). Pendant deux jours, élus syndicaux et responsables de la filière bovine venus de toute la France se sont retrouvés pour échanger sur l'actualité de l'élevage et les nombreux enjeux auxquels sont confrontés les éleveurs.**



Les participants au conseil de rentrée de la FNB ont tenu leurs réunions en parallèle du concours et de la vente nationale de veaux charolais au Marault.

Les 2 et 3 septembre, c'est au Marault, près de Nevers, que s'est tenu le conseil de rentrée de la Fédération nationale bovine (FNB). L'évènement se tenait en parallèle de la traditionnelle vente nationale de veaux, rendez-vous incontournable de la filière bovine nivernaise et nationale. Le fait que 32 veaux sur 36 présentés aient trouvé preneurs lors de cette vente résonnait comme un résultat encourageant pour la FNB dans un contexte particulièrement tendu pour la filière bovine depuis plusieurs mois. Le concours national et la vente de veaux charolais constituent une véritable vitrine pour l'élevage. Ils mettent en avant le savoir-faire des éleveurs, la qualité de la génétique charolaise et le dynamisme d'une filière qui occupe une place majeure dans l'économie agricole du département. La génétique traduit les performances des animaux mais aussi le bien-être des éleveurs. Le travail autour de celle-ci est primordial, surtout dans un contexte de décapitalisation où les éleveurs sélectionneurs disparaissent au même titre que les autres éleveurs alors qu'ils ont eux aussi leur rôle à jouer pour le maintien et le renouvellement des générations.

## Visite chez un éleveur

À la suite de la vente, les participants au conseil de la FNB se sont rendus sur l'exploitation de Valentin Fassier, éleveur à Gimouille, qui leur a présenté son exploitation, son fonctionnement et ses choix techniques, avant de faire découvrir sa récente acquisition : un robot d'alimentation Vector de la marque Lely. Cet investissement répond à un objectif concret : réduire le temps consacré à l'alimentation des animaux et améliorer l'organisation quotidienne du travail. Une démonstration qui a permis d'échanger autour des nouvelles technologies et des solutions pouvant contribuer à améliorer les conditions de travail dans les élevages. La soirée s'est poursuivie autour d'un repas mettant à l'honneur les productions locales, avec notamment une dégustation de viande issue de la démarche « Éleveur et Engagé », développée entre un groupe d'une dizaine d'éleveurs et le magasin E.Leclerc de Coulanges-lès-Nevers. La journée du 3 septembre a été pleinement consacrée au conseil fédéral de la FNB, réunissant les membres du conseil d'administration ainsi que les présidents des sections bovines départementales. Les discussions ont porté sur plusieurs dossiers majeurs pour l'avenir de l'élevage bovin : conjoncture des prix, situation économique de la filière, actions syndicales, conséquences de la sécheresse, enjeux liés à la nouvelle PAC 2027, suites de la loi d'urgence agricole et avancée des accords de libre-échange.

## Poids de la sécheresse

Les représentants de la profession ont notamment fait état d'une situation toujours préoccupante dans les élevages. Malgré une conjoncture qui reste difficile, les niveaux de prix ne répondent pas aux attentes des éleveurs. Les prix ne reflètent pas la conjoncture actuelle, loin d'être bonne pour les éleveurs. À cette situation s'ajoutent les conséquences de la sécheresse, qui pèsent lourdement sur les stocks fourragers et entraînent des charges supplémentaires pour les exploitations. L'heure est désormais aux réponses concrètes. Les éleveurs attendent des mesures à la hauteur des difficultés rencontrées sur le terrain et demandent à l'administration de prendre pleinement en compte la situation de la filière bovine. La profession attend des enquêtes terrain conjointe entre les services de l'État et les Chambres d'agriculture afin d'approfondir les données du satellite Airbus, dont le mauvais fonctionnement, est dénoncé par la FDSEA. Le syndicat demande aussi un dégrèvement de la TFNB, le déclenchement de l'Indemnité de solidarité nationale (ISN) ainsi que le déclenchement des calamités pertes de fond. Si l'État ne prend pas ses responsabilités, les conséquences vont être dramatiques et seront accompagnées d'une décapitalisation irréversible assommant la souveraineté alimentaire tant attendue par l'État. Au-delà des différents temps forts de ces deux journées, l'accueil du conseil fédéral de la FNB en Nièvre aura permis de mettre en lumière les réalités de l'élevage dans le département et de renforcer les échanges entre responsables professionnels. Pour la FDSEA 58, ces rassemblements sont essentiels afin de porter collectivement la voix des éleveurs. Ils permettent de confronter les réalités de terrain, de partager les expériences et de construire ensemble les revendications nécessaires pour défendre l'avenir de la filière bovine française.

**Casandra Deperchin (FDSEA 58)**

// SYNDICALISME

# 89 Fermages : la section des fermiers réagit

**En août dernier, l'État a annoncé une augmentation de 3,23 % de l'indice national des fermages. Pierre Bonin, président de la section des fermiers à la FDSEA de l'Yonne a souhaité réagir.**

Pour rappel : l'indice repose sur un calcul mathématique incluant pour 40 % l'évolution annuelle du prix du PIB et pour 60 % l'évolution du revenu brut d'entreprise agricole (RBEA) par hectare pondéré, lissé en moyenne sur cinq ans. Éleveur de bovins allaitants dans l'Avallonnais, Pierre Bonin, président de la section des fermiers à la FDSEA de l'Yonne, témoignait à Terres de Bourgogne, le 10 septembre dernier, du caractère systémique de l'augmentation de l'indice national du fermage. *« Sur les cinq dernières années, on constate une augmentation de 15 % à 20 %. Ce n'est pas négligeable. S'il n'y avait que les fermages qui augmentaient, ça irait, le problème c'est que tout le reste augmente »*, manifestait-il. Dans un contexte où les trésoreries des exploitations sont en tension, Pierre Bonin expliquait la difficulté pour certaines exploitations de devoir faire face à toutes les charges. *« Ce qui pose problème cette année, c'est que les céréaliers accumulent les mauvaises années, la troisième année. En élevage, on le ressent moins cette année, parce qu'on a un peu mieux vendu nos bêtes en début d'année, même si à ce stade, on ressent une baisse. Les années précédentes, on était mal, après de nombreuses années en berne »*, exprimait-il. Pendant que les trésoreries des exploitations se tendent, l'éleveur expliquait que, a contrario, *« on ne voit pas l'indice national du fermage diminuer depuis quelques années »*. Cette situation s'inscrit dans un cadre international instable, avec des *« charges en hausse, comme le pétrole, les engrais, etc. Les marges à l'hectares pour de nombreuses exploitations sont réduites, aujourd'hui, et cet indice est un supplément »*, décriait-il. Toutefois, même si les éleveurs ont mieux vendu en ce début d'année, les aléas climatiques de cet été *« impacteront les trésoreries, et cela a déjà commencé »*.

## Rester en contact avec son bailleur

La FDSEA de l'Yonne a porté une demande *« d'un dégrèvement exceptionnel de 50 % de la Taxe sur le Foncier Non Bâti sur l'ensemble du département pour les terres arables, prairies et vignes »* auprès du Préfet et de la DDFIP. C'est en attente de résultat. Pierre Bonin espérait une réponse positive et de ne pas réitérer cela l'année prochaine, car *« on préfère avoir une parcelle qui produit que d'avoir un dégrèvement pour des pertes de récolte »*. En tant que président de la section des fermiers, il appelait tous les fermiers *« s'ils ont des difficultés de paiement à aller voir leur propriétaire et lui expliquer les difficultés rencontrées sur l'année pour essayer de trouver des compromis. Il ne faut pas faire l'autruche. C'est important de dialoguer et discuter avec les bailleurs pour arriver à trouver une entente »*. Étant donné la situation, Pierre Bonin réaffirmait l'importance de payer en priorité les bailleurs, parce que *« les terres, c'est ce qui nous permet de travailler, c'est notre outil de travail. Le matériel est secondaire dans ce genre de situation. Quand tu es paysan, tu as des priorités, et ta priorité c'est de payer ton propriétaire »*. Le dialogue peut être une solution surtout par le fait que de nombreux bailleurs sont d'anciens agriculteurs, donc *« ils peuvent comprendre que s'il y a besoin de délais, notamment pour attendre le versement des aides PAC, ils peuvent faire des compromis »*.

**Charlotte Sauvignac**



Pierre Bonin, président de la section des fermiers de la FDSEA de l'Yonne réagit sur l'augmentation de l'indice national du fermage.



// ÉCONOMIE

# Agriculture et viticulture en difficulté changent d'interlocuteur

**Alors qu'elles dépendaient du tribunal judiciaire en cas de difficultés économiques, les exploitations agricoles et viticoles voient leurs dossiers désormais traités par les nouveaux Tribunaux des activités économiques. C'est, du moins, le cas à Auxerre dont le tribunal participe à une expérience nationale.**



Pascal Bailly, président du tribunal des activités économiques d'Auxerre.

Voici une réforme qui n'a pas fait beaucoup de bruit. Depuis le 1er janvier 2025, une expérimentation est menée au sein de douze tribunaux de commerce en France, qui sont devenus des Tribunaux des activités économiques (TAE). L'instauration de ces TAE était prévue par la loi d'orientation du ministère de la Justice du 20 novembre 2023. Si nous en parlons aujourd'hui, c'est parce que cette expérimentation, destinée à durer quatre ans avant, peut-être, d'être généralisée, apporte un champ d'action élargi aux tribunaux concernés, et parmi les nouveaux secteurs dont ils ont la charge, figurent les entreprises agricoles et viticoles. Un changement d'importance puisque ces exploitations relevaient, jusqu'à présent, du tribunal judiciaire, lorsqu'elles étaient confrontées à des difficultés économiques. Dans les douze tribunaux qui participent à l'expérimentation, on trouve celui d'Auxerre, dans l'Yonne. Nous sommes allés à sa rencontre afin de comprendre, concrètement, ce que cette évolution signifiait, a fortiori dans un contexte où, comme l'ont rappelé, le 27 août, les Préfets de Régions à la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, 30 000 exploitations agricoles et viticoles françaises pourraient se retrouver en grandes difficultés économiques dans les mois qui viennent.

## Des spécificités prises en compte

Cette réforme présente un avantage : celui de simplifier le traitement de dossiers qui pouvaient dépendre de deux instances différentes : *« cela pouvait être le cas,* précise Pascal Bailly, président du TAE d'Auxerre, *concernant une exploitation agricole d'un côté et les murs qu'elle occupe, par exemple dans le cadre d'une SCI, de l'autre. Auparavant, un tel dossier devait être traité par le tribunal de commerce et par le tribunal judiciaire. À présent, une seule instance est nécessaire. »* De ce point de vue, la réforme a aussi été pensée pour soulager les magistrats professionnels des tribunaux judiciaires. Le TAE est composé de juges élus. *« Les activités agricoles et viticoles comportant certaines spécificités,* poursuit Pascal Bailly, *le texte sur lequel repose la création des TAE a prévu que dans chaque tribunal, des assesseurs agriculteurs ou viticulteurs siègent. Ils n'ont pas le statut de magistrat. Ils sont là pour apporter des compétences et fournir une vision élargie. »* À Auxerre, deux assesseurs de ces secteurs ont été nommés. Si l'expérimentation actuelle devient la norme, ils seront élus parmi leurs pairs. L'agriculture et la viticulture représentent environ 10 % des dossiers traités par le TAE d'Auxerre depuis l'entrée en vigueur de l'expérimentation, mais le début de cette expérimentation est encore trop récent pour tirer des conclusions définitives de cette proportion. Toutefois, les difficultés rencontrées par ce secteur actuellement laissent penser qu'elle pourrait augmenter dans les mois qui viennent.

## Prévenir plutôt que guérir

Au-delà de l'intégration des exploitations viticoles ou agricoles dans les dossiers qui relèvent des TAE, Pascal Bailly insiste sur un point valable pour tous types d'entreprises : la prévention face aux difficultés économiques : *« Que ce soit pour les contentieux ou pour les procédures collectives, les TAE peuvent rendre des décisions assez rapides mais, en parallèle, le tribunal offre la possibilité de recevoir des entreprises qui pressentent l'émergence de difficultés économiques. Nous pouvons les accueillir dans le cadre d'entretiens qui sont informels, confidentiels et gratuits, non pas pour donner des conseils, mais pour présenter notre rôle et notre mission. Pour le grand public, notre image se réduit souvent à la mise en liquidation d'entreprises. En fait, nos missions sont beaucoup plus larges. La prévention est importante, c'est comme en médecine : plus on intervient en amont, plus les chances de réussite du traitement seront fortes… Si on attend trop et qu'on n'a plus de trésorerie, on se dirige, au mieux, vers un redressement judiciaire, qui se termine en liquidation dans 80 % des cas. Pourtant, nous avons des outils, des mesures préventives (conciliation, mandat ad hoc…) qui, à l'inverse, permettent un taux de réussite de 80 %. »* Et le président du TAE d'Auxerre de conclure : *« Plus vous viendrez voir en amont votre TAE, plus vous aurez de chances de redresser la situation. »*

**Berty Robert**

*Pour contacter le TAE d'Auxerre : 03 86 72 21 00*




L'instauration, à titre expérimental, des Tribunaux des activités économiques (TAE) était comprise dans la loi d'orientation judiciaire de 2023.

// PRODUITS PHYTO

# Préparez-vous à l'arrivée du registre phytosanitaire numérique

**À partir du 1er janvier 2027, toutes les interventions phytosanitaires devront être consignées dans un registre numérique lisible par machine, conformément au règlement d'exécution (UE) 2023/564. Cette mesure met fin au carnet papier et permet une harmonisation de la traçabilité européenne. La solution de gestion parcellaire MesParcelles sera d'une grande utilité dans ce contexte.**

Ce sera effectif dans un peu plus de trois mois : le 1er janvier 2027, les agriculteurs auront l'obligation de consigner toutes leurs interventions phytosanitaires dans un registre numérique. La mise en place de cette obligation sera progressive. Toutes les applications de produits intervenues du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029 devront être converties en format numérique avant le 31 janvier de l'année suivant celle de l'utilisation du produit. Pour les interventions réalisées à partir du 1er janvier 2030, la conversion au format électronique se fera dans un délai maximal de 30 jours suivant la date d'application du produit. Pour les abonnés au logiciel MesParcelles ou pour ceux qui délèguent l'enregistrement de leur traçabilité à leur Chambre d'agriculture, il faut savoir qu'au 1er janvier 2027, MesParcelles sera compatible avec le registre phytosanitaire numérique. Ils disposeront automatiquement du registre phytosanitaire numérique compris dans leur abonnement MesParcelles ou dans leur prestation de traçabilité.

## Un outil entré dans les habitudes

Si vous enregistrez actuellement votre traçabilité en format papier, il faudra passer au registre numérique pour toutes les interventions réalisées à compter du 1er janvier 2027. Votre Chambre d'agriculture vous accompagne pour franchir sereinement ce cap. Vous pouvez choisir de vous abonner à MesParcelles pour gérer votre registre numérique en toute autonomie, ou en déléguer la saisie à la Chambre. Simple et intuitif, cet outil est déjà utilisé par environ 2 500 exploitations en Bourgogne-Franche-Comté (BFC). MesParcelles assure une conformité réglementaire instantanée, évite les doubles saisies et sécurise les enregistrements grâce à de nombreux contrôles automatiques (test de mélange, vérification des doses appliquées et du nombre d'applications…) Avec plus de 98 % d'utilisateurs satisfaits à très satisfaits (résultat de l'enquête de satisfaction du printemps 2026 à l'échelle BFC), MesParcelles confirme son rôle d'outil de référence pour la gestion technico-réglementaire des exploitations. Les utilisateurs mettent en avant l'expertise et la réactivité des conseillers de proximité, une cartographie intuitive, l'export des données vers TéléPAC, ainsi qu'une saisie ergonomique des interventions. Ils soulignent également la sécurité offerte face aux obligations réglementaires, le gain de sérénité au quotidien, la praticité de l'application mobile et la facilité de prise en main. Le plan de fumure conforme à la Directive nitrates constitue également un avantage apprécié. Enfin, la qualité de l'assistance est largement reconnue, avec 63 % des répondants très satisfaits, 34 % satisfaits et seulement 3 % n'ayant pas exprimé de besoin d'accompagnement.

**D'après communiqué**

*Pour tous renseignements voici vos contacts dans les Chambre d'agriculture :*

*Côte-d'Or Laëtitia Pernet : mesparcelles21@cote-dor.chambagri.fr : 06 49 17 91 23*

*Nièvre : Audrey Dupuits : mesparcelles@nievre.chambagri.fr : 06 49 64 99 84*

*Yonne : Charlène Grebin : mesparcelles@yonne.chambagri.fr - 06 38 76 21 92*

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGE BOVIN

89

# Réussir sa campagne de vêlages après la sécheresse

**Vendredi 11 septembre, dix éleveurs allaitants participaient à une formation organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne sur la préparation au vêlage. Une formation dispensée par Edwige Bornot, vétérinaire.**

Si le pâturage couvre habituellement une large partie des besoins des animaux en oligo-éléments et en vitamines, les conditions climatiques de cette année ont bouleversé la donne. L'affouragement a débuté dès juin, sans repousse depuis, privant les animaux d'une partie des apports habituels de l'herbe. Dans ce contexte, les risques de carences minérales et vitaminiques doivent être surveillés, notamment à l'approche des vêlages. Une complémentation adaptée et une alimentation équilibrée sont essentielles pour limiter les complications et assurer le bon démarrage des veaux.

## Une année éprouvante pour les bêtes

Les épisodes caniculaires successifs de cet été ont soumis les vaches à un stress thermique important. Celui-ci peut entraîner une perte d'état corporel et perturber leur équilibre métabolique. Les animaux ont puisé dans leurs réserves, sans que le pâturage ne puisse leur permettre de les reconstituer. Il n'est toutefois pas trop tard pour agir, notamment pour les éleveurs dont les vêlages sont plus tardifs. Les participants ont commencé par observer les animaux afin d'évaluer leur état corporel. Lorsqu'il est insuffisant, une intervention rapide est nécessaire pour favoriser la reprise d'état. *« Si une vache n'est pas en l'état avant vêlage, il faut toujours essayer de la retaper, ce n'est jamais perdu »* annonce Edwige Bornot. À l'inverse, une vache trop grasse peut également rencontrer des difficultés au vêlage. L'objectif est donc de trouver le juste équilibre grâce à une alimentation adaptée. L'hydratation a également fait l'objet d'une attention particulière. Un examen du rumen permet d'obtenir des indications sur le remplissage digestif et l'abreuvement. Les éleveurs ont appris à repérer les signes de déshydratation, notamment à travers l'observation du pli de peau. Une vache insuffisamment hydratée à son entrée en bâtiment risque de rencontrer des difficultés au démarrage de la lactation.

## Préparer la campagne à venir

Complémentation minérale, apports vitaminiques, alimentation et prévention des pathologies : les grandes étapes de la préparation au vêlage ont été abordées au cours de cette demi-journée de formation. Les échanges ont permis aux éleveurs de faire le point sur leurs pratiques et d'anticiper les difficultés liées à cette campagne. La formation 3 V sera proposée dans l'Avallonnais le 27 novembre. Cette rencontre a permis de rappeler que la préparation au vêlage est une étape cruciale, avec des conséquences directes sur la santé des animaux, le revenu et la charge de travail des éleveurs.

Chambre d'agriculture de l'Yonne



Chambre d'agriculture de l'Yonne

**Le 11 septembre dernier, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé la formation 3V à destination des éleveurs.**

// ÉLEVAGES OVINS

89

# Des ateliers qui se pérennisent

**À l'occasion de la journée technique départementale ovine du 2 septembre dernier, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé ont présenté deux enquêtes.**

Marie Mauchossé, technicienne élevage à Alysé présentait le 2 septembre dernier une enquête réalisée sur les départements de l'Yonne, de l'Aube et du Loiret portant sur les impacts de la Fièvre catarrhale ovine (FCO) sur les élevages ovins. Grâce à 76 répondants dont plus de 35 dans l'Yonne, Marie Mauchossé a pu analyser des tendances. Dans un premier temps, l'objectif était d'identifier le profil des élevages, où 39 % d'entre eux sont installés depuis plus de 20 ans, en grande majorité, et pour 27 % d'entre eux sont installés depuis 5 à 10 ans. Plus de 23 % des répondants ont annoncé qu'ils avaient entre 40 à 49 ans, suivi par 22 % des répondants qui expriment avoir entre 30 et 40 ans. *« Pour ce qui concerne le profil des élevages, la grande majorité (41 réponses) des répondants a des élevages de 100 à 399 brebis, 19 répondants ont moins de 100 brebis et 15 élevages ont 400 brebis ou + »*, chiffraient la technicienne, avant d'ajouter que 24 répondants (à grande majorité), *« possèdent environ 100 hectares dédiés à l'élevage ovin »*. La grande majorité des exploitants possèdent à (+ 21 réponses), un système polyculture en bergerie, suivi de près par le système de poly élevage bovin ovin à plus de 14 réponses. La crise sanitaire de la FCO, révèle que, parmi les 48 élevages déclarant avoir été touchés, *« 26 foyers ont été reconnus et ont donc eu accès aux aides exceptionnelles possibles, contre 22 cas non reconnus »*. Parmi les 48 élevages concernés, différents symptômes ont été mentionnés concernant la reproduction des agneaux dont *« trois avortements, quatre malformations des agneaux et trois agneaux faibles, non viables ou aveugles »*. Quant à l'estimation des pertes, *« non évaluables »*, l'enquête annonce près de *« 571 brebis mortes, 41 béliers morts et 465 agneaux morts »*. Bien heureusement, les éleveurs ovins restent optimistes (plus de 34 réponses), malgré le fait que la crise sanitaire *« est perçue comme un facteur supplémentaire de fragilisation de la filière »*.

## Atelier ovin, une activité solitaire

Marianne Ranque, conseillère en élevage à la Chambre d'agriculture de l'Yonne présentait à la suite, l'enquête réalisée au cours de l'année sur les besoins des éleveurs ovins, comptabilisant 54 réponses sur le département. D'après ses analyses, elle exprimait que *« la moitié des élevages dédie au moins 50 % de leur surface à l'élevage. Plus l'exploitation est petite en SAU plus la part est importante »*. Les éleveurs ovins ont également témoigné du fait qu'à grande majorité (26 réponses), ils travaillaient seuls sur l'exploitation. Pour les exploitants travaillant à plusieurs, c'est à grande majorité (14 réponses), par le biais d'associés. À ce jour, les éleveurs affirmaient ne pas souhaiter de main-d'œuvre (10 réponses) et ne trouvaient pas d'offres adaptées à leurs besoins (5 réponses). Les accompagnements que les éleveurs ovins peuvent recevoir à grande majorité sont réalisés par terre d'Ovin (18 réponses) et Sicarev Coop (12 réponses). Les priorités des exploitants sur leur atelier se portent majoritairement sur la performance technico-économique, la sécurisation du système de production. A cela peut s'ajouter, la rentabilité, l'augmentation du nombre d'agneaux commercialisés et la sécurité fourragère.

Charlotte Sauvignac



Pexels

**La Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé ont dévoilé le 2 septembre prochain deux enquêtes locales.**



ÉLEVAGE

// BLONDE D'AQUITAINE

# 21 À Agen, pas pour des pruneaux

**Le concours national Blonde d'Aquitaine s'est tenu du 4 au 6 septembre dans le Lot-et-Garonne. Deux éleveurs de Côte-d'Or sont revenus avec plusieurs prix.**



Nicolas Chauve, au centre, a vu son taureau Shanghai (ici à droite) terminer à la deuxième place de sa section.




Uranus, qui appartient notamment à Franck Debeaupuis, troisième de sa catégorie.

Huit heures de route pour se rendre à un concours de reproducteurs : ça fait mal au casque. *« Le retour était de loin le plus compliqué ! Mais ce fut une très belle expérience et quelque part, notre concours national, c'est un peu nos vacances estivales »*, confie Nicolas Chauve, éleveur de 90 vaches à Puits, dans le Châtillonnais. Ce grand rendez-vous de la race Blonde d'Aquitaine a attiré plus de 450 animaux pendant trois jours. Comme à leurs habitudes, les quelques représentants du 21 se sont distingués. Nicolas Chauve a manqué de peu une première place de section avec son taureau Shangai : *« il finit deuxième. Il avait eu un petit problème à une patte quelques jours avant de partir et il n'était pas rétabli à 100 % pour Agen. Du coup, il boitait et ça lui a coûté la gagne. Dommage »*. Ce mâle d'un peu plus de 5 ans est le père de Very Good, un veau vendu 14 300 euros à la station de Casteljaloux, dans ce même département du Lot-et-Garonne en début d'année. Cette vente record de Nicolas Chauve avait d'ailleurs fait l'objet d'un article dans notre journal. Shangai, qui appartenait à 100 % au Côte-d'Orien, est désormais en copropriété avec un élevage du Tarn et un autre de Saône-et-Loire.

## Autres résultats

Nicolas Chauve avait deux autres bovins dans ce concours : un podium a été décroché par Acteur, troisième de la section des taureaux de 2 à 3 ans, également codétenu par l'élevage du Tarn préalablement cité. Victoire, une génisse née à Puits, termine en milieu de classement de la section femelle de cette même tranche d'âge. Shangai et Victoire n'en ont pas terminé avec les concours 2026 puisqu'ils iront au Sommet de l'Élevage à Cournon du 6 au 9 octobre. Le second Côte-d'orien en lice était Franck Debeaupuis : *« en lice, oui et non car je faisais partie des quatre juges. J'avais deux taureaux en copropriété, dans des catégories que je n'ai bien sûr pas jugées »*, précise l'éleveur de Montberthault près d'Époisses. Uranus, un taureau de trois ans né chez Franck Debeaupuis, s'est hissé à une belle troisième place de section : *« c'est le fils de Stewball, mon taureau qui avait été champion à Paris l'an passé. Stewball avait déjà fait un prix similaire au national au même âge. Stewball a été vendu en mars chez un éleveur aux Pays-Bas et va concourir très prochainement au concours national, là-bas »*. Uranus appartient à deux autres élevages, localisés en Isère et dans les Alpes-de-Haute-Provence. Franck Debeaupuis a vu son autre reproducteur, Vinaigrier, obtenir un quatrième prix chez les trois ans. À noter qu'Uranus ira lui aussi à Cournon.

AG

## Conjoncture

**Nous avons échangé deux mots avec ces éleveurs sur la météo et les prix. Concernant la sécheresse, *« c'est bien entendu la galère »*, souligne Nicolas Chauve qui a décidé de ramener plusieurs animaux dans son exploitation depuis la fin août : *« il n'y a plus rien à manger dehors et, plutôt que de faire de nombreux kilomètres entre Semur et Châtillon, j'ai déjà rentré une douzaine de vaches avec leurs jeunes veaux. Et ce n'est sans doute pas terminé ! »*. Concernant les cours de la viande, le constat est beaucoup plus positif, comme le confirme Franck Debeaupuis : *« la Blonde d'Aquitaine est beaucoup moins sujette aux variations que les autres races à plus forts effectifs. Les vaches sont actuellement aux alentours de 8,30 euros/kg, elles n'ont quasiment pas baissé. Seuls les mâles ont connu une diminution, comme dans toutes les races. Oui, avec ces tarifs-là, c'est intéressant, d'autant que les carcasses en vaches adultes, en moyenne, sont à 100 kg supplémentaires par rapport à la Charolaise. C'est d'ailleurs pour cette raison que je m'étais lancé dans cette production, il y a 25 ans. En contrepartie, les coûts de production sont plus élevés. Cet été, je n'ai donné que du foin de qualité et des céréales. Et pas de paille ou presque, car la Blonde est beaucoup moins rustique que la Charolaise. Et sa panse est plus petite ».**

# 21 Direct au national

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

**Édouard Froidurot n'avait jamais participé au moindre concours de reproducteurs charolais. C'est chose faite depuis le 2 septembre avec le rendez-vous national des veaux au Marault.**

Il aurait pu se faire la main dans des concours moins relevés mais non : il est directement allé au national pour sa toute première participation ! *« J'avais un veau pour l'occasion, je me suis dit pourquoi pas et je me suis lancé »*, indique Édouard Froidurot, nouveau venu dans le monde des reproducteurs charolais. Cet éleveur de 34 ans habite Fontaines-en-Duesmois et s'est intéressé à la reproduction à son arrivée sur la ferme familiale, il y a dix ans : *« l'exploitation est surtout axée en grandes cultures mais historiquement, il y a toujours eu un atelier bovin. Quand je me suis installé, j'ai ressenti l'envie de m'investir dans la génétique afin de mieux valoriser le cheptel. Le troupeau de 65 vaches est inscrit au HBC depuis l'an passé, c'est une belle étape franchie »*. Édouard Froidurot est passé à la vitesse supérieure ces dernières années en achetant plusieurs vaches pleines dans différents élevages en cessation d'activité, suite à des départs en retraite. Dont le Gaec Benas, à Dompierre-les-Ormes en Saône-et-Loire : *« je remercie l'éleveur concerné de m'avoir confié, quelque part, une partie du travail de toute une vie »*.

## À renouveler

C'est d'ailleurs avec un veau d'automne dont la mère est issue de cet élevage du 71 que le Côte-d'orien a concouru à Nevers. Abricot, né en novembre 2025, s'est particulièrement illustré en se hissant à la deuxième place de sa section. Une belle ligne de dos et un carré de bassin très intéressant : l'animal a séduit le jury, au plus grand plaisir de son propriétaire : *« ce fut une belle expérience pour moi, avec un très bel accueil des organisateurs et de l'Ajec 58. Même si le classement avait été moins bon, je n'aurais gardé que du positif de cette sortie »*. Le gérant de la SCEA des prairies se réjouit de l'ambiance sur place le jour J : *« le côté relationnel était sympa entre éleveurs. On se retrouve aux côtés de grands fidèles de ce type d'évènements. En revanche, une fois sur le ring, on se sent bien seul, mais c'est le jeu. Je suis là pour apprendre, un concours c'est tout un art ! »*. L'éleveur compte bien poursuivre sur sa lancée et prend déjà rendez-vous pour les concours locaux de cet automne, tel que celui de Semur-en-Auxois, prévu courant novembre : *« il est important, quand on se lance dans une telle activité, de se comparer aux autres pour se situer et progresser, tout en se faisant connaître. Je présenterai ce même veau, il sera peut-être accompagné d'autres bovins. Au total, 4 mâles ont été détournés : Abricot donc, Apollon qui est un gène sans cornes, Balkan, un veau de printemps et Anibal, qui vient d'être retenu par la station charolaise de Créancey. Cette sélection est également une première pour mon élevage »*.

AG



L'éleveur de Fontaines-en-Duesmois (21), de retour chez lui avec Abricot, deuxième de section à Nevers.

// CONCOURS-VENTE

# 58 Au Marault, l'année du HBC démarre comme une fusée

**Des éleveurs venus de 23 départements, plus de 260 veaux engagés, des rings très entourés et une vente nationale conclue sur une moyenne de 8 894 euros : la Journée charolaise de l'Agropôle du Marault à Magny-Cours, a une nouvelle fois réuni sélectionneurs, professionnels et passionnés. Une édition 2026 qui lance la saison des concours sur une belle dynamique.**



Les rings du Marault ont attiré la grande foule.

Il fallait jouer des coudes autour des six rings du Marault, près de Nevers, le 2 septembre au matin pour suivre les jugements du Concours National Veaux. Le rendez-vous annuel organisé par le Herd-Book Charolais (HBC) a une nouvelle fois attiré des éleveurs venus de toute la France, mais aussi de très nombreux visiteurs, professionnels, partenaires et passionnés de la race. Avec plus de 260 veaux engagés, issus de 90 élevages et de 23 départements, l'édition 2026 affichait une représentativité nationale. Au-delà de la compétition, ce concours est avant tout une vitrine du travail de sélection réalisé dans les élevages. Morphologie, aptitudes fonctionnelles et potentiel génétique sont au cœur de ce rendez-vous qui permet aux éleveurs de confronter le résultat de leurs choix de sélection et aux professionnels de repérer les reproducteurs susceptibles de rejoindre demain leurs troupeaux *(voir encadré)*. Après les concours du matin, la Journée Charolaise s'est poursuivie avec son second temps fort : la Vente nationale aux enchères du HBC.

## 89 % d'animaux commercialisés

Les reproducteurs proposés avaient fait l'objet d'une sélection particulièrement exigeante. Après une présélection en ferme réalisée par les experts raciaux du HBC, une commission professionnelle avait retenu les meilleurs candidats parmi plus d'une centaine d'animaux observés. Tous étaient inscrits en section principale du Livre généalogique de l'OS Charolais France, en classe de mérite A+. Au final, 36 reproducteurs ont été présentés à la vente et 32 ont trouvé acquéreur, dont 31 sous le marteau et un à l'amiable à l'issue de la vacation. Avec près de 89 % des animaux commercialisés et une moyenne de 8 894 euros, le bilan confirme l'intérêt des éleveurs pour des reproducteurs Charolais de haut niveau génétique. La qualité des animaux proposés s'était déjà illustrée quelques heures auparavant sur les rings du Concours National Veaux : cinq veaux inscrits à la vente avaient décroché une récompense majeure, parmi lesquels les trois Prix d'Honneur des Veaux Mâles de l'Année Grands Raceurs, le deuxième Prix d'Honneur des Veaux Mâles d'Automne Grands Raceurs et le Challenge Sans Cornes Mâles. Grand gagnant du matin, Bourbon a également signé le Top Price de la Vente Nationale. Le veau de l'EARL Bruno Gabory a été adjugé 41 900 euros. Plusieurs autres enchères ont marqué l'après-midi : Bristol, présenté par le Gaec Roube-Fayet (Nièvre), a atteint 24 100 euros. Balzac, de Thierry Prain (Loire-Atlantique), a été adjugé 15 900 euros, tandis que Bandit, de la SCEA du Domaine d'Aglan (Nièvre), a trouvé preneur à 12 500 euros.



Avec un prix de vente moyen approchant les 9 000 euros, cette édition 2026 confirme l'intérêt des éleveurs pour cette vitrine de la génétique charolaise.

## Une génétique qui s'exporte

La génétique Charolaise continue également de séduire au-delà des frontières françaises. Deux reproducteurs issus de cette édition prendront ainsi la direction de l'Allemagne : Arlequin, du Gaec du Domaine des Charolais (Bas-Rhin), adjugé 12 200 euros, et Bastien, du Gaec Lacour Père & Fils (Saône-et-Loire), vendu 4 500 euros. Pour Emmanuel Turpeau, président du HBC, les résultats de cette Journée Charolaise constituent un signal positif dans un contexte où la capacité d'investissement des élevages reste particulièrement observée : *« Atteindre un tel résultat de vente dans le contexte de cette année est vraiment remarquable. Cette Vente nationale a permis de concrétiser des achats qui, jusqu'ici, ne s'étaient pas nécessairement réalisés en ferme. C'est aussi la confirmation que les éleveurs ont pleinement intégré l'ambition de ce rendez-vous en nous confiant leurs meilleurs veaux. La qualité était au rendez-vous et avec une moyenne de prix plus qu'honorable, nous pouvons être très satisfaits de cette édition. C'est un excellent signal pour la suite : la saison des concours est bel et bien lancée et nous pouvons aborder avec confiance les prochains rendez-vous et les prochaines ventes de cette fin d'année. »* Entre qualité des animaux présentés, mobilisation des élevages, visiteurs nombreux autour des rings et résultats commerciaux solides, l'édition 2026 de la Journée Charolaise aura rempli ses missions : mettre en lumière le travail de sélection réalisé dans les élevages, confronter les génétiques, favoriser les échanges entre professionnels et permettre aux reproducteurs de haut niveau de trouver de nouveaux élevages où poursuivre leur carrière.

Mélanie Chocat

## Palmarès

**Parmi les récompenses les plus attendues, Bourbon, présenté par l'EARL Bruno Gabory (Côte-d'Or), décroche le premier Prix d'Honneur des veaux mâles de l'année Grands Raceurs. Il devance Brigand, de l'EARL Jean-Marc Pacaud (Saône-et-Loire), et Buckingham, du Gaec Nanotti (Moselle). Chez les veaux mâles d'automne Grands Raceurs, le premier Prix d'Honneur revient à Berlin, du Gaec Goujat (Rhône), devant Bolero, du Gaec Tournier (Creuse). La segmentation du concours permet également de mettre en avant différents profils de reproducteurs correspondant aux attentes des élevages et de la filière. En Sélection Bien Naître, Abricot, du Gaec Laetitia et Benoît Lamarre (Saône-et-Loire), obtient le premier Prix d'Honneur devant Bon Point, du Gaec Micaud (Allier). Le Trophée Viande a été remporté par Bobino présenté par Pierre-Antoine Chapuis (Saône-et-Loire). Côté femelles, Blanchette présentée par Thierry Prain (Loire-Atlantique), s'impose au Prix d'Honneur des veaux femelles de l'année, devant Belledenui, du Gaec Besson, à Saincaize-Meauce (Nièvre). Chez les Femelles d'Automne, Anecdote, du Gaec Romain Barré (Ardennes), décroche la première place devant Ambitieuse, du Gaec Barret Père et Fils (Cher). Les élevages nivernais se sont également distingués dans les prix collectifs avec Arnaud Adam, à Challuy, lauréat du Prix d'Ensemble Veaux Femelles. Le Gaec Lacour Père & Fils (Saône-et-Loire) remporte le Prix d'Ensemble Veaux Mâles de première catégorie, tandis que le Gaec Micaud (Allier) s'impose dans la deuxième catégorie et remporte également le Prix de Descendance avec Texan. Enfin, les Challenges Sans Cornes reviennent à Arlequin, du Gaec du Domaine des Charolais (Bas-Rhin), chez les mâles, et à Bohème PP, de François Giraud (Allier), chez les femelles. Le Prix de l'Association des Jeunes Éleveurs Charolais (Ajec) est attribué à Baryton, de l'EARL Chaize (Loire). Le palmarès complet est disponible sur : https://www.charolaise.fr/concours-national-veaux/**

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

ÉLEVAGE

// FOURRAGES

# Après la sécheresse, ajuster l'alimentation et les effectifs

**Face au manque de fourrage, les éleveurs devront anticiper et trouver un compromis entre l'achat d'une partie des fourrages, la baisse de production laitière et la réduction des effectifs.**



D. Hardy / Idele

Face au déficit fourrager, l'ajustement de la ration et du troupeau doit s'anticiper. Plus les mesures sont prises tôt, moins elles seront douloureuses.

Après la sécheresse et le déficit fourrager associé, l'enjeu est de rapidement mesurer ce qui reste disponible et d'adapter les besoins du troupeau. Pour Julien Jurquet, du service productions laitières de l'Institut de l'élevage, la première étape consiste à établir un bilan fourrager aussi précis que possible, afin d'éviter de découvrir trop tard que les stocks ne permettront pas de tenir jusqu'au retour de la pousse.

## Compter les ressources et les convives à table

*« Le bilan fourrager va permettre de savoir ce qu'on a à donner à manger aux animaux »*, rappelle Julien Jurquet. Après cette sécheresse historique qui a grillé la France, l'exercice mérite d'être particulièrement rigoureux. Il faut évaluer les stocks réellement disponibles en comptant les bottes et cubant les silos mais aussi en analysant les taux de matière sèche que l'on ne connaît pas bien suite à cette météo inédite. *« Après avoir évalué les fourrages disponibles, il faut compter les convives à table »*, complète Julien Jurquet. Tous les animaux présents sur l'exploitation doivent être pris en compte, avec leurs besoins respectifs.

## Trouver du fourrage à l'extérieur

Lorsque le déficit reste modéré, on peut chercher à acheter des fourrages à l'extérieur, notamment de la paille ou du maïs auprès de céréaliers. Mais, avec cette sécheresse généralisée, les fourrages disponibles sont aussi rares que coûteux. Autres pistes : chercher des coproduits des industries agroalimentaires ou exploiter au maximum les ressources susceptibles de repousser rapidement avec des précipitations. Les prairies mais aussi le colza fourrager ou le raygrass italien peuvent encore produire du fourrage en fin d'automne ou en début d'hiver.

## Réduire le nombre de bouches à nourrir

*« Si le bilan fourrager révèle un déficit plus important, il faut se poser la question de voir des animaux dont on peut se passer »*, explique Julien Jurquet. La première cible est constituée par les vaches en fin de lactation prévues pour la réforme. On pourra aussi se séparer des génisses non essentielles ou qui constituaient une marge de sécurité. *« Une génisse laitière consomme cinq à sept tonnes de matière sèche de la naissance au vêlage, calcule l'expert de l'Institut de l'élevage. Ce n'est pas négligeable »*. La décision de se séparer de génisses n'est cependant pas anodine puisque cela fera vieillir davantage le troupeau.

## Réduire la production et anticiper au maximum

*« Quand le manque de fourrage devient important, il faut abandonner l'idée de produire autant de lait que l'année d'avant »*, estime Julien Jurquet. Mieux vaut alors ajuster les objectifs de production que de mettre en péril l'alimentation de tout le troupeau. La distribution du fourrage à volonté doit alors laisser la place à un rationnement plus serré et les éleveurs ont tout intérêt à peser régulièrement les quantités distribuées.

Dans les situations les plus tendues, la décapitalisation constitue une solution exceptionnelle de dernier recours. Face à cette pénurie préoccupante de fourrage, Julien Jurquet insiste sur l'anticipation. Plus les décisions sont prises tôt, plus les possibilités sont nombreuses et moins les mesures sont brutales. À l'inverse, attendre que les stocks soient presque épuisés réduit fortement la marge de manœuvre de l'éleveur.

**Damien Hardy, Idele**

21

# Les championnes de Posanges

// ÉQUINS

**Le concours national Trait Auxois s'est tenu le week-end dernier à Semur. Petit focus sur les lauréates des championnats jeunes et adultes, toutes nées au même endroit.**

Dans nos articles dédiés au Trait Auxois, nous citons régulièrement Huilly, hameau de la commune d'Allerey où sont nées toutes les dernières championnes de Paris. Cette fois-ci, nous allons évoquer plusieurs fois Posanges, près de Vitteaux, où sont nées les deux championnes du concours national de Semur 2026 ! La championne adulte répond au nom de Muse de Posanges, appartenant à Déborah Renon. Cette jument de 4 ans était l'une des grandes favorites de cette édition avec son palmarès long comme le bras. Lauréate au concours de poulains à Saulieu il y a trois ans, Muse était la championne jeune en titre du national semurois. Qualifiée le mois dernier grâce à sa première place de section à Vitteaux, elle n'a fait que confirmer en décrochant le titre suprême dans la catégorie des adultes. Cette jument *« très classe »* dans son allure se qualifie pour le prochain concours général à Paris, là où elle s'était déjà rendue l'hiver dernier avec une seconde place à la clé : la seule épreuve où elle n'a pas encore gagné !




Florian et Déborah Renon, accompagnés d'Yves Dupaquier, avec Muse de Posanges, la championne adulte.




Nicolas et Guillaume Picard, entourés de plusieurs membres de leur famille et de Nocturne de Posanges, décrochent leur plus belle victoire avec le championnat jeune du national.

## Pas loin du doublé

Déborah et Florian Renon étaient proches de revenir chez eux, à Lacour-d'Arcenay, avec les plaques des deux championnes. Orlette d'Arcenay, une des filles de Capucine de Posanges, championne jeune 2015 et championne adulte 2017 à Semur, a en effet terminé deuxième chez les jeunes, battue par une femelle née chez… la famille de Déborah ! Nocturne de Posanges, qui appartient désormais à Nicolas et Guillaume Picard, de Confortgien à Saint-Martin-de-la-Mer, près de Saulieu, s'est en effet imposée. Ces deux frères doubles actifs (en plus de leur élevage bovin et équin, Guillaume est commercial chez Sobac et Nicolas conducteur de travaux chez Deblangey) remportent leur plus belle victoire en Trait Auxois. *« Nocturne nous avait tapé dans l'œil à l'époque »*, retrace Nicolas Picard, *« quand nous avions appris que Déborah Renon la vendait, nous avions sauté sur l'occasion. Elle avait déjà gagné le concours à Saulieu. À Semur, nous l'avions vue en train d'accompagner sa mère sur les épreuves. Sa robe est noire, ce qui est assez rare dans la race. Niveau morphologie, ses aplombs, son arrière et sa croupe sont remarquables. Nous remercions Florian et Déborah pour leur confiance »*. Nocturne de Posanges aura quatre ans en mars et fera son premier poulain l'an prochain. Ses deux propriétaires s'organiseront pour l'emmener à Paris, pour leur deuxième participation au concours général : *« nous avions déjà été en lice il y a quelques années avec Hongrie de Confortgien, une jument issue de l'élevage de notre oncle, Joël Collet, que nous avons repris et que nous avons à cœur de développer. Nous lui dédions notre victoire de ce jour »*.

**AG**

Agra Gestion

Un projet agricole ?
Parlons en avant de décider





INSTALLATION & TRANSMISSION
Accompagnement complet

RENTABILITÉ & TRÉSORERIE
Marge et trésorerie

PAC, AIDES, SUBVENTIONS
Montage et suivi des dossiers

PROJET DE DÉVELOPPEMENT
Investissement, diversification ...

Besoin d'un conseil ? Contactez-nous :
03.80.54.08.08 - www.agragestion.com

// SEMIS DE COLZA

21

# Après 50 mm de pluie, le colza démarre bien

**C'était la grosse problématique du mois d'août : nous vous proposons un nouveau témoignage sur les semis de colza. Direction le secteur de Sombernon où plusieurs agriculteurs ont eu la chance d'avoir 50 millimètres de pluie en deux fois.**



Les trois associés du Gaec de Pargy : Lilian Fretel, Loïc Verpeaux et Vincent Fretel, le 10 septembre sur une parcelle à Saint-Anthot.

*« Oublie que t'as aucune chance, vas-y fonce ! »* cette célèbre citation des *Bronzés* n'a pas été d'actualité au Gaec de Pargy, à Saint-Anthot. *« C'était archisec et nous ne voulions pas prendre de risques. Nous avons attendu qu'il pleuve pour pouvoir semer »*, indique Vincent Fretel, l'un des trois associés sur l'exploitation avec son frère Lilian et Loïc Verpeaux. Autour du 20 août, il est enfin tombé des millimètres sur leur commune, 30 en l'occurrence, et le monograine a été aussitôt sorti. *« Par chance, et il en faut toujours un peu en agriculture, nous avons eu à nouveau 20 millimètres dans la foulée. Soit un total de 50, presque inespéré, qui a permis à la culture de lever assez rapidement. Et plutôt bien, de façon homogène »*, ajoute le Côte-d'orien. Un petit tour sur l'une des parcelles des trois compères a permis d'apprécier la bonne tenue du colza, présent sur une centaine d'hectares de la ferme. *« Pour l'instant, nous ne voyons pas d'insectes, pourvu que ça dure… »*, observe Loïc Verpeaux, *« à cause de cette problématique altises, nous avions divisé par quatre nos surfaces de colza il y a 5 ans, avant de remonter progressivement à notre niveau initial »*. L'exploitant nous informe que depuis plusieurs jours, des attaques de punaises sont à déplorer sur de jeunes colzas dans d'autres secteurs, notamment en Haute-Marne.

## Objectif 20 quintaux

Si le cycle cultural *« part plutôt bien »*, les terres superficielles autour de Sombernon n'offrent jamais d'*« énormes »* perspectives en colza, la moyenne historique du Gaec de Pargy ne dépassant que très peu la barre des 20 q/ha. *« Cette année, il a même été difficile d'atteindre ce niveau »*, indique pour sa part Lilian Fretel, *« en effet, du gel a fait quelques dégâts et une parcelle a même décroché à 9 q/ha à cause d'un problème spécifique au ray-grass que nous n'arrivons pas à résoudre »*. Pour améliorer la rentabilité de la culture dans de telles conditions, les agriculteurs minimisent les interventions et les charges : *« nous mettons le moins d'azote possible. Nous avons fait cartographier nos parcelles : nous ne dépassons jamais les 100 unités là où il y a le plus de cailloux. Les fongicides ? Nous n'en faisons pas »*. Le colza est également la seule production végétale du Gaec qui n'est pas vendue au prix moyen : *« à ce titre, nous guettions les prix depuis un petit moment. Nous avons vendu hier le gros de la récolte qui nous restait, à 550 euros/t. La dernière fois que les cours avaient atteint ce tarif, nous n'avions pas pris de décision et ils avaient baissé dès le lendemain… Depuis pas mal de temps, les cours variaient entre 500 et 530 euros. Nous avons sauté sur l'occasion cette fois. Bon, maintenant, il ne faut plus regarder l'évolution, l'ordinateur restera éteint pour ne pas regretter d'avoir vendu, au cas où les cours venaient à remonter ! »*.

## Les céréales arrivent

Le Gaec de Pargy a désormais ses céréales en ligne de mire. *« Nous ne sommes toutefois pas pressés de semer, nous reculons toujours un peu plus les dates pour faire des faux semis et limiter cette même problématique liée au ray-grass »*, souligne Loïc Verpeaux. Les premières sorties avec le semoir ne devraient pas intervenir avant la fin octobre. Près de 300 ha de blé et d'orge d'hiver seront alors semés, sans le moindre changement par rapport à l'an passé : *« les deux tiers seront consacrés au blé, nous repartons avec une majorité d'Absalon, variété qui a tendance à faire du poids et de la protéine. Nous avons aussi un peu de Sphère et de Luxea, un blé barbu. En orge, c'est également le statu quo aussi avec Comtesse et Carrousel »*. La seule nouveauté de la campagne qui débute est à mettre à l'actif de la luzerne bio, qui fera son apparition sur une cinquantaine d'hectares : *« nous en faisons déjà sur 20 ha, mais en conventionnel. Nous allons la mettre dans des parcelles où le ray-grass résiste et où il n'y a plus de solutions en termes de produits phytosanitaires. Cela est censé nettoyer les champs concernés. La luzerne, comme jusqu'à présent, nous la donnerons à nos vaches. S'il y en a trop avec cette augmentation de surfaces, il y aura toujours des voisins qui seront preneurs »*.

AG

// MOUTARDE

21

# La potion magique

**Pour la cinquième fois consécutive, les producteurs de graines de moutarde vont semer un mélange de plusieurs variétés. La composition évolue tous les ans pour optimiser les résultats.**

Une nouvelle campagne de moutarde se prépare, avec des dates de semis espérées idéalement entre le 5 et le 10 octobre. Les producteurs engagés dans la filière recevront tout prochainement leurs semences par le biais de leur OS. Et c'est à la composition de ces sacs que nous nous intéressons aujourd'hui.

## Différents atouts

*« Avant, un producteur semait une variété unique dans ses champs, avec tous les risques que cela comporte : un pépin dans le cycle végétatif et le potentiel était impacté »*, retrace Jérôme Gervais, *« des mélanges étaient réalisés au silo, une fois la moisson effectuée chez l'ensemble des agriculteurs, avant une livraison aux industriels. Nous avions parfois jusqu'à 10 variétés différentes lors d'une même campagne »*. Le conseiller moutarde de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or détaille un changement opéré il y a quatre ans : *« chaque producteur bourguignon reçoit désormais un mélange, le même dans toute la Bourgogne pour une campagne donnée. Celui-ci est composé cette année de quatre variétés aux caractéristiques différentes. Cela permet de lisser les résultats à la moisson. Avec des précocités différentes par exemple, les cultures sont moins sujettes aux aléas climatiques. Si une variété décroche avec du froid à la floraison, les autres, plus précoces ou plus tardives, peuvent relever la donne. Les industriels préfèrent également ce procédé : les mélanges d'autrefois engendraient beaucoup de manipulations au silo et, en plus, ils n'étaient pas toujours assez homogènes à leur goût »*.

## Deux compositions

Chaque sac pour cette nouvelle campagne contient ainsi 40 % d'Ambiance, variété très précoce, 20 % de Constance, connue pour sa régularité de rendement, 30 % d'Endurance, très productive avec une faible teneur en acide érucique et 10 % de Résilience, variété moins sensible au champignon Phoma : *« l'an passé, il y avait un peu moins d'Ambiance et un peu plus de Résilience. La proportion a donc encore légèrement changé. Nous l'adaptons en fonction de nos résultats d'essais variétaux et industriels, des tests sont effectués chaque été. Pour la partie transformation sont notamment pris en compte la couleur, la texture, le goût, le piquant et la conservation du produit. L'an prochain, une nouvelle variété, en cours de multiplication, fera son apparition. Elle présente la particularité de ne pas contenir d'acide érucique »*. Il existe en réalité, un second mélange cette année, fait remarquer Jérôme Gervais : *« celui-ci est réservé aux 20 % de producteurs qui se trouvent en dehors de la Bourgogne. Au nord de notre région, les rendements sont souvent plus élevés avec des terres limoneuses. Les teneurs en huile sont plus importantes et cela pose problème aux industriels : nous composons donc un autre mélange qui corrige du mieux possible cette lacune »*.



Les semences seront disponibles chez les organismes stockeurs cette fin de semaine ou le début de la prochaine, informe le technicien Jérôme Gervais.

## Une évolution nécessaire

Depuis la mise en place de ces mélanges par territoires, la moyenne des rendements a toujours été supérieure à la moyenne de toutes les variétés de moutarde, cultivées individuellement sur des plateformes d'essais. *« Cela nous conforte dans nos choix »*, se félicite Jérôme Gervais, qui insiste par ailleurs sur la nécessité de faire constamment évoluer l'offre variétale : *« les anciennes variétés de l'époque seraient aujourd'hui totalement dépassées, elles ne donneraient absolument plus les mêmes résultats aujourd'hui, avec toutes les nouvelles problématiques que nous connaissons, notamment par rapport aux bioagresseurs. Les nouvelles variétés sont plus précoces et plus vigoureuses. Alors oui, théoriquement, les rendements devraient augmenter d'année en année mais la météo ne nous gâte absolument pas depuis plusieurs campagnes, c'est bien dommage »*.

AG

CULTURES

// RÉCOLTE DE SOJA

# 21 Au ras des pâquerettes

**La récolte de soja est d'un très bas niveau en Côte-d'Or. Illustration du côté de Saint-Usage.**



Les rendements d'Éric Jayé vont de 8 et 12 q/ha.

C'était pressenti mais peut-être pas à ce point : les *« gamelles »* semblent très nombreuses en soja en ce mois de septembre dans le 21. Nous avons pris la température auprès d'Éric Jayé, agriculteur à Saint-Usage près de Saint-Jean-de-Losne, qui cultive une trentaine d'hectares de soja dans des terres inondables : *« Un temps, j'espérais m'approcher des 20 q/ha mais la sécheresse et les coups de chaud n'ont jamais arrêté, ils ont fait encore plus de dégâts que prévu. Aujourd'hui, nous sommes le 8 septembre, cela fait plusieurs jours que j'ai commencé la récolte et les rendements sont au plus bas : de 8 à 12 q/ha ! C'est du jamais vu »*. La moyenne de son exploitation se situe bien plus haut, généralement entre 30 et 35 q/ha : *« nous sommes donc très loin du compte… Je suis installé depuis 1985 et jusqu'à présent, le plus mauvais résultat devait être à 18 ou 20 q/ha, je ne sais plus quelle année »*.

## Très précoce

Éric Jayé n'avait jamais récolté du soja aussi tôt : *« j'ai commencé le 1er septembre. J'aurais pu attendre encore un peu plus mais au risque que les rendements se détériorent davantage : en effet, les plantes commencent à égrainer ! Il y a même un certain nombre de grains déjà par terre »*. Les semis avaient été réalisés dans de bonnes conditions autour du 20 avril : *« tout s'était bien passé au début, il y a bien eu quelques averses par la suite, mais vraiment pas assez pour avoir un effet significatif sur la culture. Nous aurions eu un bon coup d'eau il y a un peu plus d'un mois, le poids de mille grains aurait été certainement plus important, le rendement final n'aurait pas été si ridicule… C'est dommage, d'autant plus que les prix du soja sont remontés à 480 euros/t, cela aurait fait du bien dans une année aussi difficile »*.

## La plus mauvaise campagne

En ce qui concerne les variétés, Éric Jayé observe un décrochage encore plus marqué d'Annabella, par rapport à Compositor. *« Il y a une petite différence mais cela ne va pas chercher bien loin non plus, c'est très décevant partout »*, indique celui qui livre à la SAS Bresson ainsi qu'à la minoterie Cêtre, aux Maillys. L'exploitant de 62 ans, qui sera rejoint le 1er octobre par son fils Brice sur la ferme, s'apprêtait à récolter son tournesol puis son maïs dans la foulée. Avec bien peu d' *« ambitions »* là aussi : *« je vais commencer par le tournesol. Il ne faudra pas s'attendre non plus à des miracles mais parmi ces trois cultures d'automne, ce sera peut-être celle qui aura le mieux résisté à ces conditions climatiques très particulières. J'en ai déjà fauché un peu pour des clients, c'est très variable, les rendements vont de 10 à 30 q/ha. Je serai certainement dans cette fourchette très large, mais plus proche des 10 ou des 30 ? Je ne sais pas »*. La batteuse d'Éric Jayé devrait attaquer les maïs entre le 20 et le 25 septembre. Alors que les rendements sont généralement bons dans le secteur (entre 10 et 12 t/ha), des comptages estiment sa récolte 2026 entre 3,5 et 7,5 t/ha. Ce sera là la plus mauvaise moisson jamais réalisée par le Côte-d'orien : *« l'an passé, ces trois cultures avaient quelque peu rattrapé les moissons d'été, déjà mauvaises. Ce ne sera pas le cas cette fois. De mauvais rendements cumulés à des prix des céréales qui ne sont pas au rendez-vous : les trésoreries sont au plus mal depuis un petit moment. J'ai déjà eu de mauvais coups dans ma carrière mais là, c'est du jamais vu, encore une fois. Dans une telle situation, si le gouvernement n'aide pas davantage son agriculture que ça, ça ne pourra pas aller… On nous envoie dans une direction sans issue. C'est comme si un ouvrier travaillait tout un mois sans rien gagner et qu'à la fin, on lui demande de l'argent »*.



La production nationale de soja est estimée en recul de près de 25 % par rapport à la moyenne quinquennale selon Agreste.

AG

// VISITE D'ESSAI

# 89 Résil'Yonne : prolonger la recherche par de nouvelles pistes

**Le 9 septembre, Soufflet Agriculture, l'UPVY, Seine Yonne et la Chambre d'agriculture de l'Yonne ont organisé une visite sur les essais réalisés dans le cadre de Résil'Yonne.**



Catherine Robillard, responsable agronomique à SeineYonne et Charles Van Goetsenhoven, coordinateur agronomique donnaient des éléments supplémentaires sur les cultures testées aux agriculteurs intéressés.

*« Selon les projections, le cumul médian des pluies passe de 679 mm/an sur la période de référence à 723 mm/an en milieu du XXIe siècle et 743 mm/an à la fin du siècle »*, annonçait Marie Bouillé, conseillère en grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le 9 septembre dernier sur des parcelles à Foissy-sur-Vanne dans le cadre du projet Résil'Yonne. Ce projet est financé par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Globalement, la conseillère évaluait de nombreux changements climatiques : un risque de gel réduit dans les années à venir, un risque d'échaudage plus important et précoce et des *« pluies efficaces »* en diminution, conduisant à des sols secs, des faux semis et semis plus difficiles à réaliser. À ses côtés, Oana Poisson, animatrice de l'UPVY reprenait le flambeau. Face aux annonces faites par Marie Bouillé, Oana Poisson poursuivait donc *« en expliquant les choix ayant mené à la sélection des cultures testées, afin de s'adapter à ces nouvelles conditions climatiques dans l'Yonne »*.

## Un maître mot : s'adapter

Nous avons découvert la culture de chia, originaire du Mexique, qui supporte *« la sécheresse une fois implantée. Cependant, il faut éviter les sols superficiels pour garantir un bon rendement »*. Cette culture *« est très avantageuse car il n'existe pas de culture de la même famille dans nos rotations, cela permet donc de casser le cycle des adventices »*. Oana Poisson précisait également, qu'en France, *« les variétés natives fleurissent en octobre ce qui ne permet pas de fructifier. Deux variétés sont adaptées au climat français aujourd'hui : Oruro commercialisée par Agrofun, peut fleurir en photopériode longue ; Monca commercialisée par Grain a été sélectionnée pour sa précocité »*. Cette culture se commercialise uniquement pour l'alimentation humaine, avec *« des marchés de niche majoritairement en agriculture biologique »*. Catherine Robillard, responsable agronomique à SeineYonne et Charles Van Goetsenhoven, coordinateur agronomique à Soufflet, ont conseillé *« de récolter du moment que 80 % de la récolte est mûre »* et *« de semer tardivement car cela présente de nombreux bénéfices »*.

Nous avons par la suite, parcouru la culture du millet, principalement connu au Moyen-Orient, en Asie Centrale, ainsi qu'en France : dans la région Centre Val-de-Loire où l'on trouve près des trois quarts de la production française. C'est une culture qui a besoin de chaleur et qui est très adaptée aux conditions sèches. À ce jour, le millet est voué à l'alimentation humaine (en boulangerie) et animale (en variétés fourragères et en oisellerie). Les deux techniciens ajoutaient à leur tour que le millet avait subi en 2025 *« des dommages liés au gibier selon les variétés »*. La culture de fenugrec avait également été testée, mais finalement abandonnée par manque de débouchés. En parallèle, les partenaires du projet ont également choisi de tester la culture de sésame et de lin jaune. En 2025, le sésame a subi *« des problèmes de germination des graines »* et le lin jaune a été attaqué par de petites altises *« malgré une protection insecticide soutenue »*. Les recherches se poursuivent donc par les organismes partenaires.



Le chia, est une plante herbacée annuelle originaire du Mexique.

Charlotte Sauvignac



Le millet, très répandu au Moyen-Orient et en Asie Centrale, est une culture qui a besoin de chaleur et qui est particulièrement adaptée aux conditions sèches.

DIVERSIFICATION

// MARAÎCHAGE

89

# Désherbage mécanique : une solution pour gagner du temps ?

**La structure Bio Bourgogne Franche Comté a organisé une matinée dédiée au désherbage mécanique en maraîchage bio à Charny-Orée-de-Puisaye.**



Jean Lalès, maraîcher bio aux Frémeaux, accueillait, le 7 septembre dernier, une matinée sur le désherbage mécanique en maraîchage.



Une démonstration d'herse étrille était réalisée, le 7 septembre dernier, à Charny-Orée-de-Puisaye, sur un champ de maraîchage.

C'est dans le hameau des Frémeaux à Charny-Orée-de-Puisaye que nous avons retrouvé le 7 septembre dernier, Hubert Huyghe, conseiller en grandes cultures et Célia Dousson, responsable maraîchage à Bio BFC pour une visite technique sur la démonstration de herse étrille maraîchère et réglages de l'outil pour améliorer la gestion du désherbage. Jean Lalès, maraîcher aux Frémeaux a eu la chance d'irriguer cette année, grâce *« à une retenue collinaire de 18 000 m³. J'ai fait le choix de favoriser l'irrigation des tomates, des fraises, du chou et des aubergines, par rapport au prix de vente au détriment du céleri et de la salade »*. Maraîcher en vente directe de quatre hectares dont 3,5 hectares plein champ, Jean Lalès affirmait, ce jour-là, que *« Mon chiffre d'affaires avait augmenté de 10 % »*, une annonce *« surprenante pour les conseillers de Bio BFC »*. *« Je sais par avance, que l'augmentation actuelle va fortement diminuer à l'automne avec un manque de marchandises, une hausse des coûts liées à l'eau et à l'électricité. Par exemple, je sais que la quantité de haricots verts va être limitée »*, commentait Jean Lalès. À ce jour, le maraîcher travaille en vente directe avec des restaurants, avec les Amap de Joigny et d'Auxerre et à la ferme. *« Les habitudes de consommation ont changé, nous le remarquons. Les Amap proposent des paniers complets de légumes sans que le client ait le choix et cela peut poser un problème. À cela s'ajoute l'arrivée d'internet qui crée une forte concurrence »*, exprimait-il. À ses côtés, Gregory, maraîcher de la structure *« aux légumes Puifondins de Christelle & Greg »*, possède 7 000 m² de maraîchage diversifiée depuis 2020 avec Christelle et ils se sont tournés vers la restauration collective en travaillant avec des cantines scolaires, comme celle de Saint-Valérien et celle d'Égriselles-le-Bocage. Jean-Baptiste Hubert, présent également lors de la visite, est maraîcher des Jardins de la Linotte à Villefargeau. Il possède 85 hectares de grandes cultures et 1 500 m² de maraîchage sous serre, où il travaille en vente directe avec les Amap.

## Tester de nouvelles cultures d'avenir

Pour débuter la matinée, la société Felcrop est venue avec une herse étrille dédiée au maraîchage pour faire une démonstration d'usage. *« La machine hydraulique est globalement simple à l'utilisation, et aujourd'hui, nous allons l'utiliser sur plantation de radis noir et de chou. La herse étrille est censée être complémentaire à la bineuse pour le désherbage »*, annonçait Hubert Huygue. De son côté Jean Lalès faisait appel à l'un de ses salariés pour conduire la machine. *« Il faut que la culture ait tout de même de l'avance sur les adventices présentes sur les champs. Aujourd'hui, on passe beaucoup de temps à la main et on souhaiterait rendre une partie du travail mécanique pour gagner du temps sur nos journées de travail »*, avouait le maraîcher des Frémeaux. En passant dans une partie de ses champs, Jean Lalès manifestait la difficulté de cultiver des carottes cet été. *« J'ai tenté les semi de carottes, mais elles ont cramé directement, même avec l'irrigation, ça n'a pas marché »*, décriait-il. En parlant d'irrigation, les participants ont fait un tour à côté de sa retenue collinaire, qui, le 7 septembre dernier, avait un débit d'eau minime. *« J'ai créé cette retenue, en 2006-2007. À ce stade, avec les aléas climatiques connus cet été, nous avons pour projet d'augmenter la retenue collinaire pour stocker davantage d'eau. Nous savons que dans les années à venir, étant donné les prévisions météorologiques, les cultures maraîchères auront besoin de plus d'eau »*, annonçait-il. Il observait également *« une absence de pollinisateurs, lors de fortes chaleurs. Le pollen était tout sec, notamment pour les tomates rondes, c'était impressionnant »*. Pour autant, il était satisfait de la production de melons et de pastèques. *« Grâce à l'irrigation, c'est une super année pour ces deux cultures maraîchères, on est très satisfaits. La patate douce par contre, on attend de savoir si on va arriver à avoir le taux de sucre nécessaire pour qu'elles aient un bon goût »*, concluait-il, satisfait du passage de la herse étrille sur ses cultures.

Charlotte Sauvignac



Jean Lalès, maraîcher bio montrait, le 7 septembre dernier, le niveau d'eau de la retenue collinaire qu'il possède.

// SSV UTILITAIRE

# Un engin plein d'atouts pour les exp

**De plus en plus plébiscité par les agriculteurs pour sa facilité d'utilisation et ses capacités de franchissement supérieures à celles des pick-up 4x4, le SSV s'installe progressivement dans le paysage agricole.**

Contrairement au quad, le SSV (*side-by-side vehicle*) propose des places assises côte à côte. Il permet d'embarquer deux à trois personnes sur la banquette avant, et jusqu'à six voyageurs pour les modèles à double cabine. Les modèles les plus basiques sont pourvus de série d'une structure de protection tubulaire contre le retournement (ROPS), de ceintures de sécurité, ainsi que de filets latéraux de retenue. Ces équipements dispensent le conducteur du port du casque.

Les machines les mieux équipées bénéficient, elles, d'un toit et d'un pare-brise, voire d'une cabine intégrale, procurant davantage de confort.

Les SSV à vocation agricole sont généralement homologués en tant que tracteurs agricoles, mais ils se divisent en deux catégories. L'homologation T1a autorise une vitesse maximale de 40 km/h. L'homologation T1b, quant à elle, permet de circuler à plus de 40 km/h en solo. Les vitesses maximales varient alors selon l'équipement de sécurité.

## ABS obligatoire au-dessus de 60 km/h

Les SSV autorisés à dépasser 60 km/h doivent obligatoirement intégrer un système de freinage avec ABS (antiblocage des roues). Certains modèles peuvent alors atteindre, en toute légalité, plus de 100 km/h. À noter que, avec une homologation agricole du véhicule, la vitesse est systématiquement bridée à 40 km/h lorsque le SSV tracte une remorque, conformément à l'article R413-12-1 du Code de la route.



Polaris

**Selon leur homologation routière, les SSV peuvent circuler sur la voie publique jusqu'à 40 km/h ou plus, voire au-delà de 60 km/h s'ils sont équipés du freinage ABS.**

## Un large choix de motorisations essence

Si le diesel reste la référence pour le travail intensif, la motorisation essence occupe encore une place importante, souvent associée au plaisir de conduite ou à des besoins spécifiques. Les moteurs essence se distinguent par une plus grande vivacité, conférant au SSV un aspect plus ludique. Ils constituent un choix privilégié pour un usage mixte, où le loisir compte autant que l'aspect utilitaire. Certains constructeurs, comme Can-Am, se démarquent en proposant des modèles essence à très hautes performances, capables d'atteindre des vitesses élevées, parfois plus de 100 km/h en homologation T1b. Cependant, la consommation de carburant de ces motorisations est sensiblement plus élevée que celle des versions diesel, en particulier lors de fortes sollicitations à l'accélération.

## Des versions diesel plus économiques

John Deere, Kioti, Kubota ou encore Polaris proposent des SSV fonctionnant au diesel. Ces véhicules, dont la puissance maximale reste inférieure à 25 chevaux, échappent aux normes antipollution contraignantes. Ils peuvent ainsi se dispenser de dispositifs de post-traitement complexes, améliorant leur fiabilité mécanique tout en maintenant des tarifs compétitifs face aux versions essence. Par ailleurs, le moteur diesel délivre un couple plus élevé à bas régime vis-à-vis du groupe motopropulseur essence, un atout déterminant pour la traction de charges lourdes (jusqu'à 1 500 kg hors route) ou pour s'extraire de terrains boueux ou humides. Côté financier, les moteurs diesels, souvent fournis par des motoristes reconnus comme Yanmar, Polaris ou Kubota (de 850 à 1 150 cm$^3$), affichent une consommation de carburant modérée, oscillant entre 3 et 4 l/h.



John Deere

**Les SSV carburant au diesel ne dépassent pas la puissance maximale de 25 ch, afin de se dispenser des dispositifs complexes de dépollution.**

## Les SSV électriques circulent en silence

Les SSV à propulsion électrique commencent à se démocratiser chez les constructeurs. Ils sont appréciés pour leur silence de fonctionnement, un atout dans un véhicule où l'habitacle est souvent ouvert ou peu protégé. La conduite est aussi plus souple. Ces modèles électriques présentent toutefois des contraintes liées au stockage de l'énergie. L'autonomie d'utilisation annoncée oscille généralement entre 65 et 100 km, mais elle reste variable selon plusieurs paramètres: température extérieure, style de conduite ou encore charge transportée. Si les terrains accidentés sollicitent davantage les batteries, les SSV électriques bénéficient de la récupération d'énergie lors des phases de descente. Ces véhicules logent des batteries lithium-ion qui se caractérisent par leur densité énergétique et leur durée de vie (en nombre de cycles) plus élevées. Néanmoins, leur diffusion reste freinée par un coût d'acquisition encore élevé par rapport aux versions thermiques, malgré des capacités de charge comparables et adaptées aux usages professionnels.



Can-Am

**Les SSV (Side by Side Vehicle) sont de plus en plus appréciés par les agriculteurs pour leur facilité d'utilisation et leur capacité de franchissement supérieure à celle des pick-up 4x4.**



U. Dubroeucq

**L'ajout sur le SSV d'accessoires, tels qu'un pare-brise, des portes vitrées, des caissons de rangement... réduit sa charge utile.**

FINANCEMENT 0%*
SUR LES GAMMES RANGER & SPORTSMAN
JUSQU'AU 31/10/2026 *
Nouveautés 2026
agilor Actimat
Sportsman 600 EPS
Ranger 500
* Sous réserves d'acceptation du dossier
CONTACTEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE
LOISIRS CARS
2, route de Paris
Saint-Aubin/Yonne
89300 Joigny
03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com
www.loisirs-cars.com
POLARIS

# loitations agricoles




Kioti

**Les capacités de chargement des bennes arrière des SSV varient selon les modèles de 227 à 650 kg.**

## Jusqu'à 650 kg de charge utile pour la caisse arrière

Les SSV séduisent par leurs capacités de franchissement supérieures à celles des 4x4 pick-up et des utilitaires de type fourgonnettes. En revanche, ils affichent généralement une plus faible charge utile (entre 600 et 800 kg). Leur benne arrière emporte de 227 kg sur les modèles compacts, jusqu'à 650 kg sur les versions professionnelles à caisse longue. Attention, la capacité utile de chargement ne prend pas en compte le poids des accessoires optionnels, comme les ridelles, le treuil, les coffres de rangement ou encore les différents supports porte-outils. Un SSV doté d'une simple structure de protection (arceaux) reste plus léger et présente une meilleure charge utile qu'un modèle équipé d'une cabine vitrée et climatisée. L'installation d'un toit, d'un pare-brise et de portes, par exemple, réduit la capacité d'environ 100 kg.

## Des capacités de traction élevées

En complément du chargement direct, le SSV affiche une capacité de traction souvent 20 à 50 % supérieure à son propre poids à vide. Sur la route, l'homologation permet de tracter entre 560 kg et 1 100 kg selon les modèles. Hors route, en utilisant la transmission en gamme courte, certains modèles peuvent tirer jusqu'à 1 500 kg de charge, ce qui est bien supérieur aux quads qui plafonnent généralement entre 500 et 800 kg.

**Ulysse Dubroeucq**

Garage du Mouësse




Découvrez nos gammes

SEGWAY Powersports › France

POLARIS

TGB

51 Fg du Mouësse - Nevers

03 86 57 06 28

bruno.sabio@wanadoo.fr

## // LE MARCHÉ DU SSV

| Marques | Modèles | Puissance (ch) | Cylindrée (cm³) | Nbre de cylindres | Énergie | Vit. max autorisée (km/h) | Nombre de places | Charge utile de la caisse arrière (kg) | PV (kg) | Capacité de remorquage sur route (kg) | Empattement (cm) | Garde au sol (cm) | Capacité carb. (litres) bat. (kWh) | Prix catalogue en euros HT au 01/06/2026 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| can-am | Traxter HD11 | 95 | 999 | 3 | Essence | 115 | 3 ou 6* | 454 | 857 ou 1 005 | 1 111 | 216 ou 298* | 35,6 | 45 | 22 216 (vers. XU T ABS)<br>24 466 (vers. Max HD11 XU T ABS) |
| | Traxter Pro HD10 XU T ABS | 82 | 976 | 2 | | 105 | 3 | 544 | 891 | 1 134 | 294 | 32 | 40 | 22 383 |
| | Traxter HD9 | 65 | | | | 60 ou 105* | 3 | 454 | 671 ou 713* | | 211,5 | 28 ou 33* | | 19 716 (version XU T ABS)<br>15 716 (version Base T) |
| | Traxter HD7 | 52 | 650 | 1 | | 60 | 3 | | 660 ou 688* | | | 28 | | 16 633 (version XU T)<br>13 299 (version Base T) |
| CFMOTO | UFORCE 600 | 41 | 580 | 1 | Essence | 55 | 2 | 100 ou 250* | 620 | 400 (non freiné) / 800 (freiné) | 195 | 27 | 35 | 12 499<br>12 249 (version Winter Edition) |
| | UFORCE 600 EV | 48 | - | - | Électrique | 80 | | 250 | 675 | | 195 | | 15,29 kWh | 17 599 |
| | UFORCE 1000 | 72 | 963 | 2 | Essence | 60 | 2 ou 6* | 310 ou 350* | 690 ou 870* | 520 (non freiné) / 790 (freiné) | 205 ou 285* | 28 | 40 | 13 333<br>15 416 (version Winter Edition)<br>17 492 (version XL) |
| | UFORCE 1000 PRO | 89 | 998 | 3 | | | | 454 | 911 ou 1 043* | 600 ou 680* (non freiné) / 800 ou 1 134* (freiné) | 206 ou 286* | 33 | 45 | 15 833<br>16 249 (version ABS)<br>24 499 (version ABS Winter Edition)<br>21 249 (version Highland) ;<br>18 749 (version XL) |
| | ZFORCE 950 | 85 | 963 | 2 | | | 2 ou 4* | 150 | 675 ou 795 | 600 (non freiné) / 800 (freiné) | 228,6 ou 304,8* | 30,5 | 37 | 14 575 (version Sport)<br>17 166 (version Sport 4) |
| | ZFORCE 1000 SPORT R | 90 | 963 | | | | 2 | | 775 | | 228,5 | 34 | 36,5 | 15 833 |
| | Z10 TURBO | | 998 | 3 | | | | | 845 | | 251,5 | 35,6 | 45 | n.c. |
| CORVUS | DX4S | 21 | 800 | 3 | Diesel | 60 | 2 | 250 | | 600 | | 24,2 | 38 | 15 649 |
| | DX4 | 24 | 1 000 | | | | | 450 | | 907 | 223,8 | 30,9 | 40 | 17 349 |
| | EX4 | 34 | - | - | Électrique | 40 | | 300 | 764 | 450 | 223,8 | | 15 kWh | 21 179 |
| JOHN DEERE | Gator XUV875M | 22,8 | 854 | 3 | diesel | 50 | 3 | 650 | 825 à 1 045* | 900 | 221,1 | 28,8 | 42,4 | 43 738 |
| KIOTI | UTV 2410 | 24 | 1 007 | 3 | Diesel | 50 | 3 | 500 | 930 ou 1 050 (version CU) | 930 | 218 | 30 | 37 | 22975 / 33 195 (version CU) |
| KYMCO | UXV 700i Sport | 26,6 | 694,6 | 1 | Essence | 25 | 2 | n.c. | 674 | 355 | 191,7 | 26 | 32 | n.c. |
| POLARIS | Ranger SP 570 EPS | 44 | 567 | 1 | Essence | n.c. | 2 | 227 | 572 à 708* | 680 | 186 | 27,9 | 36 | 13 915,83<br>15 582,50 (version Hunter)<br>23 165,83 (version Nordic Pro) |
| | Ranger 1000 EPS | 61 | 999 | 2 | | | 3 | 454 | 726 ou 854* | 1000 | 206 | 30,5 | 42,9 | 19 165,83<br>28 082,50 (version Nordic Pro) |
| | Ranger XP 1000 | 80 | | | | | | | 779 à 893* | | | 33 ou 36* | 43,9 | 22 832,50 (version Premium)<br>23 749,17 (version Premium ABS)<br>29 832,50 (version Nordic Pro)<br>23 332,50 (version Hunter) |
| | Ranger Diesel | 25 | 898 | 3 | Diesel | | | 435 | 806 ou 823* | | | 33 | 43,5 | 20 499,17<br>22 499,17 (version Deluxe) |
| | Ranger XP Kinetic | 82 | - | - | Electrique | | | 567 | 785 ou 899* | | | 35,5 | 14,9 ou 29,8 kWh * | 29 165,83 (version Premium)<br>41 665,83 (version Ultimate) |
| | Ranger Crew | 80 | 999 | 2 | Essence | | 6 | 454 | 845 ou 909* | | 287 | 30,5 ou 36 * | 43 ou 43,9* | 22 915,33 (version 1000 EPS)<br>25 832,50 (version XP 1000 Premium) |
| YAMAHA | Viking EPS | n.c. | 686 | 1 | Essence | n.c. | 3 | 272 | n.c. | 680 | 213,5 | 30 | 36,7 | 21 |
| | Wolverine Rmax 4 | | 999 | 2 | | | 4 | 272 | n.c. | 907 | 309 | 36 | 35 | 34 |

(*) selon version ou finition

N.B. : Pour ce tableau, nous avons sollicité toutes les marques, mais certaines n'ont pas répondu.

# Les nouveautés 2026

## Aodes // Le SSV Workcross 1000 HVAC suréquipé à prix attractif



D. Laisney

Le SSV Aodes Workcross 1000 HVAC loge un moteur bicylindre essence de 976 cm3 développant 65 ch. Produit en Chine, cet engin en finition haut de gamme HVAC incluant la cabine avec chauffage et climatisation, ainsi qu'une barre de feux à LED sur le toit, est annoncé à 17 916 euros HT. Il se décline également en version plus dépouillée facturée 14 999 euros HT, qui reçoit toutefois un toit, un pare-brise en verre avec essuie-glace et des demi-portes, ainsi que des jantes en aluminium. La gamme de SSV Aodes compte aussi le Workcross 650-3 animé par un bicylindre essence de 650 cm³ (46 ch). Ce modèle, proposé à 12 332 euros HT, affiche un gabarit identique à celui du Workcross 1000, ainsi que les mêmes capacités de charge et de remorquage. Le Workcross 1000 HVAC dispose de quatre roues motrices débrayables, du blocage électrique des différentiels avant et arrière, d'un treuil frontal, d'une boule d'attelage et d'une prise électrique 7 plots. Il bénéficie, à l'avant comme à l'arrière, de suspensions indépendantes à double triangulation équipées d'amortisseurs à gaz réglables. La garantie de trois ans présente quelques spécificités. La première année, les pièces et la main-d'œuvre sont prises en charge. La deuxième année, seules les pièces sont couvertes et la troisième année concerne uniquement le groupe motopropulseur.




Une paire de lunettes progressives, de nouvelles couronnes dentaires... À la retraite, votre santé évolue. C'est pourquoi, avec la complémentaire santé Groupama, chaque module peut être ajusté indépendamment au niveau de protection qui vous convient.

Rendez-vous en agence avec votre conseiller pour créer la formule adaptée à vos besoins et à votre budget.

Groupama
Toujours là pour moi

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg.– Entreprise régie par le Code des Assurances. Document et visuel non contractuels - Création : Agence Marcel - Crédit photo : Selim Djegham - Septembre 2026.

## //QUADS ET SSV

## Can-Am // Un modèle électrique dans la gamme Outlander



U. Dubroeucq

Can-Am lance le quad électrique Outlander EV. Cet engin partage son châssis avec les quads thermiques Outlander G3L 500 et 700, avec qui il partage les mêmes capacités de chargement (54 kg à l'avant, 109 kg à l'arrière), de traction et de poids à vide (402 kg en version une place et 410 kg en version deux places) et en conserve les différentiels avant et arrière. Il accueille, pour ordinateur de bord, un écran numérique de 5 pouces. L'Outlander EV est motorisé par le bloc électrique Rotax E-Power, déjà éprouvé sur les motos et motoneiges BRP, qui développe 47 ch et 74 Nm de couple. Comme sur les modèles thermiques, il propose trois modes de conduite : Normal, Sport et Travail. Le sélecteur de vitesses autorise un avancement en rapport court ou long, une position neutre et parking, tandis que la marche arrière disparaît. Pour reculer, le chauffeur doit inverser le sens d'avancement du quad à l'aide d'un bouton sur le guidon. L'Outlander EV peut ainsi rouler jusqu'à 60 km/h dans les deux sens. Il affiche par ailleurs une autonomie de 50 km, pouvant être portée à 80 km, grâce aux trois modes de régénération passive. La batterie se recharge de 20 à 80 % en 50 minutes à l'aide d'une prise électrique de type 2. Avec une prise domestique, le temps de recharge est de trois heures. Les jantes et les pneumatiques Ricon XPS ont été spécifiquement conçus pour ce quad électrique.

## Can-Am // Les SSV Traxter HD11 intègrent un moteur à 3 cylindres



Can-Am

Dix ans après l'introduction des SSV Traxter, Can-Am renouvelle en profondeur ces engins utilitaires avec les modèles HD11. Ces véhicules sont dotés d'un nouveau châssis, mais conservent les dimensions de la caisse des Traxter HD10. Les SSV Traxter HD11 de Can-Am, adoptent le nouveau moteur Rotax ACE à trois cylindres essence développant 95 ch. La nouvelle transmission, intégrant une poulie motrice pDrive, capable d'encaisser la hausse de puissance, contribue à une meilleure précision de fonctionnement. Le nouveau sélecteur de rapport au tableau de bord assure un engagement précis. Côté freinage, les Traxter HD11 reçoivent des disques avant de 262 mm de diamètre associés à des étriers hydrauliques à double piston. La face avant de ce SSV intègre des phares à led. À l'arrière, les feux sont désormais intégrés dans la caisse. Le hayon bénéficie d'une poignée nettement plus large, facilitant la prise en main depuis le côté du véhicule.

## Yamaha // Davantage de confort avec les quads Kodiak Kiwami



U. Dubroeucq

Les quads utilitaires Kodiak 450 et 700 de Yamaha se déclinent désormais dans une finition supplémentaire baptisée Kiwami. Cette configuration comprend une gâchette d'accélérateur et des poignées chauffantes, ainsi que des protections de mains contre le vent et la pluie. Elle intègre aussi une selle mieux rembourrée au revêtement plus robuste, ainsi que des paniers avant et arrière en aluminium. Pour rappel, les Kodiak 450 et 700 logent un moteur monocylindre EFI 4 temps de respectivement 421 et 686 cm³. Ils sont animés par la transmission automatique à variateur Ultramatic. Ces engins sont disponibles avec une direction assistée électrique. Ils bénéficient aussi d'un pont avant débrayable et bloquant via un bouton et autorisent trois modes de conduite : 2x4, 4x4 et 4x4 en bloquant le différentiel avant.

NOUVEAU DISTRIBUTEUR EXCLUSIF




MORTIER
PARÉS POUR LE FUTUR

21 Censerey 03 80 84 43 76
71 St-Bonnet-de-Joux 03 85 24 72 05
71 Étang/Arroux 03 85 82 39 85

Kawasaki

// FAUNE SAUVAGE

# 21 En quête de lieutenants de louveterie

**Les lieutenants de louveterie sont nommés par le préfet et concourent à la régulation de la faune sauvage susceptible d'occasionner des dégâts. Ils agissent en qualité de collaborateurs bénévoles du service public. Un appel à candidature pour devenir lieutenant de louveterie est lancé par la Préfecture de Côte-d'Or. Vous avez jusqu'au 25 septembre pour candidater.**

Ils sont, pour l'instant, 26 en Côte-d'Or mais Violaine Démaret, la Préfète, souhaite faire progresser leurs effectifs. De nouveaux lieutenants de louveterie vont donc être recrutés. Pour ce faire, un appel à candidature vient d'être lancé. Le mandat de ces nouveaux lieutenants, comme celui des 26 lieutenants actuels, arrivera à terme au 31 décembre 2029. Rappelons qu'un lieutenant de louveterie concourt, sous l'autorité de la Préfète, à la régulation et à la lutte contre les troubles à la sécurité publique, les dégâts agricoles… Il s'agit de personnes privées, collaborateurs bénévoles de l'administration et collaborateurs occasionnels du service public, qui sont notamment amenés à réguler les populations d'animaux nuisibles. Conseiller technique de l'administration sur les problématiques liées à la gestion de la faune sauvage, le lieutenant de louveterie dirige les opérations de tirs de nuit, piégeage et battues administratives et en assure la responsabilité technique.

## Le loup, sujet d'importance

Il est également mobilisé pour la prévention des dommages causés par le loup sur les troupeaux (notamment mise en œuvre de tirs de défense en soirée ou à l'aube) et en appui à la politique de prévention de la propagation de la tuberculose bovine. Ses fonctions, exercées dans l'intérêt général, requièrent de la disponibilité. Elles sont non rémunérées et nécessitent d'assumer les charges qui y sont liées (matériel, déplacements). Dans le cadre du recrutement lancé en Côte-d'Or, tout(e) candidat(e) intéressé(e) est invité(e) à transmettre un dossier complet de candidature jusqu'au vendredi 25 septembre, à la Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or (DDT). Vous pouvez le faire par mail avec l'objet « Candidature louveterie 2026 », à l'adresse ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ou par courrier classique, à la DDT de la Côte-d'Or, service Préservation et aménagement de l'espace, bureau Chasse forêt, 57 rue de Mulhouse BP 53317, 21 033 Dijon Cedex.




Illustration générée par IA

**Les informations relatives à ce recrutement et le dossier de candidature sont disponibles sur le site internet départemental des services de l'État.**

**Berty Robert**

### // EN SAVOIR +

**Les informations concernant la fonction de lieutenant de louveterie, une note d'information sur les modalités relatives à ce recrutement et le dossier de candidature sont disponibles sur le site internet départemental des services de l'État à l'adresse suivante : https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Chasse/Louveterie/Recrutement-de-lieutenants-de-louveterie**

**Pour un accès direct, vous pouvez utiliser le QR Code ci-dessous avec votre smartphone**

// FRICHES

# Un gisement foncier



iStock/Inkret

**Les différentes friches recensées en France représentent entre 115 000 et 155 000 hectares.**

Selon l'inventaire « Cartofriches[1] » publié par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), la France comptait 20 250 friches (habitats, industrielles, commerciales, transports…) au 1er juillet dernier, contre environ 15 000 en 2025, ce qui représente 61 000 hectares déjà identifiés. À l'échelle nationale, ce gisement global est estimé entre 115 000 et 155 000 hectares. Pour le monde agricole, l'enjeu est de taille : depuis 2011, l'urbanisation engloutit en moyenne 21 000 hectares par an d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Mobiliser ces friches — dont les deux tiers font moins de 0,5 hectare — permettrait de préserver les sols agricoles en évitant de nouveaux projets d'étalement. Selon le Cerema, la reconversion de ces friches progresse : un quart des sites recensés (3 600 sites pour 9 300 hectares) font déjà l'objet d'un projet. Sur les 13 200 restants, le Cerema estime que 58 % ont un potentiel pour du logement et 35 % pour l'industrie, limitant ainsi la pression d'urbanisation sur les terres agricoles.

[1] *https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/*



// COMMERCES RURAUX

# Bistrots et cafés, un bonheur menacé

**On les adore, mais notre époque les maltraite. Comme les autres artisans et petits commerces ruraux, ils sont précieux pour la qualité de la vie. Rencontres avec des buralistes, associations et initiatives locales.**




P. Bourgault

De nombreux cafés, bistrots, brasseries… ferment ou ne trouvent pas de repreneurs.

Un paradoxe français : première puissance agricole européenne, première destination touristique mondiale avec 102 millions de visiteurs en 2025, il n'est pas facile de trouver un endroit où manger dans la France rurale – à part les restaurants ouvriers et routiers ouverts en semaine au déjeuner, quelques adresses gastronomiques souvent situées au centre des villes et les chaînes de restauration rapide. Selon une étude Propulse du Crédit Agricole, les fast-foods captent désormais 55 % du chiffre d'affaires de la restauration. À la campagne, les 5 000 automates à pizza constituent l'offre la plus visible, et en forte progression car ils répondent à la fermeture des commerces dans les villages devenus dortoirs – tandis que les livreurs Deliveroo et Uber Eats desservent de plus en plus de bourgades.

Autre contradiction : les habitants, la presse, les politiques apprécient le rôle des cafés et bistrots pour *« la convivialité, le lien social, le vivre-ensemble, les animations de proximité, la cohésion des territoires, les initiatives locales… »* Malgré ces louanges, nombre d'adresses ferment et d'autres restent sans acheteur. D'un café pour 100 habitants en 1900, l'offre s'écroule à un pour 2 000 aujourd'hui. Selon Alain Fontaine, président de l'Association des bistrots et cafés en France (1), *« plus de 23 000 communes (soit 62 %) n'ont ni café, ni commerce »*. L'attachement du public à ces petits lieux utiles et poétiques est fort, comme en témoignent les pages Facebook « Nos vieux bistrots, troquets, bars, cafés, brasseries, tabacs (2)… » et les photographies « J'habite une ville fantôme » de Thibaut Derien (3).

## Les causes du déclin

Ouvert tôt le matin jusqu'au soir pour une rentabilité aléatoire, le bar-restaurant subit les contraintes des lois et règlements : des normes exigeant de lourds investissements, un travail administratif accru – voire une maltraitance administrative – les aménagements urbains et la suppression de places de stationnement, les rocades qui dévient la clientèle, l'interdiction des petites pancartes publicitaires à la campagne… Les nouvelles tendances de la société pèsent aussi, telle l'onéreuse sécurisation des lieux, le paiement par carte ou téléphone qui coûte au commerçant des frais bancaires. Les banques le savent bien et prêtent chichement aux candidats à l'installation. Transformer un café en logement est moins risqué et plus rentable.

Contrairement à l'entrepreneur individuel, seul face à la complexité actuelle, les chaînes de fast-food disposent de services comptables, financiers et juridiques. Et la livraison à domicile multiplie leur zone de chalandise. C'est pourquoi, même à la campagne, l'on risque de voir de plus en plus de livreurs rouler à vive allure sur leur trottinette, leur sac isotherme cubique sur le dos. La volonté de *« manger français »* et la marge des agriculteurs risquent d'être grignotées par de multiples coûts et intermédiaires : américain (Uber) ou britannique (Deliveroo), sans oublier les scooters chinois, l'énergie, les emballages jetables à éliminer…

Il est curieux de constater que les distributeurs de pizzas sont rarissimes en Italie et en Espagne. Selon Eurostat, si l'on additionne le nombre de bars et restaurants pour 100 000 habitants, la France en compte 337, l'Italie 445 et l'Espagne 544. Ce qui explique sans doute pourquoi l'Espagne et l'Italie transforment, mieux que la France, leur tourisme à visage humain en recettes locales. Avec moins d'entrées, l'Espagne fait du tourisme une activité plus lucrative, représentant 5,2 % de son PIB en 2024 contre seulement 2,4 % pour la France. La plupart des bars ibériques vendent des tapas, pour une restauration légère et agréable.

## Initiatives locales

Pour la campagne, pour les personnes qui y vivent, pour les visiteurs et les touristes, le comptoir du café reste un rempart contre la solitude et la déshumanisation d'un territoire. Et une source d'emplois locaux pour celles et ceux qui les tiennent, ainsi que pour de nombreux fournisseurs, en particulier les agriculteurs. Fondée à Forcalquier en 1993, la Fédération des Bistrots de Pays (4) rassemble plus de 130 établissements ruraux sur 45 départements et 10 régions, dans le Sud-Est mais aussi jusqu'au nord de la France, moins densément à l'ouest. Né à Nantes en 1999, le collectif Culture Bar-Bars (5) compte plus de 360 « cafés culture », petites scènes tremplin proposant en particulier des concerts, naturellement plutôt dans la moitié ouest de la France. En 2019, le groupe d'économie sociale et solidaire SOS lance son projet 1 000 Cafés (6). D'autres initiatives existent, telle Comm'une opportunité (7) dont Alexandre Salaün est le président et cofondateur Les porteurs de projets s'inscrivent sur cette plateforme, qui les met en relation avec des mairies intéressées : *« Cette année, nous avons deux ouvertures de commerces (fleuriste et épicerie) près de Vitré en Bretagne et deux à Reichshoffen en Alsace, un restaurant et une boutique »*. Alexandre Salaün déplore que *« les porteurs de projets éprouvent de nombreuses difficultés à se lancer (motivation, finances, contexte social…) »*. Autre initiative pour la mise en relation, l'association Bouge ton coq (8), créée en 2020 pour *« faire émerger des projets utiles, simples et durables, ainsi que des animations »*, par exemple des épiceries rurales. Le réseau des PMU offre un autre maillage du territoire.

L'art de vivre dans les cafés en France a été reconnu au patrimoine immatériel français en septembre 2024 grâce à Alain Fontaine, qui espère son inscription à l'Unesco : *« Cette reconnaissance permettrait, par des leviers financiers, administratifs et politiques, de mettre en place une stratégie de réouverture d'établissements multiservice dans les communes démunies de commerce, afin de recréer du lien social. Cette stratégie s'appuiera sur la création de la Fondation des Bistrots et Cafés en France »*. Il a lancé une pétition : https://eu.mar.medallia.com/soutenonslesbistrots

## Les buralistes

Leur statut est mixte : quoique commerçants privés, ils signent un contrat de gérance avec l'État pour vendre du tabac et pratiquer des missions de service public, telles l'encaissement d'impôts, amendes et factures – donc deviennent un relais local de l'administration. Laurence et Vincent Proust tiennent le Tabac du Maine (Sablé-sur-Sarthe) depuis près de 30 ans. Laurence, qui préside la fédération des buralistes de la Sarthe, est l'archiviste de la confédération des buralistes de France (9) et membre de son conseil d'administration : *« Le bar-tabac est le cœur du village, là où l'on peut se retrouver, échanger, s'entraider, où l'on trouve des produits locaux. C'est un refuge ; si l'on a besoin de quelque chose, d'un renseignement, il sera le premier à vous répondre. C'est le premier lieu où l'on va pour échanger »*. Ces 22 500 buralistes solidement implantés sur tout le territoire ouvrent tôt, souvent à 6 h 30 du matin. Les campagnes anti-tabac et la hausse du prix des cigarettes ont réduit des deux tiers les ventes de leur produit historique depuis 2000, au profit des achats à l'étranger et de la contrebande. Laurence explique cette évolution : *« Autrefois, les stars fumaient, le tabac était une mode et se vendait facilement. Aujourd'hui, le tabac est cher et des contrefaçons, nettement plus nocives, se vendent à la sauvette »*. Les buralistes doivent donc *« réinventer l'avenir du bureau de tabac : bar, restaurant, crêpes, relais colis, dépôt pressing, vente de produits agricoles locaux… On doit multiplier les activités pour survivre, pour rester le lieu de convivialité. Et garder un lien avec la municipalité du village, avec élus et habitants »*. De même, les services bancaires : un distributeur de billets coûte cher à la municipalité, alors que le buraliste peut rendre ce service. Le compte Nickel, que chacun approvisionne à sa guise, est idéal pour des achats sécurisés sur le web et ne facture pas de frais aux buralistes. Laurence se souvient du Covid et des seniors qui venaient faire changer les piles de leur sonotone : *« On a été reconnus comme un commerce essentiel »*.

**Pierrick Bourgault**

*(1) http://www.bistrotsetcafesdefrance.org*

*(2) https://www.facebook.com/groups/2038759703120529*

*(3) https://www.derien.fr*

*(4) https://www.bistrotdepays.com*

*(5) https://www.bar-bars.com*

*(6) https://www.1000cafes.org*

*(7) https://www.commune-opportunite.fr*

*(8) https://bougetoncoq.fr*

*(9) https://www.buralistes.fr*




P. Bourgault

Pour Laurence et Vincent Proust, de Sablé-sur-Sarthe (72), les buralistes doivent réinventer l'avenir du bureau de tabac en proposant de nouveaux services ou activités.

ENVIRONNEMENT

// ESPÈCES RARES

# Une réserve au secours d'une chauve-souris

**Le 4 septembre, Stéphanie Modde et Stéphane Woynaroski, Conseillers régionaux, Jean-Marc Bard, maire de Vernot et plusieurs acteurs locaux et associatifs ont inauguré la Réserve naturelle régionale (RNR) du Peuptu de la Combe Chaignay, installée sur la commune de Vernot, en Côte-d'Or.**

Projet lancé en 2018, la Réserve naturelle régionale (RNR) du Peuptu de la Combe Chaignay, à Vernot, en Côte-d'Or, étalée sur 36 hectares de forêt, ambitionne de protéger une espèce rare de chauve-souris, présente dans seulement trois cavités de Bourgogne : le Minioptère de Schneiders. Cette RNR a été inaugurée vendredi 4 septembre. *« Il y a 16 espèces de chauve-souris présentes dans cette cavité, sur les 26 présentes en Bourgogne et les 36 espèces en France »*, souligne Alexandre Cartier, chiroptérologue pour l'association de la Société d'histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne (SHNA-OFAB) et nommé conservateur de la RNR. *« Ici, les recherches de spéléologie ont débuté dans les années cinquante - soixante. À l'époque, le Minioptère était très présent mais sa population s'est rapidement effondrée jusqu'à être considérée comme disparue en Bourgogne »*, poursuit-il.



Alexandre Cartier, spécialiste des chauves-souris et désormais conservateur de la RNR du Peutpu de la Combe Chaignay.

## Des chiffres encourageants

*« Il y a déjà eu plusieurs mesures mises en place depuis 2018 pour préserver un maximum le site, comme mettre des barrières de sécurité autour du Peuptu »*, annonce Alexandre Cartier. *« À l'automne dernier, nous avions déjà recensé 250 Minioptères sur la réserve. Aujourd'hui, nous pouvons compter environ 4 000 à 4 500 individus sur la région BFC, contre 2 000 à 2 500 il y a quelques années. »* La RNR poursuivra le travail de préservation de l'espèce dans un environnement sécurisant et pourra même faire apparaître une reproduction de colonies. Bien que l'objectif principal soit de stabiliser la population de Minioptères et d'augmenter son taux de fréquence au sein de la réserve, cette dernière profite également à d'autres espèces animales et mêmes florales comme la petite chouette des montagnes ou la potentille à petites fleurs (considérée en danger d'extinction régionale). La réserve étant 100 % forestière, n'apporte pas de nuisances à l'occupation des habitants ou agriculteurs locaux. Celle-ci était déjà située sur un territoire démuni de toute intervention humaine depuis plus d'un siècle (un choix de l'ONF). Les usagers pourront continuer à se promener sur les sentiers balisés de la réserve : *« Le but n'est pas de mettre la RNR sous cloche ! »*, affirme Stéphanie Modde, vice-présidente à la transition écologique de la région.

## Nombreux acteurs investis.

S'appuyant sur un travail collaboratif avec l'ONF et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Bourgogne, la SHNA-OFAB a également pu recevoir le soutien de la Région : *« Laboratoire scientifique à ciel ouvert, les RNR contribuent à l'émergence de solutions d'adaptation au changement climatique pour la gestion des espaces naturelles. Il s'agit aussi de lieux privilégiés, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Cet outil est vraiment essentiel dans la période cruciale que nous vivons »* développe la vice-présidente. Une deuxième cavité située à Plombière-les-Dijon, nommée la Grotte du Contard, a également été inaugurée le 8 septembre, toujours dans l'objectif de protéger cette espèce en danger.

**Louise Terrillon**

// ARBORICULTURE

# Des milliers d'arbres à planter avec Groupama

**Groupama Grand Est et Groupama Paris Val de Loire proposent plus de 13 000 plants destinés à favoriser la biodiversité sur les départements qu'ils couvrent.**

Planter des milliers d'arbres, c'est le challenge que se sont fixés Groupama Grand Est et Groupama Paris Val de Loire. À elles deux, ces entités couvrent 24 départements. Groupama Paris Val de Loire (14 départements couverts, dont l'Yonne) offre ainsi 10 000 plants d'arbres dans le cadre d'une opération nommée « Plantez des milliers ». Ces plants seront offerts aux sociétaires, prospects, élus et collaborateurs des 14 départements couverts par la Caisse régionale afin de favoriser la biodiversité au cœur des territoires. Refuges pour la faune, sources de biodiversité, puits de carbone, protecteurs des sols ou améliorateurs du cadre de vie ces arbres vont contribuer durablement à l'équilibre des territoires. Avec cette opération, les participants pourront réserver gratuitement une essence locale parmi une sélection adaptée aux paysages et aux écosystèmes : merisier, érable champêtre, charme commun, houx vert ou encore viorne obier. Les plants seront mis à disposition dans les 151 agences Groupama Paris Val de Loire à partir de novembre, période particulièrement favorable à leur plantation. Les réservations de plants sont ouvertes jusqu'au 30 septembre, via la page dédiée sur www.groupama.fr, rubrique « Groupama dans ma région ». Pour garantir la qualité et l'adaptation des essences distribuées, Groupama Paris Val de Loire s'appuie sur le savoir-faire des Pépinières Bauchery, situées à Crouy-sur-Cosson, dans le Loir-et-Cher. En faisant appel à ce partenaire, la Caisse régionale privilégie une filière de proximité et valorise un savoir-faire horticole reconnu, tout en soutenant les acteurs locaux engagés dans la préservation de l'environnement.


Groupama

Vous pouvez réserver des plants jusqu'au 30 septembre, via la page dédiée sur www.groupama.fr, rubrique « Groupama dans ma région ».

## Démarche collective

Du côté de Groupama Grand-Est (12 départements couverts dont la Côte-d'Or, la Haute-Saône, le Doubs, le Territoire de Belfort et le Jura) ce sont 3 000 plants qui sont proposés dans le cadre de la même opération « Plantez des milliers ». *« Cette initiative concrétise l'engagement de Groupama en faveur de la préservation des territoires et de la transition écologique,* précise David Doyer, agriculteur de Côte-d'Or et président de la fédération départementale Groupama, *et tout en affirmant notre ancrage local. Elle encourage chacun à participer à une démarche collective afin d'agir ensemble pour un territoire plus vert. Planter un arbre aujourd'hui, c'est contribuer à bâtir des territoires plus durables demain »*. Pour la Côte-d'Or, les essences proposées sont de l'érable champêtre. Là, pour réserver votre plant rendez-vous sur le site de Groupama.

D'après communiqué

ÉQUIPEMENTS

// NOUVELLES TECHNOLOGIES

# Le numérique s'ancre dans les exploitations agricoles

**En quelques décennies, le numérique s'est imposé dans les exploitations agricoles françaises. De la gestion comptable aux outils d'aide à la décision, en passant par les équipements de précision, les robots et les automatismes, les technologies numériques accompagnent désormais de nombreuses tâches. Leur diffusion reste toutefois très dépendante de la taille des exploitations et des filières.**



Catherine Gerbod / Réussir

**Dans les productions végétales, la robotisation reste émergente. Près d'un millier d'exploitations sont aujourd'hui équipées, principalement en maraîchage et en horticulture.**

L'informatisation des exploitations agricoles françaises a débuté dès les années 1980, avec l'apparition de logiciels dédiés notamment à la gestion et à la comptabilité. En 1988, seuls 10 % des agriculteurs déclaraient posséder un ordinateur ou un Minitel pour leur activité professionnelle. Trente-cinq ans plus tard, le paysage a radicalement changé : en 2023, plus des trois quarts des exploitations disposent d'un accès à Internet. Cette proportion atteint même 90 % dans les exploitations de moyenne ou grande dimension économique.

Cette généralisation de la connexion s'est accompagnée du développement de l'agriculture de précision. Le numérique s'intègre désormais directement aux outils et services utilisés au quotidien, avec des niveaux d'équipement qui varient selon la taille des exploitations et les productions.

Les outils d'aide à la décision (OAD) en sont un exemple. En croisant les données collectées sur l'exploitation avec des informations extérieures, comme la météo ou les images satellitaires, ils permettent de formuler des recommandations, notamment pour les traitements phytosanitaires ou la fertilisation. En 2023, environ 40 % des exploitations spécialisées en grandes cultures, en viticulture ou en polyculture-élevage y avaient recours. C'est également le cas de 40 % des élevages bovins lait et de 32 % des élevages granivores, notamment pour gérer les surfaces destinées à l'alimentation animale.

## Des équipements adaptés à chaque filière

Dans les productions végétales, le numérique est largement mobilisé pour optimiser l'utilisation des intrants. Les trois quarts des équipements de précision répondent à cet objectif. Systèmes de guidage haute précision, capteurs de vitesse d'avancement ou encore dispositifs de coupure automatique des tronçons permettent ainsi d'ajuster les interventions au plus près des besoins des parcelles.

En élevage, les usages diffèrent. Près de 71 % des équipements de précision sont consacrés à la surveillance des animaux, au suivi continu de leur état de santé ou à la régulation automatisée des bâtiments. Température, ventilation ou brumisation peuvent ainsi être pilotées automatiquement.

## Robotisation : l'élevage en tête

La robotisation, elle, a fait son entrée dans les exploitations françaises dans les années 1990 avec les premiers robots de traite. Malgré l'arrivée de nouvelles technologies, ces équipements restent les robots agricoles les plus répandus. En 2023, près d'un quart des exploitations détenant plus de 50 vaches laitières déclarait en être équipé. À côté des robots, les automates permettent de réduire l'astreinte liée à certaines tâches répétitives. Nettoyage des sols, paillage des litières ou alimentation des animaux peuvent notamment être automatisés. Au total, les deux tiers des exploitations bovines lait ou mixtes, associant productions de lait et de viande, disposent d'un robot ou d'un système automatisé.



Franck Mechekour / Réussir

**En 2023, près d'un quart des exploitations détenant plus de 50 vaches laitières déclarait être équipé d'un robot de traite.**

Dans les productions végétales, la robotisation reste en revanche émergente. Près d'un millier d'exploitations sont aujourd'hui équipées, principalement en maraîchage et en horticulture. Les robots y réalisent des opérations difficiles à mécaniser, comme le binage, l'effeuillage ou certaines étapes de récolte. Leur développement reste néanmoins freiné par le coût des machines et par la complexité des environnements ouverts que constituent les parcelles agricoles. Du suivi des animaux à la gestion des intrants, en passant par l'automatisation des tâches, le numérique est ainsi devenu un outil à part entière de la conduite des exploitations. Si son adoption progresse, elle demeure étroitement liée aux besoins de chaque filière et aux capacités d'investissement des exploitations.

**C.D.**[1]

[1] *Source Insee (Économie et société à l'ère du numérique - Édition 2025)*




VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHAPUIS FRÈRES

*Tout l'équipement d'élevage*

21450 SAINT MARC SUR SEINE

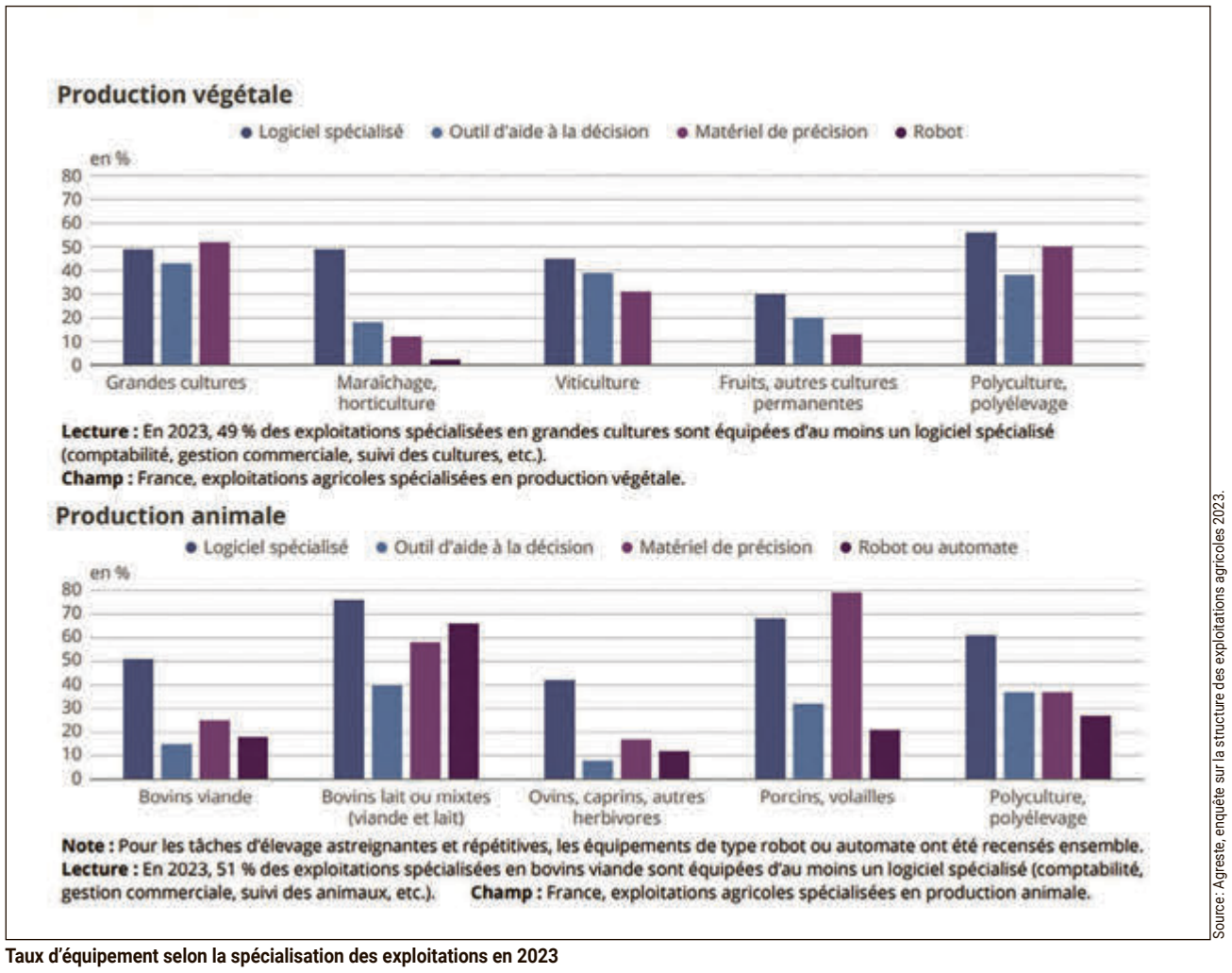
**03 80 93 22 28**

www.chapuis-freres.fr

Contact commercial
Alexis CHAPUIS **07 78 87 26 57**

1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES

DeLaval




Source : Agreste, enquête sur la structure des exploitations agricoles 2023.

**Taux d'équipement selon la spécialisation des exploitations en 2023**

# TABLEAU DE BORD

## L'AGENDA PRO'

### CÔTE-D'OR

### // Visite d'essais en maraîchage

**• Lundi 28 septembre**

Dans le cadre du programme « Cultivons la résilience », la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une visite d'essais en maraîchage. Elle aura lieu de 10 heures à midi à la ferme de Jean-Philippe Pelissier, à Labergement-lès-Auxonne. Seront abordées la gestion des maladies du collet sur salade de plein champ et les stratégies de biocontrôle. Inscription en scannant le QR Code.

*Renseignement auprès de Céline France : celine.france@cote-dor.chambagri.fr*

### NIÈVRE

### // Journée technique, « s'installer en… » ovins dans la Nièvre

**• Jeudi 24 septembre**

Dans le cadre des cycles de journées techniques intitulées « S'installer en », la Chambre d'agriculture de la Nièvre en propose une sur l'installation en production ovine dans la Nièvre, le 24 septembre, de 9 heures à 16 h 30.

Plus précisément, elle s'articule autour de la découverte des bases d'un atelier ovin viande performant avec plusieurs thèmes qui seront abordés comme l'alimentation, la reproduction, la conduite d'élevage ou encore la rentabilité.
Après une matinée en salle (à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Nevers) et afin de compléter les échanges, une après-midi dans l'exploitation de Damien Barillot (Sauvry, Bréard) est prévue.

*Inscriptions obligatoires : marine.vaillant@nievre.chambragri.fr ou au 03 86 93 40 00 (Marine Vaillant, conseillère entreprise installation).*

### // Découvrir Ferm'Inov

**• Mercredi 30 septembre**

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une journée d'échanges à Ferm'Inov, à Jalogny (71), qui est dédiée aux solutions concrètes pour renforcer la résilience et l'autonomie des exploitations. Au programme, les participants pourront découvrir de 10 heures à 12 heures l'exploitation et ses activités, un focus sur l'essai système et la double période de vêlages, avant une intervention de Groupama. Puis, de 13 h 30 à 16 h 30, un point sera fait sur la diversification des ressources fourragères avec le sorgho et un autre sur le gain d'autonomie sur la ressource en eau pour l'abreuvement des bovins. Inscription obligatoire avant le 1er septembre.

*Renseignements auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00.*

### // Une réunion prédation dans la Nièvre (MSA)

**• Lundi 5 octobre**

Face aux attaques sur les troupeaux et aux préoccupations qu'elles suscitent pour les éleveurs du département, un temps d'échange consacré à la prédation se tiendra : le lundi 5 octobre de 14 heures à 16 heures, à la salle des associations de la mairie de Rouy. Cette rencontre réunira des exploitants agricoles ayant subi des attaques sur leur cheptel ou se sentant particulièrement exposés à ce risque. Conçue comme un espace de dialogue et de partage, elle permettra aux participants d'échanger sur leur vécu, leurs préoccupations et les impacts de la prédation sur leur activité. Au cours de cet après-midi, plusieurs thématiques seront abordées :
- les conséquences de la prédation sur la santé des éleveurs et sur leur activité professionnelle ;
- le partage d'expériences et de situations vécues sur le terrain ;
- les actions et dispositifs mis en œuvre pour faire face à ces difficultés.
Cette rencontre, organisée en petit groupe afin de favoriser les échanges, a pour objectif d'offrir un cadre bienveillant d'écoute, de soutien mutuel et de réflexion collective. Elle permettra également d'identifier les besoins exprimés par les éleveurs confrontés à cette problématique.

*Le nombre de participants étant limité à douze personnes, les exploitants intéressés sont invités à confirmer leur présence, par sms, avant le 28 septembre, auprès des organisateurs : Anne-Sophie Roddier (ASS) : 06 16 72 49 00*

## LES FORMATIONS

### NIÈVRE

### // S'initier à l'ostéopathie en élevage

**• Mercredi 23 et jeudi 24 septembre**

Découvrez des techniques simples d'ostéopathie et des points d'acupuncture pour prévenir certaines pathologies et améliorer le bien-être de vos animaux. Lieu à définir, durée : 2 jours.

*Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37.*

### // La vérification réglementaire des enregistrements

**• Vendredi 25 septembre**

Vérifiez la conformité réglementaire de vos enregistrements parcellaires sous Mes Parcelles et sécurisez vos pratiques face aux évolutions de la réglementation. Lieu : Nevers, durée : 4 heures.

*Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37.*

### // Intégrer un chien de protection dans son troupeau

**• Vendredi 25 septembre et jeudi 15 octobre**

Apprenez à intégrer un chien de protection dans votre élevage pour renforcer la protection de vos troupeaux face aux risques de prédation. Lieux à définir, durée : 2 jours

*Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37.*

### // Réaliser ses compléments en minéraux et vitamines

**• Lundi 28 septembre**

Apprenez à élaborer des compléments minéraux et vitaminiques adaptés aux besoins de votre troupeau afin d'améliorer son équilibre alimentaire. Lieux à définir, durée : 1 journée.

*Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37.*

### // Plantes et huiles essentielles en élevage

**• Mardi 29 et mercredi 30 septembre**

Découvrez comment utiliser les plantes et les huiles essentielles dans le respect de la réglementation pour accompagner la santé de votre troupeau. Lieux à définir, durée : 2 jours.

*Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37.*

### // Gérer l'eau pour mon élevage

**• Mardi 6 octobre**

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur la gestion de l'eau en élevage. Il s'agit de comprendre comment on peut gagner en autonomie en eau sur son élevage tout en garantissant une eau de qualité premium. Le lieu reste encore à définir.

*Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37*

### // Gérer et raisonner ma trésorerie

**• Jeudi 8 octobre**

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur la meilleure approche à avoir dans la gestion et le raisonnement de sa trésorerie. Vous pourrez y trouver des pistes pour construire et utiliser un budget de trésorerie comme un outil de pilotage de son exploitation. Cette formation aura lieu à Nevers.

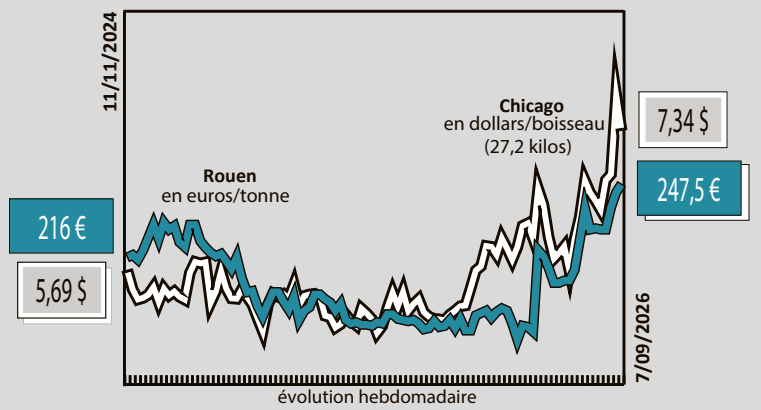
*Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37*



## Vos repères

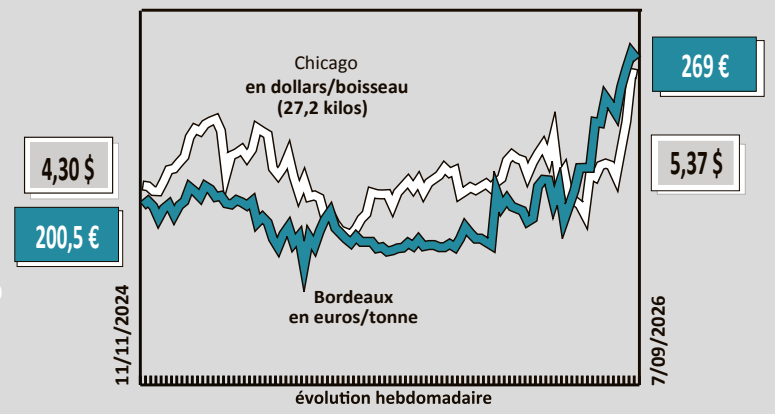
### TENDANCES GRANDES CULTURES

**BLÉ** Les prix du blé tendre ont gagné du terrain, après avoir joué au yo-yo



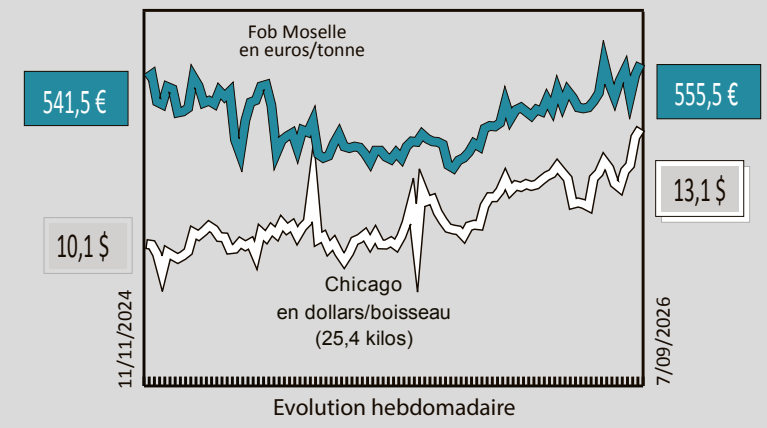

Le prix du blé tendre en rendu Rouen, sa place de référence sur le marché physique français, s'élevait, le 7 septembre 2026, à 247,50 €/t sur la période octobre-décembre, gagnant 3,50 €/t par rapport au 31 août 2026, dans le sillage du marché à terme d'Euronext (+4 €/t, à 249,25 €/t sur l'échéance décembre 2026). Les cours du blé sur le CBOT ont, quant eux, perdu du terrain, perdant 40 cts$/boisseau à 734 cts$/boisseau sur l'échéance décembre 2026. En France, les prix ont progressé avant de faire volte-face à la baisse. Après avoir fait de la rétention de marchandise, les agriculteurs ont ouvert les vannes à un moment où les fabricants d'aliments pour animaux avaient des besoins à couvrir.

**MAÏS** Les cotations du maïs français ont reculé, en raison de l'importation de lots




Le maïs en rendu Bordeaux, sa place de référence sur le marché physique français, s'élève le 37 septembre 2026 à 269 €/t sur octobre-décembre 2026, perdant 3 €/t par rapport au 31 août 2026. Il suit la baisse des cours sur Euronext (-1,75 €/t à 268 €/t sur l'échéance novembre 2026) et le CBOT (-1 cts$/ boisseau à 536,75 cts$/boisseau sur l'échéance décembre 2026). L'UE augmente fortement ses importations de maïs. Les États-Unis sont devenus le premier fournisseur après l'Ukraine et les importations d'Argentine ont doublé en quinze jours. Selon Céré'Obs, en semaine 35 (du 25 au 31 août 2026), les conditions de culture "bonnes à très bonnes" en maïs grain sont passées de 28 % à 27 % (contre 62 % en 2025).

**COLZA** Cours en hausse pour le colza




Les cours du colza sur Euronext ont progressé sur la période allant du 31 août au 7 septembre 2026 sur Euronext, passant de 544,25 €/t à 555,50 €/t sur l'échéance de novembre (+ 11,25 €/t). Même phénomène en colza Fob Moselle (+ 11€/t à 555,50 €/t) sur octobre-novembre. Les semis avancent en France et les pluies sont les bienvenues mais les emblavements seront globalement tardifs. Les cours du soja sur le CBOT ont progressé entre le 31 août et le 7 septembre 2026, passant de 1 288 cts$/boisseau à 1 309,75 cts$/boisseau sur l'échéance de novembre 2026, la plus traitée. Les termes de janvier et mars 2027 ont clôturé en hausse sur la semaine. Les diffi cultés d'exportation de la zone mer Noire ont pesé sur les cours.

# COURS ET MARCHÉS

## MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/09/2026

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 514 - Vente : 98 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 350-400 | 4,53 | 5,07 | 4,76 | - 0,08 |
| | | 400-450 | 4,48 | 4,62 | 4,57 | - 0,12 |
| | | 450-500 | 4,39 | 4,43 | 4,43 | - 0,07 |
| | R | 250-300 | 4,50 | 5,40 | 4,99 | |
| | | 300-350 | 4,95 | 5,20 | 5,08 | |
| | | 400-450 | 4,36 | 4,54 | 4,41 | - 0,08 |
| | | 450-500 | 4,30 | 4,36 | 4,33 | |
| F | U | 300-350 | 4,88 | 5,43 | 5,28 | + 0,02 |
| | | 350-400 | 4,81 | 4,84 | 4,81 | - 0,28 |

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 138 - Vente : 93 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 400-450 | 4,32 | 4,47 | 4,42 | |
| F | U | 450 et + | 3,82 | 4,34 | 4,21 | + 0,05 |

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 370 - Vente : 99 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | + 500 kg | 3,32 | 3,32 | 3,32 | + 0,07 |
| | R | + 500 kg | 3,25 | 3,25 | 3,25 | + 0,08 |
| F | E | 24 à 36 mois | 4,56 | 5,50 | 4,87 | + 0,16 |
| | U | 24 à 36 mois | 4,00 | 4,49 | 4,20 | + 0,02 |
| | | - 5 ans | 3,81 | 4,37 | 3,97 | - 0,06 |
| | | 5 à 10 ans | 3,74 | 4,28 | 3,90 | = |
| | | + 10 ans | 3,60 | 3,77 | 3,67 | - 0,06 |
| | R | 24 à 36 mois | 3,63 | 3,97 | 3,87 | + 0,04 |
| | | - 5 ans | 3,66 | 3,81 | 3,73 | + 0,03 |
| | | 5 à 10 ans | 3,52 | 3,78 | 3,68 | = |
| | | + 10 ans | 3,36 | 3,57 | 3,46 | - 0,02 |
| | O | + 10 ans | 2,93 | 3,27 | 3,18 | |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 1 022 - Taux de vente : 98 %.**

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

14/09/2026

**Effectif : 113**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Broutards : | (240 - 380 kg) | 1240 - 1800 € | 4,40 - 5,21 €/kg |
| Broutards : | (405 - 430 kg) | 1800 - 1940 € | 4,43 - 4,53 €/kg |
| Vaches : | | 1500 - 3100 € | |

Commerce plus discuté en broutards à des tarifs en légère baisse. Pas d'invendu.
Peu d'apports en femelles, cours stables.
Le placement en vaches maigres est fluide et les tarifs facilement reconduits.

**Effectif bovins gras : 6**

Demande plus calme en bovins gras.

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

07/09/2026

**Effectif : 152**

| | | |
|---|---|---|
| Agneaux : | 145 - 175 € | 3,48 - 4,07 €/kg |
| Brebis : | 56 - 195 € | 1,17 - 2,22 €/kg |

Cours stables dans quelques bons lots d'agneaux, en baisse pour les maigres et dans les lots mal triés.
Tarifs stables en brebis. Pas d'invendus.




## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/09/2026

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 807 - Vente : 96 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 4,33 | 4,48 | 4,41 | + 0,01 |
| | | de 38 à 44 kg | 3,88 | 4,43 | 4,19 | - 0,02 |
| | | de 44 à 50 kg | 3,60 | 4,42 | 4,02 | + 0,05 |
| | | + de 50 kg | 3,03 | 3,76 | 3,42 | + 0,01 |
| | R | de 32 à 38 kg | 3,68 | 4,17 | 4,03 | + 0,08 |
| | | de 38 à 44 kg | 3,54 | 4,06 | 3,83 | + 0,12 |
| | | de 44 à 50 kg | 3,20 | 3,63 | 3,45 | |
| | | + de 50 kg | 3,00 | 3,35 | 3,17 | |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 91 - Vente : 98 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | + de 60 kg | 198 | 2,42 | 2,25 | - 0,19 |
| | R | + de 60 kg | 1,77 | 2,14 | 1,95 | - 0,25 |

**AGNEAUX MAIGRES (€/tête)** — *Effectif : 51 - Vente : 76 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | R | 25 à 35 kg | 120 | 130 | 127 | + 1,00 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 954 - Taux de vente : 95 %**

**Agneaux :** L'offre augmente avec une proportion importante d'agneaux très lourds (de 50 à 60 kg) donc la commercialisation est aléatoire avec des prix rigoureusement lié à la qualité. Pour le reste de la catégorie, la demande est suivie et les cours sont plutôt fermes.
**Brebis** : La saison estivale touchant à sa fin, les cours cèdent à nouveau du terrain, mais restent néanmoins à un bon niveau.

## MARCHÉS VOISINS *Ovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

09/09/2026

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 383 - Vente : 92 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 4,00 | 4,08 | 4,05 | + 0,25 |
| | | de 38 à 44 kg | 3,78 | 4,34 | 4,16 | - 0,02 |
| | | + de 44 kg | 3,75 | 4,13 | 3,98 | - 0,04 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 94 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | + de 60 kg | 1,81 | 2,68 | 2,24 | + 0,13 |
| | R | - de 60 kg | 1,29 | 1,48 | 1,39 | |

**CAPRINS (€/tête)** — *Effectif : 46 - Vente : 100 %*

| Catégorie | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|
| F | première qual. | 40 | 70 | 60 | - 10,00 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 571 - Taux de vente : 95 %**

**Agneaux :** Cours difficilement reconduits, présentation très hétérogènes dans la qualités.
**Brebis :** Très peu de volumes, les bonnes brebis se valorisent encore à des tarifs attractifs.

## MARCHÉS VOISINS *Bovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

09/09/2026

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 157 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Charolais M | U | 350-400 | 4,62 | 4,62 | 4,62 | |
| | R | 400-450 | 4,47 | 4,62 | 4,53 | |
| Limousins M | U | 300-350 | 5,18 | 5,18 | 5,18 | |
| | | 350-400 | 4,90 | 4,90 | 4,90 | |
| | | 400-450 | 4,71 | 4,94 | 4,86 | |

**BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 74 - Vente : 85 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Charolaises | U | 24 à 36 mois | 3,72 | 4,12 | 4,10 | |
| | | - 5 ans | 3,74 | 3,88 | 3,84 | - 0,04 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 231 - Taux de vente : 94 %**

**Broutards :** La qualité des animaux présentés est médiocre, la vente est beaucoup plus difficile les sorties semblent trop nombreuses cette semaine. Les sujets de bonne qualité se valorise néanmoins au même tarifs que la semaine passée.
**Laitonnes :** Pas assez de volume pour établir une cotation.
**Vaches :** Très peu d'apports dans les bovins de plus de 18 mois, les cours sont difficilement reconduits.

# ANALYSES ET TENDANCES

## TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

**14 Sept. 2026**

### TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

#### MARCHÉ

**Gros bovins finis** : reconduction en jeunes bovins et vaches laitières, hausse sur les bonnes allaitantes avec une raréfaction de l'offre.

**Bovins maigres** : Les cours sont reconduits. Les bons lots sont bien valorisés. La bonne demande devrait permettre une hausse plus généralisée.

#### POLITIQUES

Les eurodéputés de la commission Agriculture ont échangé sur les amendements déposés dans le cadre des modifications du règlement OCM. Une convergence des points de vue est à noter sur le fait de redonner du poids aux agriculteurs, ou encore de renforcer les mesures de gestion de crise. A cet égard, le rapporteur Serge SARGIACOMO soutient la constitution et l'élargissement des stocks stratégiques, la suspension des quotas en cas de crise, ainsi que le relèvement du seuil d'intervention. Sur ce dernier, certains partis défendent un seuil à 100 % des coûts de production.

#### SANITAIRE

Virus Shamonda-Europe : le virus est désormais détecté dans 37 départements français, soit 13 de plus en une semaine. Il touche principalement les bovins, avec des cas de fièvre, diarrhée et baisse de production. Des avortements peuvent également survenir plusieurs semaines après l'infection, tandis que les conséquences sur les veaux restent à préciser. À ce stade, l'impact de l'épisode est considéré comme modéré et aucun scénario préoccupant n'est observé. La situation reste suivie avec attention par les autorités. Aucun risque pour l'homme ou les consommateurs n'est identifié.

#### Observatoire Interbev de la contractualisation

**L'interprofession réalise chaque semestre une étude sur le taux de contractualisation entre les fournisseurs d'animaux et les abattoirs. Au 1er semestre 2026, seuls 16 % des bovins sont contractualisés, contre 19 % au semestre précédent. Dans le détail, le taux atteint 28 % en jeunes bovins viande (vs 30 % au semestre précédent), 15 % en femelles viande (vs 19 %), 26 % en jeunes bovins lait (vs 29 %) et seulement 6 % en femelles lait (vs 9 %). Une baisse généralisée, dans toutes les catégories. À se demander si la filière veut vraiment avancer dans la bonne direction…**

#### FAIT DE LA SEMAINE

La chaleur est de retour en France, et la sécheresse perdure… Les quelques pluies qui sont arrivées par endroit n'ont pas réellement soulager les éleveurs… qui doivent toujours affourager les animaux.
Des expertises de terrain doivent être conduites dans les départements afin d'objectiver la situation, et de déclencher des indemnisations rapides pour les éleveurs !
N'hésitez pas à vous mobiliser en département pour alerter les Préfets et lancer ces enquêtes!

#### FOCUS

La Commission européenne a publié une proposition de texte visant à simplifier et à moderniser le cadre européen en matière de marché public. Elle repose sur quatre principes, dont le "*soutien accru aux objectifs environnementaux, sociaux et en matière d'innovation*". Au-delà du "rapport qualité-prix", la qualité devrait être prise en compte dans la méthode d'attribution, dont les considérations relatives à la "*préférence européenne*". Cela va ainsi dans le sens de la règle prévue dans la loi d'urgence agricole.

#### CHIFFRE A RETENIR

**350 euros**

La ministre de l'Agriculture a annoncé lors de Terres de Jim le 11 septembre un accès plus ouvert à l'aide aux engrais, avec un abaissement du plancher d'aide à 350 euros au lieu de 750 euros auparavant. Pour rappel l'aide est de 50 euros tonne, plafonnée à 50% des tonnages de 2025. Les demandes peuvent être déposées jusqu'à fin décembre. La FNB avec les autres AS ruminants, avait souligné que les conditions excluaient les éleveurs.

#### EN REGION

Comme à l'accoutumée, la Section veau de la FNB sera présente au SPACE cette année, qui se déroulera à Rennes du 15 au 17 septembre. Etant un salon où la filière veau est mise en avant – due au fait que la production est particulièrement présente dans la région – la section veau d'INTERBEV organise, ce mercredi 16 septembre, une conférence qui portera sur le thème suivant : « *Moins d'antibiotiques, des veaux en meilleure santé : comment la filière s'est transformée ?* ». Tous les éleveurs y sont conviés.

## INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

### Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 36

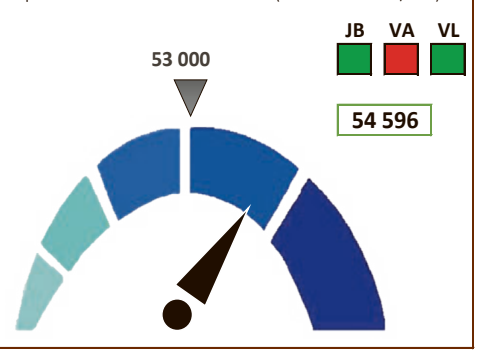
| | Abattages France | Exports vif (têtes dont veaux) | |
|---|---|---|---|
| | Total Gros bovins (têtes) | Italie | Espagne |
| Références | 53 000 | 17 000 (% /sem.2025) | 8 000 (% /sem.2025) |
| S32 | 49 481 | 15 559 | 9 736 |
| S33 | 50 269 | 7 607 | 3 732 |
| S34 | 51 712 | 15 804 | 11 950 |
| S35 | 53 300 | 20 059 | 10 976 |
| S36 | 54 596 | 20 574 | 11 139 |
| Moyenne glissante 5 semaines | 51 872 | 15 921 | 9 507 |
| Evol A-1 (moy glissante) | -0% | +3% | +9% |

| Effectifs et sorties | |
|---|---|
| Ecoulement JBviande : | |
| Abattages hebdo = 10 950 têtes | |
| 10 890 | normal |
| 11 052 | normal |
| 11 501 | rapide |
| 11 652 | normal |
| nc | nc |
| *Cumul S1 à S35 :* | |
| léger ralenti | |

| Cotations | | | Italie |
|---|---|---|---|
| Vache Viande R= (€/kgC) | JB U- (€/kgC) | Maigre Ch U 400 kg (€/kgV) | JB U Modène |
| 6,53 | 6,32 | 4,32 | (€/kgC) |
| 7,05 | 6,41 | 4,26 | 7,25 |
| 7,06 | 6,38 | 4,39 | 7,31 |
| 7,09 | 6,37 | 4,50 | 7,31 |
| 7,11 | 6,36 | 4,52 | 7,36 |
| 7,15 | 6,37 | 4,52 | 7,44 |

**Abattages hebdo gros bovins**

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)




**Indicateurs de prix de revient**

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

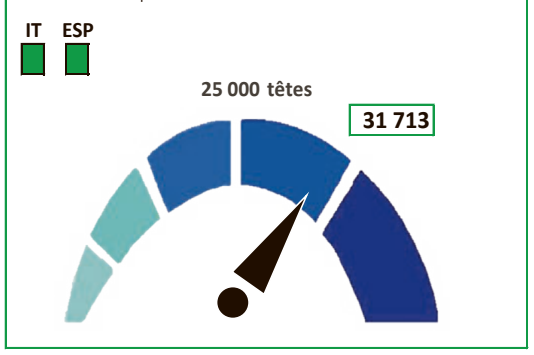
- 6,53 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
- 7,14 Génisse R + (€/kg éc.)
- 6,32 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
- 4,32 Broutard 400 kg (€/kgvif)

**1er semestre 2026**

*Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.*

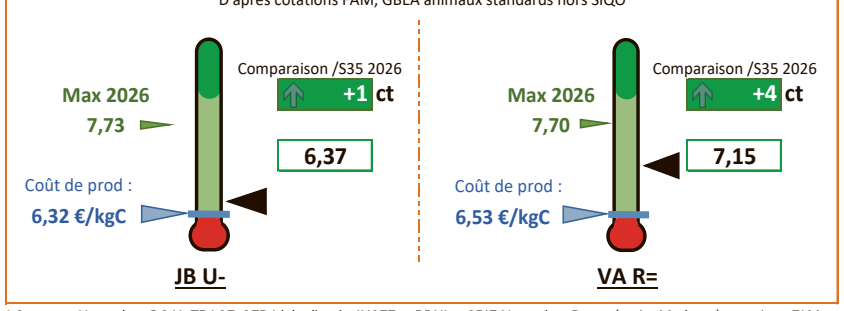
**Exports vifs - Italie + Espagne**

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES




**Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards**

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO




**Effectifs d'animaux**

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

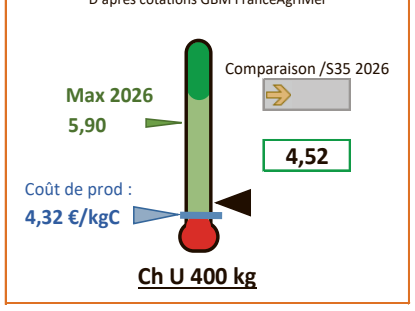
Décapitalisation : -1% /2025

*1er mars 2026*

Ecoulement des JB : léger ralenti

**Cotations françaises maigre**

D'après cotations GBM FranceAgriMer




* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

## TENDANCES

### Synthèse générale

**Semaine 37 du 7 au 11 septembre 2026**

*Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.*

• **Broutards :** le rythme se tasse légèrement cette semaine, dans un contexte d'apports souvent plus importants et d'une demande parfois moins soutenue. Les tarifs sont majoritairement reconduits, mais deviennent plus difficiles à défendre lorsque les effectifs augmentent. Les sujets légers et les lots bien présentés conservent davantage de dynamisme.

• **Laitonnes :** l'activité demeure dynamique, portée par des ventes régulières et rapides. Les prix évoluent peu dans l'ensemble.

• **Gros bovins maigres :** les tarifs se maintiennent malgré des niveaux d'offre et une fluidité variable selon les places. Les transactions sont faciles lorsque les acheteurs sont présents. Les jeunes vaches démarrées et les sujets de qualité bénéficient toujours d'un intérêt soutenu, permettant quelques hausses.

• **Boucherie :** la situation reste satisfaisante, avec des prix le plus souvent reconduits et quelques hausses en races à viande. Les animaux bien finis conservent la préférence des acheteurs et bénéficient d'une meilleure tenue des tarifs. L'offre en vaches lourdes reste limitée sur certaines places.

• **Veaux :** les apports sont plus conséquents face à une demande toujours présente. Les prix sont généralement reconduits et fermes, avec une légère remontée sur les bons veaux viandés. La qualité demeure hétérogène, le tri s'assouplit légèrement.

• **Ovins :** la stabilité domine, avec quelques hausses lorsque l'offre est limitée ou la présentation de qualité. Les meilleurs sujets se valorisent correctement, tandis que les lots plus hétérogènes ou une offre plus abondante rendent les tarifs davantage discutés dans certaines catégories.

• **Brebis :** les transactions sont généralement régulières, même si elles se montrent un peu plus lentes dans quelques centres par rapport à la semaine précédente. Les bonnes brebis continuent de bien se valoriser.

# PETITES ANNONCES

## Matériel

### Tracteur

**01 -** Vends 2 tracteurs pour pièces AVTO et Raymond + Pony essence état de marche faire offre.
✆ 06 88 82 06 31 aprè 20 h

**38 -** Vends tracteur fruitier Lamborghini SPIRE 100 vrt de 2019 très bonne état 1880 h transmission vario prise de force et relevage AV pont avant suspendu 4 roues motrices. Pneus AV 280/70/18 usure 10% 420/70/28 pour l'arrière usure 50% prix 52500 ht me contacter pour plus d'informations.
✆ 06 51 08 00 24

**73 -** Tracteur NH 4RM TS100A Charg Quicke Q55 rel. AV pont super Steer, pneu neuf, 4600 H, 39000 € HT
✆ 07 83 85 4422

### Travail du sol

**26 -** Vends combiné herse rotative 3 m avec rouleau et semoir Kuhn 20 socs rel. hyd.
✆ 06 84 14 17 51

### Forestiers

**18 -** Vends machine à bois Uniforest 4320, très bon état avec deck. Prix à débattre, 25000 €. Cause maladie.
✆ 06 66 16 63 60

### Divers

**10 -** Vds € HT : Or export : séparateur MAROT EAC20 cyclone 7 gril, 2000. Trieur pois vesce 6 gril inox. Expulseur céré Dupuy trémy 15 m tuyo. 2 cov crop autoport 20 disc Souchu, 1600 ; Gar, 1200. Charrue simple 5 cor ½ port : John Deer, 2000 ; Duro NS, 2400. Cab IH XL. MB 541, 4 m, 2400. Cuve eau : 8m3, 4 R ; Boulonnée 160 m3. (3504)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

**21 -** Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (3701)
✆ 06 30 11 59 25

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

**38 -** Vends scie à ruban SN 700 Comap + 4 lames bon état.
✆ 06 26 99 35 70

**38 -** Vends RB 120X120 Khun FB 2130 2018 3000 bottes état neuf andaineur andex 4,60M roue de jauge réglage hyd tbe cause cessation.
✆ 06 77 91 41 10

**38 -** Vends rotovator entreprise 2,20m 4200€ vibroculteur 3m 350€ vis à grains 9m de 100mm 1 ânon mâle 10 mois 300€.
✆ 06 38 55 53 31

**42 -** Vends lame déneigement + rouleau bavette 10 m + saleuse Kuhn 601, le lot 5 000 euros net. Bacs paysages 600 L, 200 euros ; 1 100 L, 350 euros.
✆ 06 08 33 35 16

**69 -** Vends pneu BKT W702 Implement à 6Plyrating 101A6/98A8 possible d'envoyer photo, 70 €.
✆ 06 30 56 95 99

**69 -** Vends pneus 2 7,50 x 20 usure 90 % - 2 pneus 9,50 X, 36 € usure 90 % Kleber P100 les 2, 50 € - les 2 pneus neufs 12,5 80 15 14 PLY P, 120 € exo TVA.
✆ 06 07 06 77 50 soir

**71 -** Vends faneuse Claas Volto 700, TBE, option tablier et roue de réglage, 8.000 € ht.
✆ 06 42 96 31 57

**73 -** Vends remorque céréalière Duchesne 8T.
✆ 06 62 39 03 07

**89 -** Vends faucheuse Khun hydraulique, 5 assiettes. Presse Hesston à rouleaux 120x120. Croskill longueur 8 m. Tracteur Massey Ferguson, 2 ponts avec fourche Quicke. Cuve inox sur roues 14000 l. Abatteuse forestière Timberjack 870. Motoculteur 10 cv avec tous ses outils. (3801)
✆ 06 49 73 55 94

## Véhicule

### Tourisme

**01 -** Vends voiture Fiat Freemont 2.0 JTD 140 chevaux, boite 6 manuelle, année 2011, Diesel, 295 000 km, nombre de places 7, prix 2700 euros, CT OK.
✆ 06 43 09 13 80

**71 -** Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

**74 -** A vendre Toyota Hilux dbl cabine 12/2013, 1ère main, 193 000 km, excellent état.
✆ 07 61 68 26 60

## Achat-Vente

### Récolte

**01 -** Vends rondins pour piquet acacia à partir de 1m80 stock important + bois de chauffage.
✆ 06 03 12 27 73

**26 -** Vends courges Muscade direct au champ ou récoltées de 8 à 10 tonnes, tous calibres, prix de vente selon les cours.
✆ 06 87 51 48 38

### Fourrage

**Sarl TOURETTE vend**
Maïs ensilage vrac ou bottes enrubannées / paille / foin / luzerne / enrubannage d'herbe
TÉL. 06 11 37 50 64

**39 -** Achat foin/regain, toutes bottes. J. Reybier.
✆ 06 08 53 16 44

**71 -** Vends paille de riz, qualité fourragère.
✆ 06 83 03 36 86

## Propriétés

*Recherche exploitations*
**Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.**
*Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.*
**C2F-Agri 04 70 58 32 82**

## Emploi

### Offre

**18 -** Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 km autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, lait, caprins), travaux en lien av les grdes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), trav en lien avec l'activité viti (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,70 € (brut)/ heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher au
✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

**21 -** Exploitation polyculture élevage, région Auxois, recherche salarié temps plein. (3409)
✆ 06 74 69 62 41
06 07 75 59 74

### Demande

**70 -** JH, recherche CDI temps plein en polyculture-élevage ou para-agricole. Travaux agri, conduite d'engins. Permis B, CACES, autonome et sérieux.
✆ 06 65 41 39 38

## Animaux

### Bovin

**18 -** Earl Breton vend 3 taureaux charolais HBC de 18 mois et un taureau de 3 ans avec de bonnes qualités maternelles,dociles.
✆ 06 82 25 17 13

**21 -** Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

**58 -** Vends grand choix de taureaux de 10 à 20 mois + 1 taureau de 3 ans, HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Livraison assurée. EARL Colmont. (3802)
✆ François 06 08 78 05 01 - Vincent 06 99 25 33 53

**58 -** Vends taureaux 18 mois, veaux reproducteurs HBC, ataxie, plus gênes d'intérêts. Charetier à Anlezy. (3601)
✆ 06 37 43 86 56

**58 -** Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

**69 -** Elevage Limousin inscrit vend mâles reproducteurs HBL très bonnes origines et laitonnes de l'année.
✆ 06 71 61 73 16

**71 -** Vends cause cessation laitonnes limousines, bon gabarit, pour être saillie fin d'année.
✆ 06 85 54 80 24

**89 -** Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (3004)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

### Chien

**25 -** À réserver 9 chiots Berger des Alpes de Savoie LOF 5 f. et 4 m. nés le 15/08/26 issus de Vanille (LOF n°127) et Ukko du Reponnet (LOF n°103). Travail sur ovins et bovins (Parents). Chiots élevés en famille et partiront identifiés, vaccinés, vermifugés avec documents officiels. N° de portée : LOF-2026025766-2026-1 N° éleveur : 253032. Renseignements et réservations :
✆ 06 29 36 41 74

**71 -** Vends chiots gascon saintongeois, non lof, nés le 23/06/26, portée de 6, mère n° 250268712362866, siret n° 49301217300016.
✆ 06 87 10 88 01

### Equin

**38 -** Achète chevaux de selle et demi-trait de 3 à 10 ans, paiement comptant, Rhône Alpes.
✆ 06 85 50 94 90

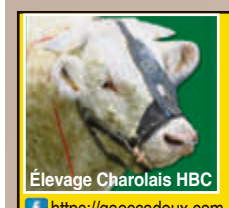
### Divers

**38 -** Achat cloches de vaches tous modèles toutes quantités paiement comptant.
✆ 06 26 46 56 11

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com



# PORTES OUVERTES EN ÉLEVAGES


Élevage Charolais HBC
Gaec CADOUX père & fils
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES au pré
25, 26 et 27 septembre 2026
Tout le cheptel est à vendre, et c'est la retraite...
https://gaeccadoux.com
Livraison possible
170 vaches pleines et génisses
50 génisses de 18 mois
50 laitonnes
100 mâles repro 2026
40 taureaux de 18 mois
Taureaux adultes

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 25 ET SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026
Portes ouvertes
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année
Taureaux 18 mois - Taureaux adultes
Élevage Gaudet Fabien et Anthony
Charnay - 71420 Marly/Arroux - Tél. 06 62 14 35 44
Élevage Guillaume Mateuil
Beaubernard - 71420 Oudry - Tél. 06 85 67 72 75

2 élevages Charolais HBC vous ouvrent leurs PORTES
Vendredi 25 et samedi 26 septembre 2026
EARL CHEMARIN, Les Tatins, 71 Marizy - 06 83 89 75 08
GAEC PORNON, La Combe, 71 Viry, 06 74 53 49 72

3 CHEPTELS CHAROLAIS H.B.C. vous accueillent, IBRA et garanties sanitaires
Vendredi 25 et samedi 26 septembre 2026
EARL ALEXANDRE 06 09 22 47 18 Métairie - 58 Cossaye
GAEC BLANDIN-CURY 06 30 20 98 12 Vauvre - 03 Vaumas
GAEC CORNELOUP 06 77 68 78 58 Santigny le Haut- 03 Beaulon
23 ème année
75 Veaux mâles de l'année 26 Taureaux de 18 mois
12 Génisses pleines
VIDÉO VISIBLE SUR simongenetic.com
LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY
vous invite à leurs PORTES OUVERTES
le vendredi 25 et le samedi 26 septembre 2026
à Cuy - 58110 Chougny
Vente de veaux reproducteurs de différentes origines, et taureaux 18 mois.
Hervé 06 26 01 58 72 - Théophile 06 28 58 12 92
Vidéos disponibles sur : www.simongenetic.com

Fabienne, Jean-Michel et Marius
CHATILLON
Élevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70
PORTES OUVERTES
Vendredi 25 et Samedi 26 septembre
Veaux, taureaux de 18 mois, exposés au pré. Prix raisonnables

PORTES OUVERTES
18, 19 & 20 septembre 2026
au GAEC DU VERGER
Rémy & Quentin Montcharmont
960, rue du Verger - 58170 MILLAY
Tél. : 06 09 74 90 23 et 06 19 86 62 27
Présentation veaux de l'année, tx adultes, agn., repro charol.
Verre de l'amitié

PORTES OUVERTES
JEUDI 24, VENDREDI 25 & SAMEDI 26 SEPTEMBRE
Veaux de l'année, taureaux adultes, taureaux 18 mois, élevage HBC IBR A
Gaec POUPON Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes - 06 22 22 86 46 - 06 20 75 76 76

PORTES OUVERTES
25 et 26 SEPT. 2026
GAEC SAUNIER
71 ISSY-L'ÉVÊQUE
Veaux repro 9 à 13 mois Limousin, non HBL.
06 11 56 51 42

Annoncez votre évènement !
03 80 78 90 35

# PETITES ANNONCES

## Terres de Bourgogne Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez de l'accès complet au site www.agribourgogne.fr

| | |
|---|---|
| NOM | |
| PRÉNOM | |
| RAISON SOCIALE | |
| RUE | |
| CP | VILLE |
| TÉL. | PORT. |
| EMAIL | |

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

**JE M'ABONNE POUR**

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
- ☐ pour 1 an 69 € par revue
- ☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

### Choisissez votre revue spécialisée parmi les titres suivants
*Cochez la case correspondante*

☐ BOVINS VIANDE ☐ GRANDES CULTURES ☐ PÂTRE ☐ FRUITS et LÉGUMES ☐ BIO numérique

☐ LAIT ☐ PORCS ☐ LA CHÈVRE ☐ VOLAILLES ☐ VIGNE

## Des professionnels à votre service



**J.L. TRANSPORTS**
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

**MAISON JEANJIRARD SARL**
RÉCUPÉRATION FERS ET MÉTAUX
Rayon 80 km autour de Cosne
Nous contacter au 03 86 28 41 70
PAVL 58200 Cosne-sur-Loire

**Ets COIGNET** PNEUS • PRODUITS ÉNERGÉTIQUES EUROTYRE PNEUS ET SERVICES

| Clamecy | Ciez | La Charité/Loire |
|---|---|---|
| 03 86 27 19 38 | 03 86 26 43 28 | 03 86 70 15 93 |

**FORAGE EAU GÉOTH**
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35




## // PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

### 1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

### 2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
- ❑ 1 parution : 10 €TTC
- ❑ 2 parutions : 15 €TTC
- ❑ parution supplémentaire : 5 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
- ❑ 1 parution : 17 €TTC
- ❑ 2 parutions : 26 €TTC
- ❑ parution supplémentaire : 10 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

### 3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❑ Tracteurs
- ❑ Matériels de travail du sol
- ❑ Matériels de récolte
- ❑ Matériels de traitement
- ❑ Matériels arbo-viti
- ❑ Matériels de distribution
- ❑ Matériels d'épandage
- ❑ Matériels d'irrigation
- ❑ Matériels forestiers
- ❑ Matériels travaux publics
- ❑ Matériels de cave
- ❑ Matériels de manutention
- ❑ Matériels de station
- ❑ Matériels de taille
- ❑ Matériels agricoles divers
- ❑ Véhicules utilitaires
- ❑ Véhicules tourisme
- ❑ Ventes/achats de récoltes
- ❑ Cultures sous abris
- ❑ Plants/pépinières/droits à produire
- ❑ Bâtiments professionnels
- ❑ Propriétés achat/ventes
- ❑ Terrains
- ❑ Locations agricoles
- ❑ Locations autres
- ❑ Offres d'emplois
- ❑ Demandes d'emplois
- ❑ Propositions commerciales
- ❑ Offres de service
- ❑ Mariage-rencontres
- ❑ Divers
- ❑ Animaux divers
- ❑ Bovins
- ❑ Caprins
- ❑ Ovins
- ❑ Porcins
- ❑ Équins
- ❑ Volailles/lapins
- ❑ Chiens
- ❑ Chasse/gibier

### 4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale : .....
N° TVA : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
❑ Je joins un chèque de ..... €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de ..... €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque : .....

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

**Votre justificatif comptable**

**À découper et à conserver**

parue le : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : ..... € TTC
(dont TVA 20 % soit ..... €)

# ANNONCES LÉGALES

## CÔTE D'OR

### // MODIFICATION

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

**SCCV DU LION**

SCCV au capital de 1000 €
Siège social :
2 rue sophie germain 67720 Hoerdt
890 390 644 RCS de Strasbourg

Aux termes de l'AGE en date du 15/06/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social au 7 rue Louis Néel 21000 Dijon, à compter du 15/06/2026.
Objet social : - L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à SCHWINDRATZHEIM pour la construction de 30 logements. ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain; - L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent de 30 logements. - La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit,en totalité ou par fractions; - L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives, - Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières,immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L. 211-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. En vertu des dispositions de l'article L. 211-1 dudit code,les immeubles construits ne peuvent être attribués, en tout ou en partie, en jouissance ou en propriété, aux associés, en contrepartie de leurs apports, ceci à peine de nullité de l'attribution.
Durée : expire le 28/10/2119
-Gérant : ROGER MARTIN PROMOTION, SAS au capital de 75000 €, ayant son siège social 7 rue louis neel 21000 Dijon, 849 719 117 RCS de Dijon
Radiation au RCS de Strasbourg et réimmatriculation au RCS de Dijon

*AL26023958*

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

**SCCV L'AMIRAL**

SCCV au capital de 1000 €
Siège social :
2 rue sophie germain 67720 Hoerdt
852 992 734 RCS de Strasbourg

Aux termes de l'AGE en date du 15/06/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social au 7 rue Louis Néel 21000 Dijon, à compter du 15/06/2026.
Objet social : - L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à STRASBOURG, 52 rue de ta Tanche, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain; - L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent : 10 logements collectifs. - La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions; - L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives; - Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement ·à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L. 211-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. En vertu des dispositions de l'article L. 211-1 dudit code, les immeubles construits ne peuvent être attribués, en tout ou en partie, en jouissance ou en propriété,aux associés, en contrepartie de leurs apports, ceci à peine de nullité de l'attribution.
Durée : expire le 18/08/2118
-Gérants : ROGER MARTIN PROMOTION, SAS au capital de 75000 €, ayant son siège social 7 rue louis neel 21000 Dijon, 849 719 117 RCS de Dijon et M. Marc PIERRE,demeurant 10 rue de Madrid 67610 La Wantzenau
Radiation au RCS de Strasbourg et réimmatriculation au RCS de Dijon

*AL26023959*

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

**SCCV DES BRASSEURS**

SCCV au capital de 1000 €
Siège social : 2 rue sophie germain
67720 Hoerdt
889 755 963 RCS de Strasbourg

Aux termes de l'AGE en date du 15/06/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social au 7 rue Louis Néel 21000 Dijon, à compter du 15/06/2026. Objet social : - L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à HOCHFELDEN, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain;- L'aménagement et la construction sur ce terrain, de 20 logements. - La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions; - L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives; - Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L. 211-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. En vertu des dispositions de l'article L. 211-1 dudit code, les immeubles construits ne peuvent être attribués, en tout ou en partie, en jouissance ou en propriété, aux associés,en contrepartie de leurs apports, ceci à peine de nullité de l'attribution.
Durée : expire le 31/05/2117
-Gérants : ROGER MARTIN PROMOTION, SAS au capital de 75000 €, ayant son siège social 7 rue louis neel 21000 Dijon, 849 719 117 RCS de Dijon et M. Marc PIERRE,demeurant 10 rue de Madrid 67610 La Wantzenau
Radiation au RCS de Strasbourg et réimmatriculation au RCS de Dijon

*AL26023961*

**MODIFICATIONS MULTIPLES**

MOOVEO ENERGIES, SAS au capital de 2394000 € - Siège social : 3 Impasse Boirac, 21000 DIJON - 851 196 097 RCS DIJON : L'AGE du 01/09/2026, a décidé que :
- statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y a pas lieu à dissolution de la Société;
- le capital a été réduit de 2394000 € à 1 750 000€ par voie de réduction du nombre des actions. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées:
8. CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros (2394000€).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million sept cent cinquante mille euros (1750 000€). POUR AVIS. La Présidente

*AL26024095*

**MODIFICATIONS**

**DOMAINE COMTE GEORGES DE VOGUE**

SAS au capital de 264.120 €
Siège social : 7 rue Sainte-Barbe
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY
RCS DIJON 778 173 518

Par décisions unanimes des associés de la Société en date du 10/09/2026 :
- le capital social a été augmenté de 428.920 €, pour être porté à 693.040 €, par émission de 21.446 actions nouvelles, émises à la valeur nominale de 20 € par action, assorties d'une prime d'émission de 15.730 € par action, soit au prix global de 337.774.500 €. La réalisation définitive de l'augmentation de capital a été constatée aux termes des décisions de la présidente en date du 10/09/2026 ;
- Mme Isabelle NAPOLI demeurant 11 chemin du haut du trou Martin – 78380 BOUGIVAL a été nommée en qualité de directrice générale déléguée.
Nouvelle mention :
Capital : 693.040 €
Mention au RCS de Dijon

*AL26024110*

**MODIFICATION DU CAPITAL**

**VALALIM**

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
porté à 2.100 euros
Siège social :
12 bis, rue du Centre
21490 SAINT-JULIEN
929 289 973 RCS DIJON

Il résulte du PV des décisions de l'associé unique en date du 09/07/2026 que le capital social a été augmenté d'un montant de 1.100 euros par émission de 1.100 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1.000 euros à 2.100 euros.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Pour modification au RCS DIJON.

*AL26024117*

**MODIFICATIONS MULTIPLES**

**VALALIM**

Société par actions simplifiée
au capital de 2100 euros
Siège social : 12 bis, rue du Centre
21490 SAINT-JULIEN
929 289 973 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes du 16/07/2026, les associés ont décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : la valorisation de la biomasse, coproduits, déchets organiques de toute les filières agricoles et agroalimentaire, industrielles et des collectivités à destination des composteurs, méthaniseurs, éleveurs et amendements organiques pour l'agriculture et les espaces verts. L'activité de négoce, regroupement, logistique et répartition des matières organiques auprès des utilisateurs en France. Et plus généralement, toutes les activités entrant dans la gestion et valorisation des coproduits et déchets organiques. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
- de nommer la société AGRIOPALE SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 2.183.000 euros, dont le siège social est fixé 8,chemin Bouvelet – 62780 CUCQ, immatriculée sous le numéro 424 391 035 RCS BOULOGNE-SUR-MER en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Mathieu FISCHER.
- de nommer M. Mathieu FISCHER, demeurant 12 bis, rue du Centre – 21490 SAINT-JULIEN, en qualité de Directeur Général.
Pour modification au RCS DIJON.

*AL26024130*

### // ENQUÊTE PUBLIQUE

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 012 24 M0001 D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE d'AMPILLY-le-SEC (21)**
Par arrêté préfectoral n° 1119 du 03/08/2026, est organisée **du 15/09/2026, à 09 h 00 au16/10/2026, à 17 h 00, soit 32 jours consécutifs,** une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale agrivoltaïque au sol d'une puissance totale de 12,91 MWcsur le territoire de la commune d'Ampilly-le-Sec, déposée par la société AMPILLY le SEC SOLAIRE ENERGIE (Établissement de la société-mère VOLTALIA)
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
- les panneaux photovoltaïques ;
- les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol ,
- les réservoirs incendie ;
- les postes de transformation et la structure de livraison ;
- les réseaux de câbles ainsi que les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ;
est consultable :
- **sur support papier et sur un poste informatique :**
en mairie d'Ampilly-le-Sec (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
**Les Lundis et Mardis de 8 h 00 à 12 h 00**
**Les Vendredis de 13 h 30 à 17 h 00**
**- sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/7528**
**- sur support papier à la direction départementale des territoires**
57 rue de Mulhouse à Dijon (21000) – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
**- sur le site internet des services de l'état**, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
**Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiquesconcernant les projets de centrales solaires photovoltaïques**
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire-enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Ampilly-le-Sec (21).
- Les observations peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit **le 16 octobre 2026, avant 17 h 00** par voie postale en mairie sise au 2, rue de la maison commune à AMPILLY-le-SEC (21400) France, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-7528@registre-dematerialise.fr**
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public seront accessibles sur ce site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/7528)** pendant toute la durée de l'enquête.
M. Daniel COLLARD, commissaire-enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, **en mairie d'Ampilly-le-Sec (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Mardi 15 septembre 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
- Lundi 28 septembre 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
- Samedi 3 octobre 2026 de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 16 octobre 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
M. Jean-Luc JEOFFROY, commissaire-enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. Laurent LAMOUR
**(Société Ampilly-le-Sec SOLAIRE ENERGIE (Établissement de la Société mère VOLTALIA)**
64B, rue de Sully
21 000 Dijon
**Port. : 07 84 29 26 56 - Courriel : l.lamour@voltalia.com**
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
La Préfète de la Côte d'Or est compétente pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Ampilly-le-Sec, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'Etat **(www.cote-dor.gouv.fr)**, rubrique Actions de l'État -Environnement - Energies renouvelables.
Pour la préfète et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires;
Manuelle DUPUY

*AL26023822*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE MIREBEAU SUR BÈZE**

**Schéma Directeur d'Assainissement et plan de zonage d'assainissement**
Par arrêté municipal n° 2026-72 du 8 septembre 2026, une enquête publique sera ouverte du lundi 5 octobre 2026 à 9H au jeudi 5 novembre 2026 à 17H, soit 32 jours, portant sur l'approbation du Schéma Directeur d'Assainissement et du plan de zonage du territoire de Mirebeau-sur-Bèze.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté en mairie aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 17H30. Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet.
Le dossier sera également publié sur le site de la commune à l'adresse **https://www.ville-mirebeau-surbeze.fr/.**
Les observations écrites pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur, M. Michel GENEVÉS, Colonel en retraite de l'armée de terre, à la mairie de Mirebeau sur Bèze ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante : **mairie@mirebeausurbeze.com** au plus tard le jeudi 5 novembre 2026 à 17H.
Le commissaire enquêteur recevra les observations de toutes les personnes intéressées en mairie de Mirebeau- sur-Bèze le lundi 5 octobre 2026 de 9H à 12H, le mercredi 21 octobre 2026 de 14H à 17H, le vendredi 30 octobre 2026 de 9H à 12H et le jeudi 5 novembre 2026 de 14H à 17H.
Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Mirebeau-sur-Bèze.

*AL26024119*

ANNONCES LÉGALES
Vos annonces légales au meilleur prix
Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.
www.agribourgogne.fr

### // VENTE AUX ENCHÈRES

**Maître Delphine HERITIER**
Membre de LDH Avocats
Avocat inscrit au Barreau de DIJON
6, rue de l'école du Droit - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.30.70.89

Maître Florent LADOUCE
Avocat inscrit au Barreau de DRAGUIGNAN
46 avenue Lazare Carnot
83300 DRAGUIGNAN

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE EN UN LOT AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR**

**Sur la commune de BEURIZOT (21350), 5, rue Ferrand**
**MAISON DE VILLAGE ancienne rénovée,**
cadastrée section E n°143, E n°142, E n°144, E n°160
pour une contenance totale de 10 ares et 26 centiares.
L'ensemble se compose d'une maison à usage d'habitation, de grange et garage, le tout sur un terrain paysagé.
Le rez-de-chaussée de la partie habitation se compose d'un séjour, d'une cuisine aménagée, une salle de douche, un WC, un bureau, une buanderie ainsi qu'une chaufferie. Le premier étage mansardé se compose d'une mezzanine qui dessert quatre chambres, ainsi qu'une salle de douche avec WC.
Les dépendances consistent en une ancienne grange, une ancienne écurie à usage de garage, ainsi qu'une remise sur l'arrière du bâtiment.
La surface habitable de la partie habitation est de **160 m2**.
Le bien est actuellement occupé, et il n'existe pas de contrat de location connu au jour du PV descriptif.
**SUR LA MISE A PRIX : 80.000 € (Quatre-vingt mille euros)**
**Avec faculté de baisse de la mise à prix du quart puis du tiers en cas de carence d'enchères**
**VISITE:**
**Le jeudi 15 octobre 2026 à 10 h (rendez-vous sur place)**
**par la SELARL ADLITEM - SOULARD - DE FOURNOUX**
**Commissaires de justice à DIJON**
**Cette adjudication** aura lieu à l'audience des criées du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de DIJON (21), au Palais de Justice de ladite ville, 13 boulevard George Clémenceau,
**LE MERCREDI 04 NOVEMBRE 2026 A 10H30**
**La présente vente est poursuivie à la requête de :**
**Maître Marie-Sophie PELLIER**, membre de la SELARL PELLIER-LES MANDATAIRES demeurant 61 avenue du XVème Corps à FREJUS (83600) agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de Madame FAYOLLE,
Représentée par **Maître Delphine HERITIER**, Avocat.
Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de DIJON, qui devra s'être fait remettre préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque, représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de DIJON (n° RG : 26/00040) – ainsi qu'au Cabinet de l'Avocat poursuivant.
**Maître Delphine HERITIER**

*AL26024104*

### // MARCHÉS PUBLICS

**COMMUNE DE MIREBEAU SUR BEZE**

**AVIS DE PUBLICATION**

**Arrêtés préfectoraux n° 2026-25 et n° 2026-26 portant DUP de la dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection autour des captages« Forage de la Tuilerie » et « Creux au Vau »**
Par délibération n° DEL 06-2023-10-02 en date du 10 février 2023, la commune de Mirebeau sur Bèze a sollicité l'autorisation et la protection réglementaire des captages d'eau destinée à la consommation humaine à « La Tuilerie » et au « Creux au Vau ».
Les arrêtés préfectoraux n° 2026-25 et 2026-26 ont été signés par Madame la Préfète de la Côte d'Or le 6 juillet 2026.
Ceux-ci ont été affichés pour une durée de deux mois :
- En mairie de Mirebeau sur Bèze pour une durée de deux mois à compter du 13 juillet 2026.
- Dans les 3 des communes du périmètre des DUP : Oisilly, Savolles et Magny Saint Médard. Ceux-ci ont été notifiés à tous les propriétaires par voie postale en date du 22 juillet 2026.
Le dossier portant DUP de la dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection autour des captages « Forage de la Tuilerie » et « Creux au Vau » sont tenus à la disposition du public en mairie de Mirebeau sur Bèze, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 17H30. Les dossiers sont également consultables sur le site de la mairie à l'adresse **https://www.ville-mirebeau-sur-beze.fr/.**

*AL26024123*

### // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

**AVIS**

Appel à Candidatures du 15/09/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**Dossier Chassey – Magny-la-Ville, Marigny-le-Cahouët – Pouillenay**
Libre - Parcelles de terre, pré, landes, bois-taillis, landes boisées – Objectif : Maintien des exploitants en place.
**Chassey** : Urbanisme : RNU - 44 ha 16 a 57 ca 'ES ROUSSES' : A-0009—0010—0013—0018—0019—0020—0021—0022—0025—0027—0029—0037—0038—0039—0040—0041 - 'LA MONACHE' : A-0163—0166—0172 - 'GRANDES RAIES' : A-0064 - 'CHAMPS DES GUENEAU' : A-0109 - 'LES PETITES RAYIES' : A-0425—0429 - 'LA COURROIE' : A-0336—0351—0376—0408—0423 - 'GRANDES RAYIES' : A-0227—0244 - 'LA RAIE DE PRE LAGNEAU' : A-0498—0499—0500—0501—0502 - 'CHAMPS ROUGES' : A-0207—0209 - 'CHAMPS DES NOYERS' : A-0251 - 'SUR LES GRANDES RAYIES' : A-0286—0290—0298 - 'RAYIES SUR CHAMPS NOYERS' : A-0271—0276—0279 - 'LE LARRE NEUF' : A-0588 - 'L ECORCHECHET' : A-0439 - 'VIGNES DU CRET' : AC-0117 - 'VIGNES DOMONT' : AC-0157—0158—0166 - 'LES HAUBUES' : B-0326—0332—0333—0334—0335 - 'LES TIERS' : B-0224 - 'SOUS LE PATIS TREMBLEAU' : B-0217—0218 - 'VERS LE CHEMIN FERRE' : B-0279—0280—0281—0282—0283—0284—0285—0286 - 'LES RANNAIS' : B-0408 - 'ICI DESSOUS' : B-0423 - 'COMBE AU ROI' : B-0001—0012 - 'CHAMP PAILLARD' : B-0448—0449—0450—0451 - 'LE PRENET' : B-0440 - 'LA GUETTE' : B-0013 - 'EN PEAUJOT' : B-0316 - 'EN LAVEAU' : B-0167 - 'CHAMP RAVIOL' : B-0404—0406 - 'CHAMP DERRIERE' : B-0431—0514 - 'LES ROUSSES' : B-0277 - 'LES RUELLES' : B-0269—0271 - 'EN BOURREE SUR LES CLERGET' : C-0257—0258—0259—0262 - 'LES CHAMPS DE LAUTOT' : C-0025—0031 - 'LES BERGERIES' : C-0066—0067—0069—0072—0073—0078—0079—0080—0081 - 'LE PRE CAILLOTTE' : C-0179—0180 - 'LES COURBES RAIES' : C-0177—0333—0334 - 'BOIS DE MONTCERNON' : C-0112—0124 - 'COMBE A L EAU' : C-0098 - 'LES SAUNIERES' : C-0186—0187—0188—0190—0191—0192 - 'EN MONTCERNON' : C-0157
**Marigny-le-Cahouët** : Urbanisme : Zone A et N du PLU - 12 ha 92 a 34 ca 'LA SAUNIERE' : F-0206—0210—0211—0545—0547—0549 - 'LA MALTIERE' : F-0090—0093 - 'COURBES RAIES' : F-0103—0104—0105 - 'LA VAUCE' : F-0212
**Pouillenay** : Urbanisme : Zone A et N du PLU - 2 ha 32 a 90 ca 'LE BOUILLON' : C-0018—0019 - 'LE DERRIERE DE POISOT' : C-0293—0314—0315
**Magny-la-Ville** : Urbanisme : RNU 71 a 72 ca 'EN FONTENOILLE' : C-0296—0297
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **05/10/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

*AL26024132*

### // DISSOLUTION-LIQUIDATION

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

**NEW COLONIAL**

SELASU au capital de 7622,45 €
Siège social :
4 Place Barbe 21000 Dijon
378 168 421 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 25/08/2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Hong CHHIM, demeurant 6 rue François Pompon 21160 Marsannay-la-Côte pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2026.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

*AL26023964*

Terres de Bourgogne
Toute l'information agricole et rurale
sur tous vos supports
Retrouvez-nous sur www.agribourgogne.fr
VOTRE JOURNAL HEBDOMADAIRE
• L'actualité locale, professionnelle et rurale
• Les infos techniques par filière
• Les analyses et marchés
• Les petites annonces...
DOSSIERS SPÉCIAUX ET HORS-SÉRIES
• Techniques, machinisme et équipements
• Innovation et nouvelles technologies
• Enseignement et orientation...
NOTRE SITE www.agribourgogne.fr
Toute l'info en continu où que vous soyez sur votre ordinateur, tablette et smartphone
NOTRE NEWSLETTER HEBDOMADAIRE
L'essentiel de l'info chaque semaine dans votre boîte mail
Inscrivez-vous gratuitement
PROCHE DE VOUS, AU CŒUR DE VOS TERRITOIRES
Suivez-nous !

# ANNONCES LÉGALES

## NON DISSOLUTION

### SARL LES TERRES PICARDES

Société à responsabilité limitée
Capital de 75 000 euros
Siège social :
1, impasse Jeannot
21190 TAILLY
800 476 970 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 23/07/2026, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance.

*AL26024078*

# NIÈVRE

## // MODIFICATION

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### ADELINE

SCI au capital de 56.406,14 euros
Siège social :
1 Impasse Emile Berthelot
58000 NEVERS
407 879 659 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE en date du 09/09/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 6 rue des Senets 58640 VARENNES-VAUZELLES et ce, à compter du 09/09/2026.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

*AL26024077*

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### ANQUETIL

Société par actions simplifiée
au capital de 4.800,00 euros
Siège social :
62 Route de Nevers
58180 Marzy
RCS Nevers 508119542

Par décision du 02.09.2026, le siège social a été transféré par le Président au 11 Route d'Apremont - 18150 Cuffy, à compter de ce jour.
Mention au RCS de Nevers.
Pour avis.

*AL26024079*

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### HOLDING ANQUETIL

Société par actions simplifiée
au capital de 744.000,00 euros
Siège social :
62 Route de Nevers
58180 Marzy
RCS Nevers 994041 531

Par décision du 02.09.2026, le siège social a été transféré par le Président au 11 Route d'Apremont - 18150 Cuffy, à compter de ce jour.
Mention au RCS de Nevers.
Pour avis.

*AL26024081*

### MODIFICATION DU CAPITAL

COPIEFAX
Société à responsabilité limitée au capital de 75000 euros
Siège social : 52 bis Boulevard Camille Dagonneau 58640 VARENNES VAUZELLES
385 244 009 RCS NEVERS
Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 23.07.2026 et du procès-verbal de la gérance en date du 09.09.2026, et en l'absence d'oppositions des créanciers, le capital social a été réduit d'une somme de 11 249,83 euros pour être ramené de 75 000,00 euros à 63 750,18 euros par rachat et annulation de 5 838 parts sociales, puis a été augmenté d'une somme de 11 249,83 euros par incorporation de réserves pour être ramené de 63 750,18 euros à 75 000,00 euros. Les articles 6 "formation du capital", 7 "capital" et 8 "répartition des parts sociales" ont été modifiés en conséquence.
Pour avis au RCS de NEVERS. La Gérance

*AL26024092*

ARCOGEST
expertise comptable
artisanat • conseil • gestion

### AVIS DE TRANSFORMATION

HOLDING BAZOT
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 rue du Moulin - 58700 LA CELLE SUR NIEVRE
909 990 822 RCS NEVERS
L'associée unique en date du 01/09/2026 a décidé de transformer la Société par Actions simplifiée en Société à Responsabilité Limitée à compter du 01/09/2026. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.
Damien BAZOT demeurant 2 rue du Moulin -58700 LA CELLE SUR NIEVRE a été nommé gérant.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis

*AL26024113*

### MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE

### POMPES FUNEBRES MARBRERIE CHARON

Société à responsabilité limitée
Au capital de 200.000 euros
Siège social :
CHATILLON EN BAZOIS (Nièvre)
Lieudit « Beauregard »
RCS NEVERS : 533 348 959

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE DECISION du 31/08/2026 DATE D'EFFET : 31/08/2026
**ANCIENNES MENTIONS** :
**Forme** : Société par actions simplifiée
**Président** : M. Pierre CHARON, demeurant à MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) - 5 rue des Groseilliers
**NOUVELLES MENTIONS :**
**Forme** : Société à responsabilité limitée
**Gérant** : M. Pierre CHARON, demeurant à MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) - 5 rue des Groseilliers

*AL26024126*

## // DIVERS

### TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

SOLS MODERNES AUTREMENT - RCS Nevers 805 149 937 - pose de revêtements de sols (parquets sols souples) - 2 rue Roblin 58260 La Machine. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

*AL26024084*

MOINE Sonia - RCS Nevers 401 241 591 - café restaurant préparation de plats à emporter tabac - les Bertins 58400 Narcy. Jugement en date du07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

*AL26024085*

SOCIETE VIGIER - RCS Nevers 478 131 014 - travaux se rapportant a l'électricité, la plomberie, le chauffage, le sanitaire, la zinguerie, l'achat, la vente, l'installation, la réparation d'appareils électroménager - zone artisanale ou zone d'activité les Grands Champs 58250 Fours. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

*AL26024086*

MACONNERIE DE NIEVRE - RCS Nevers 953 260 346 - maçonnerie, ravalement, plaque au plâtre, carrelage - 47 b rue Henry Bouquillard 58000 Nevers. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

*AL26024087*

BERNET SEBASTIEN SARL - RCS Nevers 518 807 565 - toutes activités artisanales se rapportant au revêtement de sols et murs - 16 rue de Forgebas 58130 Guérigny. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

*AL26024088*

NEVERS EXOTIQUE - RCS Nevers 890 792 500 - le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire, vente des cartes téléphoniques, photocopie, fax, cosmétique, vente des téléphones portables et accessoires- 13 rue Francis Garnier 58000 Nevers. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

*AL26024089*

BERTHELOT Gaëlle - RCS Nevers 930 826 094 - friperie de vêtement d'occasion à petit prix femme-homme-enfant, accessoires et bijoux. - 20 rue du Lieutenant Paul Theurier 58240 Saint-Pierre-le-Moûtier. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

*AL26024090*

PAVILLON BAIN - RCS Nevers 312 451 628 - commercialisation, direction et surveillance de tous travaux de construction réalisés dans le domaine du logement ou de tous autres bâtiments à usage d'habitation, bureaux ou commerce, la rénovation ou réhabilitation d'immeubles, l'activité de marchands de biens et de lotisseur, entreprise générale de tous travaux publics et tout ce qui se rattaché à l'industrie du bâtiment et de la construction - 5-7 square Gambon 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

*AL26024114*

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Extrait des minutes du greffe

SD3A TP - RCS Dijon 017 251 109 - travaux publics - chemin de Chevigny 21600 Ouges. Jugement en date du 08/09/2026 du tribunal de commerce de Dijon en date du 08 Septembre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

*AL26024100*

## // VENTE AUX ENCHÈRES

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Maître Emilie CLEME**
**Avocat au Barreau de NEVERS**
**10, avenue St Just, NEVERS (58)**
**Tél. : 03. 86. 21. 96. 41**

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**
**Le Mardi 27 octobre 2026 à 10 H 45**
**Au Tribunal Judiciaire de Nevers**
**Palais de Justice – Place du Palais – NEVERS**
**Commune de SAINT GERMAIN CHASSENAY (58300),**
**Une maison à usage d'habitation sise Lieu-dit « Les Oudilles » 3 rue des Charmes**
Cadastré :
Section B n° 386 3 rue des Charmes pour une contenance de 9a 49ca
Section B n° 385 (moitié indivise) « Les Oudilles » pour une contenance de 81ca
**Sur la MISE A PRIX de : 80.000, 00 € (QUATRE-VINGT MILLE EUROS)**
Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de la vente définissant les charges, clauses et conditions de la vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS ou au Cabinet de l'Avocat du Créancier poursuivant. Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un Avocat du Barreau de NEVERS, muni d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque à l'ordre du séquestre, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.
**RENSEIGNEMENTS :**
1. **Maître Emilie CLEME**, Avocat à NEVERS – Tél : 03 86 21 96 41, poursuivant la vente et rédactrice du cahier des conditions de la vente;
2. **Le Greffe du Juge de l'Exécution** près le Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de la vente peut être consulté sous le n° 25/00029.
**VISITES : le lundi 5 octobre 2026 à 15h00** par la SELARL GIMS CONSTAT, Commissaires de Justice à SANCERRE (18) – Tél : 02 48 54 24 05

*AL26023939*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

### DISSOLUTION

### SCI MYNAEL

SCI au capital de 1.200 euros
Siège social :
La Chaume
58110 ALLUY
512 234 162 RCS NEVERS

Le 24/08/2026, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24/08/2026. Madame Marie-Laure VERGAN demeurant 22 rue Pierre Letourneau 91380 CHILLY MAZARIN, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 22 rue Pierre Letourneau 91380 CHILLY MAZARIN.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

*AL26024094*

### DISSOLUTION

**SCI 3J**
SCI au capital de 1000 € Siège social : LD FEVRIL OUROUER 58130 OUROUËR RCS NEVERS 903715647
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 11/09/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 11/09/2026 , il a été nommé liquidateur(s) Mme CHEREL Ariane demeurant au Route de Montigny 211 58130 OUROUËR et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

*AL26024133*

## // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/09/2026, il a été constitué pour 99 ans, une société à responsabilité limitée, dénommée BATIMENTS ISOLATION CONSEIL, au capital de 2 000,00 €, dont le siège social est à MARZY (58 180), 69 route de Busserolles,ayant pour objet : Travaux d'isolation, Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Pour Gérant M. Hulusi ÄKKUS, demeurant à MARZY (58 180), 69 route de Busserolles. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis, LE PRESIDENT.

*AL26024005*

### AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 09/09/2026
**FORME** : société civile immobilière
**DENOMINATION SOCIALE** : ZOÉ
**SIEGE SOCIAL** : VARENNES-VAUZELLES (Nièvre) – 23 rue Léon Blum
**OBJET** : L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
**DUREE** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
**CAPITAL** : 10.000 euros
**GERANTS** :
Monsieur Bruno CALLABAT, demeurant NEVERS (Nièvre) – 10 rue Louis Vicat
Madame Brigitte CALLABAT, demeurant NEVERS (Nièvre) – 10 rue Louis Vicat
**CESSION DE PARTS SOCIALES** : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés exprimé à l'unanimité.
**IMMATRICULATION** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis et insertion : Le Gérant

*AL26024082*

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EV & K
Forme sociale : SAS
Capital social : 570 500 €
Siège social : 38, rue Jean Lhospied – 58300 CHAMPVERT
Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations – Définition de la politique industrielle ou commerciale – Animation de services communs des sociétés qu'elle contrôle – Assistance administrative, financière et commerciale
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Emmanuel CHEVALIER dt à CHAMPVERT (58) – 38, rue Jean Lhospied
Directeur Général : Mme Virginie CHEVALIER dt à CHAMPVERT (58) – 38, rue Jean Lhospied
Immatriculation : RCS de NEVERS

*AL26024111*

# YONNE

## // MODIFICATION

### TRANSFERT DE SIEGE

### SCI GASPARD ST GERMAIN

Gaspard St Germain
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social :
40 rue Thomas Ancel
89000 AUXERRE
993 443 860 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 29 Juillet 2026, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 40 rue Thomas Ancel, 89000 AUXERRE au 89 - 91 rue du Pont 89000 AUXERRE à compter du 15 Juillet 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

*AL26023965*

### CHANGEMENT DE GÉRANT

### Sarl LE FLOBERT

71 rue du Pont
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 483 333 555

L'assemblée générale extraordinaire du 31 Août 2026 a décidé des modifications suivantes applicables au 1er septembre 2026
- Le gérant est Aimen HAMMADI 26 avenue du Val de Baulches 89240 VILLEFARGEAU en remplacement de Mme Marie Laure LECLERCQ, 3 rue de l'ancienne Mare, VAL SAINT MARTIN – 89270 VERMENTON, démissionnaire.
Mention sera faite au Registre du commerce de AUXERRE

*AL26024068*

### MODIFICATIONS

### EARL MICHEL MASSÉ

EARL au capital de 393 500 €
Siège social : 3 rue Saint-Jacques
89800 LIGNORELLES
810 259 275 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2026 :
- Le capital social a été réduit de 294 100 € pour être ramené à 99 400 €.
- M. Michel MASSÉ a démissionné de ses fonctions de gérant.
Pour avis, le gérant.

*AL26024045*

S.J.B. Société d'Avocats

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### SCI JABEL

Société civile immobilière
au capital de 579,31 euros
Siège social :
2 rue de Montmercy
89240 VILLEFARGEAU
353 699 887 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 25 août 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 2 rue de Montmercy 89240 VILLEFARGEAU au 10 Rue du 8 Mai 1945 89000 AUXERRE à compter du même jour.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

*AL26024071*

S.J.B. Société d'Avocats

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### SCI JABEL II

Société civile immobilière
au capital de 762,25 euros
Siège social :
2 Rue de Montmercy
89240 VILLEFARGEAU
389 832 635 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 25 août 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 2 rue de Montmercy 89240 VILLEFARGEAU au 10 Rue du 8 Mai 1945 89000 AUXERRE à compter du même jour et a modifié l'article 4 en conséquence.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

*AL26024072*

ANNONCES LÉGALES
Vos annonces légales au meilleur prix
Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.
www.agribourgogne.fr

## TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sarl TONNERRE ACCESSOIRES AUTO 20 Avenue Alfred Grevin 89700 TONNERRE (mécanique automobile). SIREN 847726460. CIP 5123. Date de cessation des paiements : 01/01/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26024046*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la Sarl à associé unique DDADY 36, chemin de la Chapelle 89470 Monéteau (développement de disciplines artistiques). RCS Auxerre 491140570. CIP 5124. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26024047*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique JUKE BOX 89 36 chemin de la Chapelle 89470 MONETEAU (exploitation d'une discothèque). RCS Auxerre 831524525. CIP 5069. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

*AL26024048*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sarl à associé unique LES P'TITES BENNES ROUGES 17 rue Pasteur 89200 Avallon (location de bennes). SIREN 953297751. CIP 5116. Date de cessation des paiements : 07/09/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

*AL26024049*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SCI GUIMAX 8 route de Vezelay 89660 Asnières-sous-Bois (acquisition de biens immobiliers). SIREN 512696360. CIP 5117. Date de cessation des paiements : 07/09/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26024050*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sarl CAMAF 12 avenue de la Paix 89000 St Georges Sur Baulche (usinage, vente de pièces automobiles). SIREN 513718007. CIP 5118. Date de cessation des paiements : 01/07/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26024051*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 11/09/2026 au profit de la Sarl ETS J.CONTZLER ET FILS 20 et 22 Rue Joubert 89000 Auxerre (négoce de produits électroménagers). SIREN 425820214. CIP 5122. Date de cessation des paiements : 07/09/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26024052*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS Flying Green Academy Aéroport d'Auxerre-Branches route d'Auxerre 89380 Appoigny (formation sur aéronefs). SIREN 948773486. CIP 5119. Date de cessation des paiements : 05/08/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26024053*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SASU REMC PARE-BRISE 3 allée Paul Berthier 89000 Auxerre (réparation de vitrage automobile). SIREN 991262841. CIP 5120. Date de cessation des paiements : 01/08/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26024054*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS LE FAUBOURG 1 rue de Terreaux 89310 Noyers (restauration traditionnelle). SIREN 934580580. CIP 5121. Date de cessation des paiements : 01/01/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26024055*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Monsieur Michel, Albert, Gabriel RENAUD 3 Avenue du Berry 89000 Saint-Georges-sur-Baulche. RCS Auxerre 532194933. CIP 4540.

*AL26024056*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'EIRL LESAVRE PIERRE-EMMANUEL 26 Rue du Clos 89000 Auxerre. RCS Auxerre 509999595. CIP 4817.

*AL26024057*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl DORANGE FLORIENT 9 rue du Docteur Tardieux 89530 Saint Bris le Vineux. RCS Auxerre 908894371. CIP 4818.

*AL26024058*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Monsieur Claude GEOFFROY 4 Allée Jacquard Batiment B 89000 Auxerre. RCS Auxerre 508336104. CIP 4649.

*AL26024059*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS STATIK HOLDING 26 Rue Thomas Ancel 89000 Auxerre. RCS Auxerre 834976854. CIP 4255.

*AL26024060*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique TECHNI CHAUFF 1 chemin Saint-Eloi 89600 Vergigny. RCS Auxerre 977450097. CIP 5003.

*AL26024061*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique FEELINGS COIFFURE 6 rue du Temple 89000 Auxerre. RCS Auxerre 439614942. CIP 4581.

*AL26024062*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique MOON AUXERRE 21 bis rue du Temple 89000 Auxerre. RCS Auxerre 935105338. CIP 5005.

*AL26024063*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Madame Vjosa MUCIQI 17 rue Fécauderie 89000 Auxerre. RCS Auxerre 928859396. CIP 5007.

*AL26024064*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS RESTAURANT LE BELLE CROIX 3 route de Quenne 89530 Saint-Bris-le-Vineux. RCS Auxerre 953596871. CIP 5008.

*AL26024065*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique CREA PROJECT 5 Impasse du Tacot 89250 Seignelay. RCS Auxerre 841197569. CIP 5011.

*AL26024066*

Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS PAVILLON BAIN 46 rue du 24 août 89000 Auxerre. RCS NEVERS 312.451.628.

*AL26024067*

Jugement du Tribunal de Commerce de SENS en date du 01/09/2026, arrêtant le plan de redressement sur 5 ans au profit de la SCI LUCAS 10 rue du Temple 89000 Auxerre. RCS AUXERRE 537 749 681. Commissaire au plan : SELARL ARCHIBALD 1 Bd de l'Épée 89100 SENS.

*AL26024069*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 09/09/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique LES P'TITS PLATS DE CHRISTOPHE 7 La rue Pépin 89250 Hauterive (traiteur, cuisinier à domicile). RCS Auxerre 809776594. CIP 5076. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

*AL26024091*

# ANNONCES LÉGALES

## MODIFICATIONS

**FDR PARTNERS SAS au capital de 3000 € Siège social : 16 Rue Neuve Popincourt 75011 PARIS 928 560 689 RCS PARIS**

Le 09/09/2026 l'Associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de création, production, réalisation, édition, captation, montage, diffusion de tous contenus audiovisuels, photographiques, sonores, cinématographiques, numériques, acquisition, exploitation, gestion, édition, cession de tous droits de propriété intellectuelle, mise à disposition, location de studios d'enregistrement, plateaux tournage, équipements techniques, matériels de production audiovisuelle et événementielle, achat, vente, location, de matériels et équipements, Holding, prise de participations, investissement dans toutes sociétés, animation effective du groupe de sociétés formé avec ses filiales, assistance, conseil, prestations de services au profit de toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation, direction générale, mandat social dans les filiales, acquisition, administration, gestion de tous immeubles, droits immobiliers, parts de sociétés immobilières, location nue ou meublée de biens immobiliers, chambres d'hôtes, gîtes, meublés de tourisme et hébergements touristiques, prestations accessoires à l'hébergement, et de transférer le siège au 54 rue de la Vallée, 89140 VILLETHIERRY, avec effet rétroactif au 01/09/2026.
Modification des articles 2 et 4 des statuts. RCS de SENS

*AL26024080*

## // GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE(Yonne) du 07 septembre 2026, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE le 10 septembre 2026, Dossier 2026 00026071, référence 8904P012026 A 01133, la société TOUC'YREGAL, SARL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 2, rue de la Maison Neuve 89130 TOUCY, immatriculée au RCS sous le n° 902 571 561 RCS AUXERRE, A CEDE à la société PUISAYE SAVEUR, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 15, rue de la Puisaye 89560 LAIN, immatriculée au RCS sous le n° 989 694740 RCS AUXERRE, un fonds de commerce de production et portage de repas, buffets à domicile, connu sous l'enseigne de TOUC'YREGAL, sis et exploité à 2, rue de la Maison Neuve 89130 TOUCY, moyennant le prix de 125 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 07 septembre 2026. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., 43 rue du Clos 89000 AUXERRE.

*AL26024115*

## // ENQUÊTE PUBLIQUE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE MOLOSMES

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0340 du 14 septembre 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la SAS SUNTI, d'une emprise de 48,8 ha au sol et d'une puissance de 27,3 MWc, sur le territoire de la commune de MOLOSMES.
Cette enquête se déroulera en mairie de MOLOSMES, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du vendredi 09 octobre 2026 (09 h 00) au mardi 10 novembre 2026 (17 h 00).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier présentées par la SAS SUNTI, contenant notamment une étude préalable agricole, une étude d'impact environnemental ainsi qu'un résumé non technique (RNT), une étude pédologique, une étude technico-économique et l'absence d'avis de l'Autorité environnementale. Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Madame Cécile FOURNERON est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Madame Catherine SEMBLAT recevra, en personne, au sein de la mairie de MOLOSMES, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- vendredi 09 octobre 2026 de 09h00 à 12h00,
- mardi 20 octobre 2026 de 14h00 à 17h00,
- samedi 31 octobre 2026 de 09h00 à 12h00,
- mardi 10 novembre 2026 de 14h00 à 17h00
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-molosmes@yonne.gouv.fr ;
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Catherine SEMBLAT, commissaire enquêtrice, à la mairie de MOLOSMES.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en Préfecture, en mairie de MOLOSMES, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Monsieur Maxence FALLAIT, Chef de projets pour la société SUNTI
771, Avenue Alfred Sauvy - 34470 PEROLS
Email : m.fallait@sunti.fr

*AL26024073*

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA COMMUNE DE VENOY

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA COMMUNE DE VENOY
Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0364 du 14 septembre 2026, une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :
Demandeur : SAS BIOVALLI - 6 rue des Grands Champs - 89290 VENOY.
Adresse de l'installation : Les Champs de Curly - 89290 VENOY.
Nature de l'installation : unité de méthanisation.
Rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :
au régime de l'enregistrement : 2781-1-b (méthanisation d'autres déchets non dangereux - la quantité de matières traitées étant inférieure à 100 t/j).
Rubrique de la nomenclature loi sur l'eau (IOTA) :
au régime de la déclaration : 2.1.5.0-2 (rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.
Durée de la consultation : quatre semaines, du lundi 5 octobre au lundi 2 novembre 2026 inclus.
Le dossier « papier » est déposé en mairie de Venoy où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture.
Une version « électronique » du dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne : www.yonne.gouv.fr
(onglet« actions de l'État » / rubriques « environnement » / « installations classées ».../ « consultations publiques »).
Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au préfet de l'Yonne (bureau de l'environnement - place de la préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr
Périmètre d'affichage de 1 km : Auxerre, Bleigny-le-Carreau, Villeneuve-Saint-Salves et Venoy.
Périmètre d'affichage supplémentaire lié au plan d'épandage et à la gestion des effluents : Augy, Beine, Chitry, Héry, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Monéteau, Montigny-la-Resle, Perrigny, Quenne, Rouvray, Saint-Bris-Le-Vineux et Villy.
Décision : à l'issue de la procédure le préfet de l'Yonne prend un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 512-7 du code de l'environnement, ou bien un arrêté préfectoral de refus.

*AL26024118*

## // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

### AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**AUXERRE – parcelles situées sur l'emprise de la déviation sud d'AUXERRE - terre - 38 ha 20 a 94 ca** - 'LES BEAUVOIRS' : YO - 0001 - 'LES PETITS VAUBOULONS' : YR - 0002 - 'LA PLATRIERE' : YS - 0050 - 'LES VAUX FROIDES' : YS - 0051 - 'LES GIVOIRS' : YU – 0022 - 0023 - 'LA TRAINASSE' : YU – 0021 – zonage : zone U du PLU
**Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 05/10/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus.** Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

*AL26024124*

**SCP Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN**
et Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaires associés
10 boulevard Davout
89000 AUXERRE

### REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 09/09/2026,
M. Jean Pierre Marie Isidore GUILLOT, né à SERIS (41500) le 15/06/1948, et Mme Marie-Agnès Marguerite LE STRAT, née à BEAUGENCY (45190) le 27/09/1949, demeurant à AUXERRE (89000) 5 rue Rantheaume, mariés à la Mairie de POULAINES (36210) le 12/08/1972 sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts,
Ont, tout en restant soumis audit régime matrimonial :
- adopté, pour l'avenir, en cas de dissolution de la communauté par décès de l'un d'eux, un préciput au profit du survivant d'entre eux portant sur l'un ou plusieurs ou tous les contrats d'assurance-vie souscrits par l'un des époux ou par adhésion conjointe des époux ;
- stipulé une clause d'absence de récompense pour les contrats d'assurance-vie.
Les oppositions éventuelles doivent être faites dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, auprès du notaire rédacteur de l'acte, à l'adresse mentionnée ci-dessus.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le notaire

*AL26024128*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

### NON DISSOLUTION

### PAYSAGE DE CHARME

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : La Chapelle
3 rue du Pressoir
89340 CHAMPIGNY
430 148 734 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 23/04/2026, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

*AL26024129*

## // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

En date du 21 juillet 2026, a été constituée pour une durée de 99 ans la société par actions simplifiée (SAS) « Entre Nanteau et l'Ardille », au capital de 1000 €, ayant son siège social 4 avenue Foch, 89 000 Auxerre. Elle en cours d'immatriculation au RCS d'Auxerre et a pour objet l'étude, le financement, le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque et de ses équipements annexes. La Présidence est assurée par GEG EneR, SAS au capital de 599 462,25 €, siège social : 17, rue de la Frise, 38000 Grenoble - RCS GRENOBLE 378 201 800. La Direction générale est assurée par Yonne Énergie, SAEML au capital de 4.390.000 €, siège social : 4, avenue Foch 89000 Auxerre - RCS AUXERRE 822 167 235.

*AL26024098*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/09/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
L&D AQUATERRA
Objet social : Installation, pose, entretien, maintenance et rénovation de piscines, bassins, et autres équipements de bien-être et de loisirs aquatiques ; traitement et entretien de l'eau ; commercialisation de tous produits se rapportant directement ou indirectement à l'activité de pisciniste.
Siège social :
2D RUE DU CLOS 89140 Michery.
Capital : 500 €
Durée : 99 ans
Président : M. BOURDON LOIC, demeurant 2D RUE DU CLOS 89140 Michery
Directeurs Généraux : Mme BOURDON-VIOLETTE DEBORAH, demeurant 2D RUE DU CLOS 89140 Michery
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix
Clause d'agrément : Cession soumise à agrément
Immatriculation au RCS de Sens

*AL26024083*

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurence PAGET, Notaire à Chéroy, le 11 septembre 2026 a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :
Objet principal : la propriété, la gestion et administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt.
Dénomination : **RACINES ET TRANSMISSIONS GAULOISES - RTG**
Siège social : Ferme des Saints Pères – 89 100 Saligny.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital social : 700,00 EUR divisé en 700 parts, d'un euro (1,00 EUR) chacune.
Les apports sont en numéraires.
**Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.**
Co-gérants : Emmanuel Jean Georges ARNAUD, né à Neuilly-sur-Seine (92200), le 24 novembre 1969 et Lothaire Charles Henri Emmanuel ARNAUD, né à Paris (17ème), demeurant à Saligny (89100 Yonne) Ferme des Saints Pères.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

*AL26024134*

Annonces légales
03 80 78 90 42

# JURIDIQUE

## // ARRÊT MALADIE

## Suspendre les IJ complémentaires légales en cas de fraude ? C'est possible !

**La loi 2026-534 du 25 juin 2026 relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales vient réduire certaines obligations pour l'employeur. Ce dernier peut désormais suspendre le versement du complément aux indemnités journalières de la sécurité sociale lorsqu'une situation de fraude avérée du salarié lui a été signalée par l'assurance maladie.**

Pour rappel en complément des indemnités journalières de la sécurité sociale (IJSS), l'employeur à, sous certaines conditions, l'obligation de maintenir tout ou partie de sa rémunération au salarié absent pour maladie accident justifiant d'un an d'ancienneté (L1226-1 du code du travail). Ce versement peut être effectué directement par l'employeur ou pas le biais de l'organisme de prévoyance ou d'assurance.
La loi du 25 juin 2026 vient ainsi modifier l'article L1226-1 du code du travail en précisant que les dispositions ne s'appliquent pas en cas de fraude avérée du salarié, dont l'employeur a été informé par un organisme de sécurité sociale.
Alors que l'assurance maladie pouvait suspendre le versement des IJSS après le constat d'une fraude, cette prérogative n'était pas possible s'agissant de l'employeur et du versement du complément de salaire.
L'introduction de cette loi apporte en revanche une nouvelle obligation pour l'employeur, celle d'informer l'organisme assureur auquel le salarié fraudeur est affilié. L'employeur doit transmettre notamment l'ensemble des renseignements et documents caractérisant la fraude. Les précisions quand aux modalités de cette transmission seront précisées par décret.

Tiphaine Lautredou

## // FONCIER

## Prêt à usage d'un bien agricole

**Le prêt à usage (également qualifié de prêt à titre gratuit), appliqué au monde agricole, permet à un exploitant de mettre en valeur des biens immobiliers (terres et/ou bâtiments), sans contrepartie financière, tout en permettant au propriétaire prêteur de récupérer ses biens assez simplement.**

Le prêt à usage, convention, prévue à l'article 1875 du Code civil, permet de déroger au régime des baux ruraux.
Le prêt à usage est une mise à disposition d'un bien agricole, à titre gratuit.
Elle confère à l'exploitant un droit d'exploiter sans contrepartie financière, et au prêteur de récupérer son bien sans difficulté. En effet, le propriétaire ne se trouve pas engagé pour une durée de 9 ans comme dans le bail rural et peut faire valoir la fin du prêt plus facilement qu'une dénonciation de bail rural.
Pour qu'un contrat soit qualifié de prêt à usage, il doit remplir certaines conditions :
- La mise à disposition à l'emprunteur doit se faire sans aucune contrepartie financière : c'est un contrat à titre gratuit par essence.
Aucune redevance ne peut donc être mise à la charge de l'emprunteur (exploitant) ni aucun remboursement de charges incombant au propriétaire ne peut être imposé à l'emprunteur (par exemple, le remboursement de la taxe foncière correspondant au bien emprunté...)
- La durée du contrat doit être fixée lors de sa conclusion. Pour les immeubles ruraux, la durée envisageable peut être la référence à l'année culturale.
Afin d'éviter tout litige quant à la durée et au renouvellement de l'opération, mais également pour préciser les modalités de dénonciation de celle-ci, il est conseillé de procéder à la réalisation d'un écrit indiquant les parcelles concernées et la durée du prêt.
Convention précaire par essence, le prêt à titre gratuit est à utiliser avec prudence et ne doit jamais être considéré comme un outil de gestion agricole à long terme, à la différence du statut du fermage.

MCE

LOISIRS

// PRODUCTEURS LOCAUX

# 21 Un brunch au goût de terroir à Dijon

**Le réseau Bienvenue à la Ferme Côte-d'Or, avec le soutien de la Ville de Dijon et de Dijon Métropole, organise son tout premier Brunch au Marché Fermier le 26 septembre, à la Cité internationale de la Gastronomie.**




Ce premier Brunch au Marché Fermier vous donne rendez-vous le 26 septembre à la Cité internationale de la Gastronomie.

Le réseau des producteurs de Bienvenue à la Ferme et la Cité internationale de la Gastronomie de Dijon devaient forcément se rencontrer un jour. Ce sera chose faite samedi 26 septembre. Avec le soutien de la Ville de Dijon et de Dijon Métropole, Bienvenue à la Ferme proposera, de 10 heures à 18 heures, sur le parvis de la Cité, son premier Brunch au Marché Fermier. 18 producteurs du réseau viendront à la rencontre du grand public pour faire découvrir leurs produits, leur métier et leur savoir-faire à travers un marché fermier, des dégustations, un espace brunch, des animations familiales et des temps d'échanges conviviaux. Des animations pour petits et grands seront proposées, notamment une initiation de danse Lindy up avec l'association Lindy up Dijon. Il y aura aussi un concert des Manches à Cordes (jazz manouche). Sur le même principe que pour le marché fermier organisé en juin, place de la République, ce brunch offrira la possibilité de découvrir des productions locales et de les consommer sur place, en toute convivialité. Engagé dans la promotion d'une agriculture locale, authentique et de proximité, le réseau Bienvenue à la Ferme multiplie les initiatives pour créer du lien entre producteurs et consommateurs. Le Brunch au Marché Fermier s'inscrit pleinement dans cette volonté. Pour se restaurer sur place, les visiteurs pourront découvrir une sélection de planches de dégustation élaborées uniquement à partir des produits des producteurs présents sur le marché. Fromages, charcuteries, pains, et autres spécialités fermières seront réunis dans des compositions gourmandes mettant à l'honneur le savoir-faire local.

D'après communiqué

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement.




Agir pour la biodiversité
LPO BIRDLIFE FRANCE
lpo.fr

Service Presse et Studio graphique LPO 2026 - 2604070348 Macareux moine - Gary Michau

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

# Agenda Loisirs

## Côte-d'Or

**• Samedi 19 septembre**

### // Grand Show au Muséoparc Alésia

Un grand show spectaculaire est proposé à partir de 18 heures. Le Muséoparc d'Alésia accueillera un spectacle hors normes mêlant percussions, musique et artifices, interprété par la Compagnie des Commandos Percu, qui se produira pour la première fois en Côte-d'Or. Cette compagnie est reconnue comme pionnière d'un art spectaculaire où rythmes puissants, flammes et lumières s'entrelacent. C'est une expérience immersive et intense, au plus près du public, jusqu'à un final grandiose mêlant musique live et effets pyrotechniques, qui est proposée. Un DJ set animera la soirée de 19 heures à 21 heures, avant le lancement du Grand Show. Buvette et restauration sur place.

*Entrée gratuite. alesia.com*

**• 19 et 20 septembre**

### // Journées du Patrimoine à la Cité des vins de Beaune

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, la Cité des vins et climats de Bourgogne de Beaune, propose tout le week-end des tarifs réduits et des animations pour découvrir autrement les vins de Bourgogne, leurs savoir-faire et leur patrimoine. Des visites guidées flash, balade photo, livret-jeux pour les enfants et rencontres avec l'artiste Joyce Delimata viendront compléter le parcours de visite multisensoriel.

*citeclimatsvins-bourgogne.com*

**• Dimanche 20 septembre**

### // Découvrez le train des Lavières à Is-sur-Tille

Démonstration, voyages et présentation de la locomotive Pétolat de 1931, classé monument historique, à partir de 14 heures sur le site des Lavières.

*Renseignements : 03 80 95 36 36*

**• Du 24 au 26 septembre**

### // Festival Jazz O'Verre à Beaune

Jazz O'Verre vous propose un verre offert et rempli pour accompagner jazz, vin et gourmandises en trois concerts, aux Ateliers du Cinéma.

*Programme complet sur le site https://www.jazz-beaune.fr/*

**• Samedi 26 septembre**

### // Salon de l'Étudiant à Dijon

La 11e édition du Salon de l'Étudiant de Dijon va se tenir de 9 heures à 17 heures au parc des expositions. Cet événement est l'occasion d'obtenir des réponses personnalisées sur les opportunités d'études et d'anticiper Parcousup. Plusieurs conférences sont programmées sur l'orientation après le bac, les études scientifiques ou celles sur l'économie, la gestion et le management.

*Renseignements sur letudiant.fr*

**• 26 et 27 septembre**

### // Livres en Vignes au Clos de Vougeot

Le salon Livres en Vignes se tiendra au château du Clos de Vougeot, sous la présidence de Frédéric Beigbeder. Une centaine d'écrivains sera présente et ils dédicaceront leurs ouvrages. Toutes les nouveautés de la rentrée littéraire seront présentées et vous pourrez participer à la grande dictée oenologique et gastronomique.

*livresenvignes.fr*

**• 2 et 3 octobre**

### // Marché 100 % Côte-d'Or à Dijon

Les jardins du Conseil départemental vont accueillir le marché 100 % Côte-d'Or d'automne. 21 exposants seront présents. Venez déguster et acheter des produits locaux. En prime : concerts gratuits et animations.

*Entrée gratuite. Renseignements : cotedor.fr*

## Nièvre

**• 19 septembre**

### // Balade découverte du parc du Château de Fertot

Le CAUE de la Nièvre propose, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, un parcours découverte du parc du château de Fertot à Gimouille, dessiné par Paul de Lavenne, compte de Choulot (paysagiste nivernais).

*Réservation obligatoire au 03 86 71 66 90*

## Yonne

**• Samedi 19 septembre**

### // Foire de Quarré les Tombes

Un jeune comité reprend la foire de Quarré les Tombes, après 12 ans d'inactivité. Au programme : exposition de bovins, balades à cheval, stands de producteurs et d'artisans locaux, exposition de matériels agricoles, et repas locaux. Rendez-vous sur la place centrale de la Foire de Quarré-les-Tombes à partir de 10 heures.

**• 20 septembre**

### // Grande foire agricole de Ouanne

Pour 2026, la commune de Ouanne organise la 52e édition de sa foire agricole. Organisée par l'association Animation Ouanne Forterre, la foire agricole de Ouanne a souhaité exposer du matériel agricole neuf et ancien et organiser un concours d'animaux d'élevage de bovins et de caprins. Du côté animation, les visiteurs pourront avoir la chance de participer à des spectacles équestres, à un défilé de chars, à des animations artisanales, à des stands de producteurs et également une restauration, sera prévue sur place pour valoriser les produits du terroir.

// MAÉVA FAURIE, MARÉCHALE-FERRANTE

# Des sabots jusqu'au bout des ongles

**À 22 ans, Maéva Faurie est maréchale-ferrante sur la commune d'Ardoix en Ardèche. Depuis deux ans, elle sillonne le territoire pour parer les sabots des chevaux.**



Maeva Faurie, 22 ans, est installée depuis deux ans en tant que maréchale-ferrante.

M.M. / AAA

Manucure impeccable, aux ongles délicatement décorés, frange de cils soulignant ses yeux en amande couleur chocolat, Maeva Faurie soigne ses extrémités avec la même minutie que les sabots des chevaux dont elle s'occupe. La jeune femme s'est installée à son compte depuis le 1er août 2024 *« comme une grande »*, lâche-t-elle, voix assurée, regard franc. Souriante, les mains sur les hanches, sur son stand, la jeune femme remonte le fil de son parcours. Du bac général au CAP de maréchalerie, obtenu en deux ans à Sury-le-Comtal, près de Montbrison, dans la Loire, jusqu'à son quotidien. Depuis deux ans, la maréchale-ferrante arpente les routes de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche, portée par le bouche-à-oreille et sa page Facebook. De client en client, elle va ainsi parer les sabots des chevaux, au gré des rendez-vous.



Des sabots brillants, pailletés. Chez Maéva Faurie, le soin se pare aussi d'une touche d'élégance.

M.M. / AAA

## Beaucoup de patience

La détermination que l'on devine dans sa voix s'incarne aussi dans son choix de carrière. Passionnée d'équitation et de chevaux, Maeva Faurie n'a pas longtemps hésité avant de s'engager dans cette voie. *« J'aime le contact avec les gens, me déplacer, et surtout, il me fallait un métier physique, qui bouge sans cesse et qui soit utile »*. À ses yeux, le métier de maréchal-ferrant coche toutes ces cases. *« C'est un métier qui est dans le bien-être, je leur apporte du soin »*, ajoute-t-elle. Si le travail physique sied à son caractère, celle qui s'occupe de huit à treize chevaux par jour, particulièrement en été lorsque les propriétaires travaillent davantage leurs équidés, elle sait aussi que la force ne suffit pas. La première qualité, à ses yeux, tient en un mot : la patience. Et même beaucoup de patience. *« Parfois, les animaux ne sont pas des plus coopératifs. Il faut aussi être vaillante »*. Car le plus difficile reste parfois de composer avec ce que l'on ne maîtrise pas : les saisons, la chaleur, les éléments extérieurs. *« Il faut aussi être soigneuse, parce que c'est un métier de précision »*, ajoute-t-elle.

## Soulager l'équidé dans sa locomotion

Du puissant cheval de trait au cheval de selle, en passant par les ânes et les poneys, la maréchale-ferrante se joue des gabarits et s'adapte à la morphologie de chaque équidé, selon le travail auquel il est destiné. La principale différence ? *« Les sabots sont plus ou moins lourds, mais le principe du ferrage reste le même. L'objectif est de soulager l'équidé dans sa locomotion et de prévenir l'usure du pied, notamment chez les chevaux qui travaillent »*. À quelques pas d'elle, le Comtois qu'elle vient de ferrer travaille dans les vignes et arbore des fers flambant neufs, brillants d'un vif éclat. Deux années seulement qu'elle exerce, mais déjà l'œil sûr. Maéva Faurie observe la démarche, et devine, dans la façon dont le cheval pose son pied, si la ferrure lui convient. *« On le fait marcher avant et après le ferrage, et c'est ainsi qu'on adapte la ferrure »*.

## *« J'aime quand c'est beau et que ça brille »*

Les fers, eux, se renouvellent toutes les six à huit semaines. Lorsqu'elle intervient, Maéva Faurie commence par déferrer le cheval, s'il porte déjà une ferrure. Vient ensuite le parage : elle nettoie le pied, retire la corne superflue et lui redonne sa forme, avant de s'atteler aux fers qui chauffent dans la forge à gaz. Une fois à bonne température, elle les pose à chaud sur le pied pour en vérifier l'ajustement. *« Ça laisse la trace du pied sur le fer, puis on le refroidit. Je lui passe ensuite un petit coup de ponceuse pour le faire briller, puis on le coupe. Un petit coup de vernis pour que ce soit beau, et on n'est pas mal »*, sourit-elle. Car chez la maréchale-ferrante, le soin ne s'arrête pas à la fonction. La sensibilité esthétique n'est jamais bien loin. *« J'aime quand c'est bien arrondi, que ça brille, avec des paillettes »*, s'esclaffe-t-elle. Si la jeune femme assure ne pas vraiment avoir rencontré d'a priori de clients face à son métier, elle reconnaît qu'être une femme maréchale-ferrante *« ça surprend toujours, mais les retours sont plutôt positifs et encourageants. Les propriétaires disent que c'est un peu plus soigné, parce qu'au-delà du confort, je recherche aussi à ce que ce soit beau »*. À l'aise au milieu des chevaux comme parmi les passionnés, la jeune maréchale-ferrante attire les curieux. De nombreuses personnes s'arrêtent devant son stand. Sans jamais se départir de son sourire, installée à l'arrière de sa camionnette ouverte, où trônent ses outils, la jeune femme distille sa bonne humeur et son dynamisme et, entre deux démonstrations, Maéva Faurie échange avec ceux qui la connaissent déjà comme avec les visiteurs de passage sur cette journée dédiée au cheval de trait.

M.M.